



Projet social de territoire : Convention Territoriale Globale

2026- 2030

Table des matières

Article 1 - Objet de la convention territoriale globale	7
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf	7
Article 3 - Les champs d'intervention de la commune (regroupement de communes ou communauté de communes).	9
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins	10
Article 5 - Engagements des signataires	12
Article 6 - Modalités de collaboration	12
Article 7 - Echanges de données	13
Article 8 – Communication	13
Article 9 – Suivi, bilan et évaluation	14
Article 10 - Durée de la convention	15
Article 11 - Exécution formelle de la convention	15
Article 12 : -La fin de la convention	15
- Résiliation de plein droit avec mise en demeure	15
- Résiliation de plein droit sans mise en demeure	16
- Résiliation par consentement mutuel	16
- Effets de la résiliation	16
Article 13 : Les recours	16
- Recours contentieux	16
Article 14 : Confidentialité	16
Annexe 1 – Diagnostic partagé	19
Annexe 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale compétente	99
Annexe 3 – Plan d'actions 2026 -2030 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés .	101
Annexe 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	161
Annexe 5 – Décision des collectivités locales	162



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales de l'Aude représentée par sa Directrice, Mme Elise Palus dûment autorisée à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- > La Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois., représentée par son Président, M André Hernandez, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Communautaire ;
- > Le Sivos de Roubia Argens Paraza représenté par sa Présidente, Mme Linda Belhabchi dûment autorisée à signer la présente convention par délibération conseil syndical ;
- > La Commune de Lézignan Corbières, représentée par son Maire, M Gérard Forcada dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- > La Commune de Canet d'Aude., représentée par son Maire, M André Hernandez dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- > La Commune de Conilhac Corbières., représentée par son Maire, M Serge Brunel dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal;
- > La Commune de Cruscades, représentée par son Maire, M Jean-Claude Morassutti_ dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal;
- > La Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, représentée par son Maire, M Xavier de Volontat dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal;
- > La Commune de Fabrezan, représentée par son Maire, Mme Isabelle Géa Pérès dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal;
- > La Commune de Ferrals-les-Corbières, représentée par son Maire, M Gérard Barthez dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- > La Commune de Ornaisons, représentée par son Maire, M Monsieur Gilles Casty dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal;

- > La Commune de Saint André de Roquelongue, représentée par son Maire, M Jean-Michel Folch dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal;
- > La Commune de Moux, représentée par son Maire, M Gerard Pioch dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal;
- > La Commune de Lagrasse, représentée par son Maire, M René Ortega dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de l'Aude en date du 16 Décembre 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil syndical du Sivos de Roubia Argens Paraza figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Lézignan Corbières figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Canet d'Aude figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Conilhac-Corbières figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Cruscades figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint Laurent de la Cabrerisse figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Fabrezan figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Ferrals-les-Corbières figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Ornaisons figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint André de Roquelongue figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Moux figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Lagrasse figurant en annexe 5 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. **Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.**

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi **le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.**

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par la présidente du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser **ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.**

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

Les caractéristiques territoriales suivantes :

Le territoire de la Région Lézignanaise Corbières Minervois est situé sur un point stratégique, au cœur d'un noyau de communication (autoroute A61, Aéroport Salvaza de Carcassonne, train). Il est situé à, mi-chemin entre le pôle d'activités toulousain et le pôle montpelliérain. Le territoire abrite aujourd'hui un réseau dynamique de petites et moyennes entreprises, de commerces et d'artisans. Sa situation et ses dynamiques entrepreneuriales en font un territoire attractif à fort potentiel, pour accueillir des nouveaux habitants et le développement de l'activité économique. Les 33 191 habitants de la Région Lézignanaise Corbières Minervois se répartissent sur trois profils de territoire différents :

- une zone urbaine : premier cercle autour de Lézignan-Corbières. Elle regroupe 26 communes situées à proximité des grands axes de communication et des grandes villes du département ; Cet espace représente la moitié du territoire en nombre de communes et regroupe presque 9 habitants sur 10.

- une zone péri-urbaine qui comprend les communes des anciennes communautés de communes de Durban et de Lagrasse plus proches de Lézignan-Corbières ;

- une zone rurale : qui comprend les communes du Massif de Mouthoumet et les communes situées plus au sud des anciennes communautés de communes de Durban et de Lagrasse).

Ces deux dernières zones, regroupent 28 communes, pour certaines très éloignées des grands axes de communication et de la ville de Lézignan.

Au total 11% de la population habite sur ces deux zones.

A noter que l'ensemble des communes du territoire de la CCRLCM sont classées en France Revitalisation Rurale (FRR) et que le centre-ville de Lézignan Corbières est catégorisé Quartier Prioritaires de la Ville ;

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

L'offre de services aux familles est répartie sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, elle est plus concentrée sur le Nord qui enregistre une densité de population plus importante. Les institutions, les collectivités locales et les gestionnaires associatifs sont présents sur le territoire afin de couvrir l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits ;

Les territoires et les champs d'intervention prioritaires suivants :

Afin d'assurer une offre de services à l'ensemble des familles du territoire, le travail prendra en compte la configuration rurale d'une partie du territoire, le maillage et l'itinérance sera intégrée autant que faire se peut dans la démarche ;

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le soutien à la fonction parentale, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux droits et aux services, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté ;

Les collectivités locales signataires participent à la réalisation du projet de territoire selon les compétences détenues par chacune

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Aude et les collectivités territoriales figurants en pages 1 et 2 de la présente convention souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) **pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir **le projet stratégique global du territoire** à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles sur le territoire des collectivités territoriales figurant en pages 1 et 2 de la présente convention concernent les objectifs suivants:

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - à la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Les collectivités territoriales figurant en pages 1 et 2 de la présente convention mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires : Par délibération du Conseil communautaire de la CCRLCM du 19 juin 2024, la communauté de communes a été expressément désignée comme autorité organisatrice du SPPE et assure, à ce titre, l'exercice de l'ensemble des quatre compétences

- Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :
 - **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
 - **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
 - **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus**

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

Être parent, naître et grandir dans la Région Lézignanaise Corbières Minervois :

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

- Proposer une offre d'accueil individuelle et collective en adéquation avec les besoins des familles et le profil du territoire, en maintenant la qualité d'accueil.
- Renforcer les missions sur RPE en lien avec le SPPE.
- Proposer des actions de prévention et d'inclusion.
- Maintenir les liens et les formations entre EAJE et Éducation nationale (TPS).

Pérenniser et développer l'offre d'accueil et renforcer l'accès de tous aux structures

- Consolider la qualité d'accueil des structures existantes pour répondre aux besoins du territoire.
- Développer une offre de service et des actions novatrices à destination des 11-18 ans.
- Coordonner et animer l'ensemble des acteurs porteurs de dispositifs et d'actions enfance-jeunesse sur le territoire.

Accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence

- Renforcer l'offre en s'appuyant sur la MDF et les associations.
- Accompagner les familles en développant des actions innovantes.

- Approfondir le soutien à la parentalité à destination des familles de pré-adolescents et adolescents.

Bien vivre en Région Lézignanaise Corbières Minervois :

Accompagner les habitants dans leurs démarches d'accès aux droits

- Favoriser l'accès au numérique
- Poursuivre la lutte contre l'illettrisme
- Développer des services publics dans les zones non ou sous-dotées
- Lutter contre la désertification médicale

Participer à proposer une offre de logement plus qualitative et adaptée aux besoins

- Poursuivre le déploiement du contrôle préalable des logements mis en location
- Apporter des réponses de logement à un public spécifique (VIF)
- Construire de nouveaux logements sociaux
- Proposer des solutions de logement pour les jeunes

Impulser la participation des habitants dans leur territoire

- Favoriser l'aller-vers en répondant à des besoins grandissants
- Accompagner le déménagement du CS AMI
- Lutter contre l'isolement, en particulier dans les zones rurales, en envisageant la création de nouvelles actions/structures d'AVS
- Construire une offre adaptée au territoire et aux publics

Les objectifs conjoints sont :

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- > En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > En matière de coopération avec les partenaires locaux ;
- > En matière de participation et de soutien aux initiatives des habitants.
- > En matière de maillage territorial des équipements et d'accès aux services, notamment en zone rurale.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de L'Aude et les collectivités territoriales figurant en pages 1 et 2 de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de L'Aude et des collectivités territoriales figurant en pages 1 et 2 de la présente convention.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;

- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf de l'Aude et les collectivités territoriales figurant en pages 1 et 2 de la présente convention ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats

[en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »² pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030**.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

² Nom susceptible d'évoluer prochainement

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Lézignan-Corbières, Le 11 février 2025.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf de l'Aude	La Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois
Elise Palus Directrice	André Hernandez Président
Le Sivos de Roubia Argens Paraza	La commune de Lézignan Corbières
Linda Belhabch Présidente	Gérard Forcada Maire
La commune de Canet d'Aude	La commune de Conilhac Corbières
André Hernandez Maire	Serge Brunel Maire
La commune de Cruscades	La commune de Saint Laurent de la Cabrerisse
Jean-Claude Morassutti Maire	Xavier de Volontat Maire

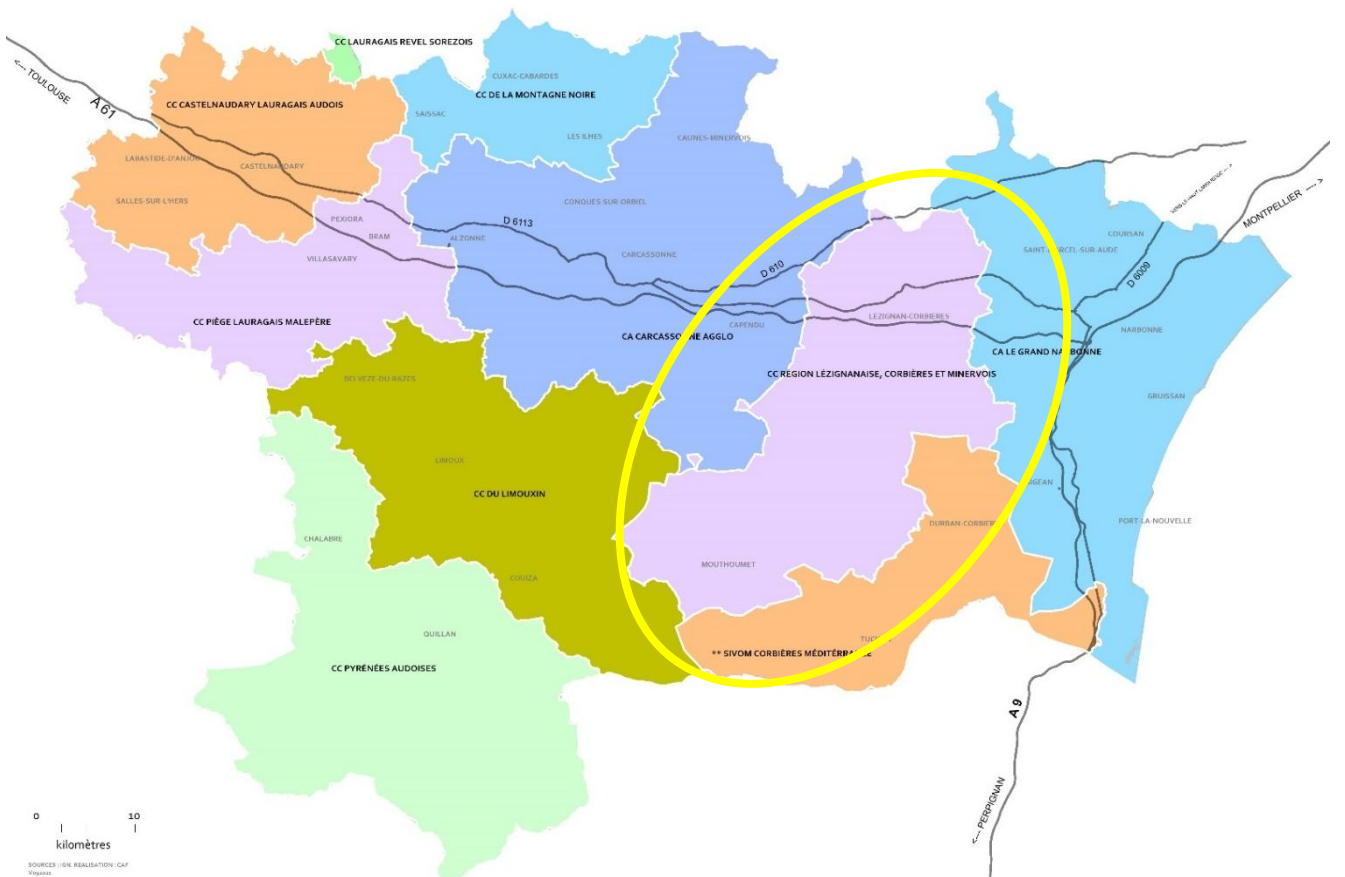
La commune de Fabrezan	La commune de Ferrals-les-Corbières
Mme Isabelle Géa Pérès Maire	Gérard Barthez Maire
La commune d'Ornaizons	La commune de Saint André de Roquelongue
Gilles Casty Maire	Jean Michel Folch Maire
La commune de Moux	La commune de Lagrasse
Gerard Pioch Maire	Réné Ortega Maire

Généralités

La CCRLCM se compose aujourd'hui de 54 communes : 20 communes issues de la Région Lézignanaise, 16 communes du Massif de Mouthoumet, 7 communes de la Contrée de Durban, 6 communes du Canton de Lagrasse ainsi que les communes d'Homps, Palairac, Moux, Roquecourbe Minervois et Saint Couat d'Aude.

Bien que la CCRLCM résulte d'une réforme institutionnelle, elle est avant tout fondée sur « un projet commun, un destin partagé d'hommes et de femmes attachés à un territoire, un mode de vie, une aspiration à vivre ensemble au cœur de l'Aude ».

Le territoire est situé sur un point stratégique, au cœur d'un noyau de communication (autoroute A61, Aéroport Salvaza de Carcassonne, train et futur LGV). Située à mi-chemin entre le pôle d'activités toulousain et le pôle montpelliérain, la CCRLCM abrite aujourd'hui un réseau dynamique de PME, de commerces et d'artisans. Sa situation et ses dynamiques entrepreneuriales font de la CCRLCM un territoire attractif à fort potentiel, pour accueillir des nouveaux habitants et pour les entreprises.



Cartographie 1: plan de situation

A l'intérieur de la CCRLCM nous retrouvons trois profils de territoire différents :

► **Une zone urbaine (commune de Lézignan-Corbières) :**

Elle regroupe 26 communes situées à proximité des grands axes de communication et des grandes villes du département.

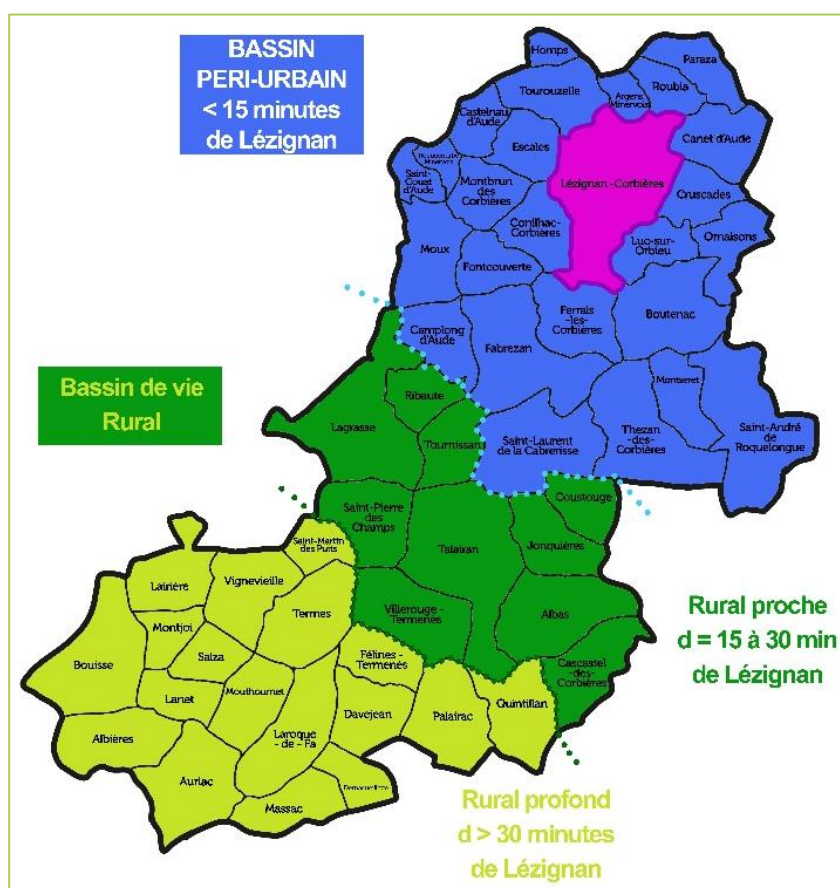
Cet espace représente la moitié du territoire en nombre de communes et regroupe presque 9 habitants sur 10.

► **Une zone péri-urbaine :**

Communes des anciennes CC de Durban et de Lagrasse, proche de Lézignan-Corbières)

► **Une zone rurale**

Massif de Mouthoumet, communes des anciennes CC de Durban et de Lagrasse).



Cartographie 2 Profil des communes

Ces deux dernières zones, regroupent 28 communes éloignées des grands axes de communication et de Lézignan. Au total 11% de la population habite sur ces deux zones.

Sur la partie Nord, le territoire est traversé d'Est en Ouest par la Route Départementale 6113, qui relie Carcassonne et Narbonne en passant par Conilhac Corbières et Lézignan-Corbières. Le Centre et le Sud sont desservis par des réseaux secondaires.

L'ensemble des communes du territoire CCRLCM sont classées en **France Revitalisation Rurale (FRR)**.

La CCRLCM, et Lézignan-Corbières, ville centre, qui accueille l'essentiel de l'activité économique de l'intercommunalité, bénéficie d'une situation géographique privilégiée.

Depuis Lézignan-Corbières, il faut ainsi trente minutes pour se rendre à Carcassonne et Narbonne, une trentaine de minutes pour rejoindre les plages de la Méditerranée et les principales citadelles et abbayes du pays Cathare, une heure pour atteindre Montpellier et Toulouse, une heure trente pour les premières stations de ski des Pyrénées et l'Espagne.

Cependant et malgré le rôle de Lézignan-Corbières en tant que principal pôle urbain du territoire, la situation géographique de certaines communes fait que sa population s'oriente sur des villes extérieures au périmètre de la communauté de communes, en particulier les communes situées au Sud du territoire.

Schémas et contrats en cours sur le territoire

Description

Sur le territoire, plusieurs documents sont en cours d'élaboration :

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** est en cours de révision.
 - o Le Projet d'aménagement stratégique a été débattu le 19 juin 2024.
 - o L'arrêt du projet devrait intervenir courant 2026.
- **Plan climat air énergie territorial (PCAET)** approuvé en décembre 2025 par la Conseil Communautaire. Le projet est actuellement soumis pour avis à la DREAL, au préfet de Région et à la présidente de la région Occitanie.
- **Programme local de l'habitat (PLH)** est en cours de réalisation.
- **Contrat solidaire avec le Département.**
- **Contrat territoire Occitanie (CTO).**
- **Contrat Local de Santé est signé et porté par la CCRLCM.**
- **Schéma départemental des solidarités.**
- **L'engagement 2030 pour les Quartiers Politique de la Ville.**
- **Contrat de relance et de transition écologique : CRTE;**
-

Il n'existe pas de PLUI et la compétence en matière de mobilités est détenue par la Région Occitanie. Cependant la CCRLCM participe au le marché du transport à la demande (TAD) avec l'entreprise CAPDEVILLE de Lézignan-Corbières, au titre de la compétence régionale.

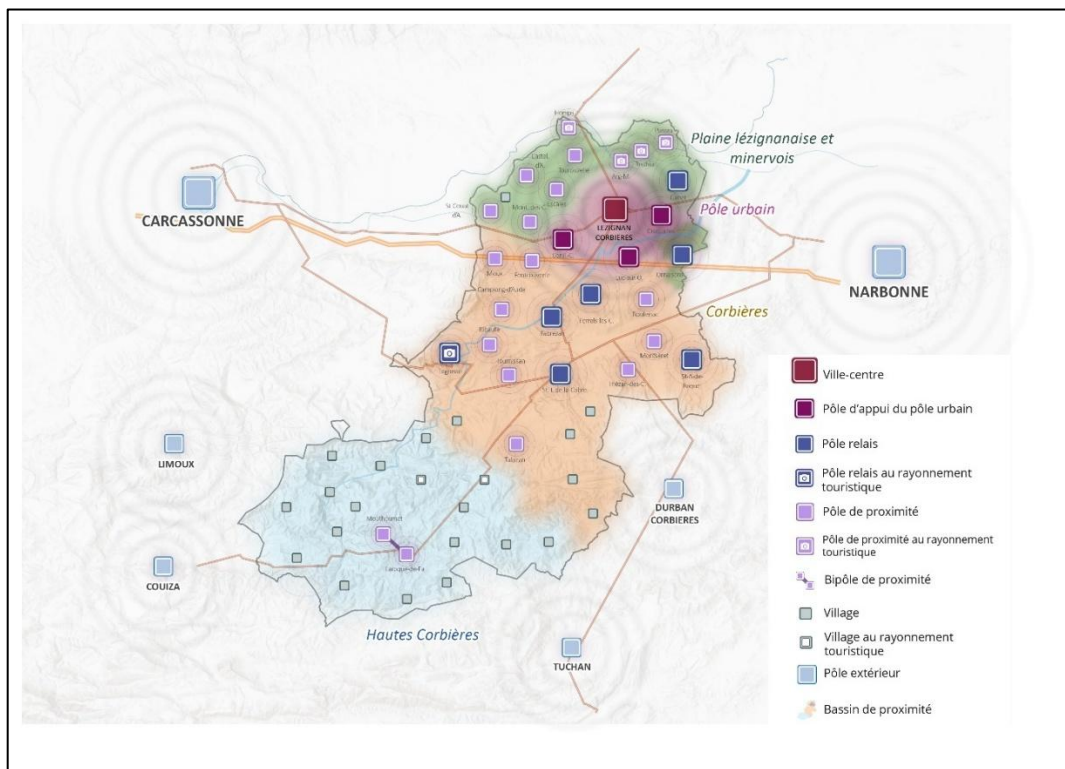
Une partie de la ville de Lézignan-Corbières, est classée en **quartier prioritaire** et à ce titre bénéficie d'un Contrat de Ville. Plus récemment la ville de Lézignan-Corbières vient d'être labellisée au titre des « cités éducatives ». La CCRLCM en est co-signataire.

Lézignan-Corbières occupe une place importante au sein du Département, et de fait au sein de la CCRLCM. Les projets soutenus par ces dispositifs permettront d'améliorer les conditions de vie des habitants et de renforcer le rôle structurant de la commune dans le développement local.

Focus sur le SCOT

Le SCOT est un outil de planification permettant aux communes d'un même territoire de mettre en cohérence leurs politiques dans un certain nombre de domaines (urbanisme, habitat, environnement...).

Sur le territoire, il permet de répondre à des enjeux tels que la gestion des capacités des ressources en eau potable, le développement des circuits courts, la gestion durable du milieu naturel, la production d'énergies renouvelables, la prévention de risques naturels ainsi que l'amélioration du cadre de vie en valorisant le paysages et l'utilisation de matériels biosourcés.



Cartographie 3 SCOT-Armature territoriale

Depuis la Loi Climat et Résilience d'août 2021, le SCOT doit intégrer des objectifs de modération de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF), d'où l'adoption d'un compte foncier organisant la répartition de 106.5ha pour la période 2021-2030, la période suivante devant s'attacher à réduire l'artificialisation, jusqu'au Zéro Artificialisation Nette en 2050.

	Période 2021-2031 (consommation)			Période 2031-2041 (artificialisation)			Période 2041-2045 (artificialisation)		
	Foncier habitat et équipements communaux en extension en Ha	Foncier équipements intercommunaux en extension en Ha	Foncier économique en extension en Ha	Foncier habitat et équipements communaux en extension en Ha	Foncier équipements intercommunaux en extension en Ha	Foncier économique en extension en Ha	Foncier habitat et équipements communaux en extension en Ha	Foncier équipements intercommunaux en extension en Ha	Foncier économique en extension en Ha
Pôle urbain	15,5			7,75			3,875		
Plaine lézignanaise et minervois	20,5			10,25			5,125		
Corbières	33			16,5			8,25		
Hautes Corbières	3,5			1,75			0,875		
SCOT	72,5	4	30	36,25	2	15	9	0,5	3,75
	106,5			53,25			13,25		

Tableau 1 SCOT- Projet de compte foncier 2021-2045

En 2024, la CCRLCM a organisé plusieurs réunions plénières ou conférences des maires sur ce thème, ainsi que deux réunions publiques les 16 et 23/09/2024 à Lézignan-Corbières et Talairan.

La consommation foncière fait l'objet de 4 réunions annuelles depuis février 2024, avec les communes de chacun des 4 secteurs.

La CCRLCM a adopté son pacte de gouvernance en juin 2021, qui traduit une volonté partagée pour renforcer l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Données socio-démographiques sur le territoire

Population générale

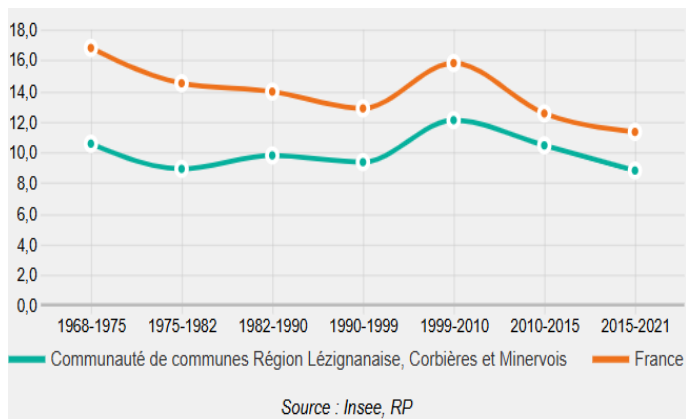


Tableau 3 Part des naissances CCRLCM/France

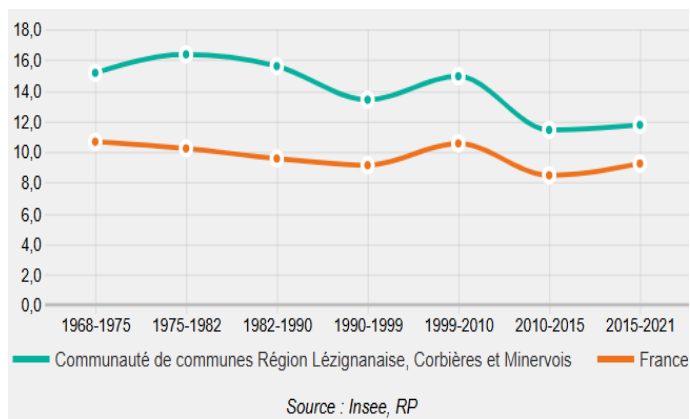
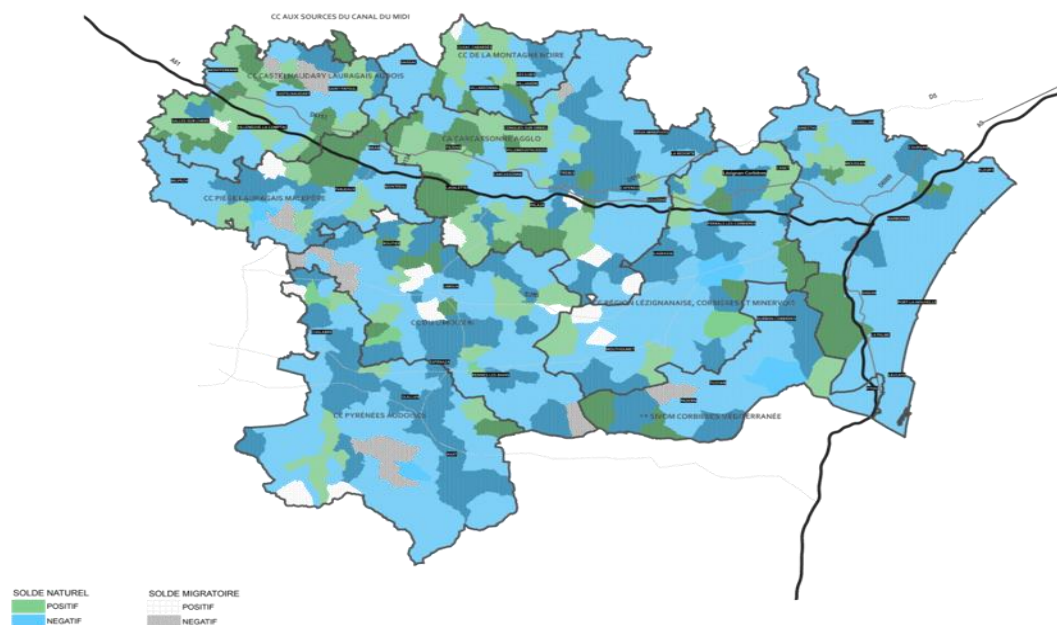


Tableau 2 Part des décès CCRLCM/France

Ce premier tableau reflète l'état des naissances sur la période notamment de 2015-2021 tandis que le second illustre le nombre de décès, plus élevé, sur cette durée. Le solde naturel est donc en diminution avec un nombre de naissance domiciliées en baisse. Cependant l'évolution des soldes de population est inégale sur le territoire. Dans les petites communes, ces différences peuvent s'expliquer par des éléments exogènes tels que la construction d'un lotissement. Lézignan-Corbières perd des habitants alors que les villages aux alentours gagnent en population tels que Fabrezan, Ferrals-les-Corbières et Canet. Comme présenté sur la carte ci-dessous :

CARTE 4 : LES FACTEURS D'EVOLUTION (SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES)



Cartographie 4 Facteurs d'évolutions (Soldes naturels et Migratoires)

Indicateurs	LC ³	CCRCLM
Variation annuelle de la population (habitants)	- 56	36
Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants)	- 7	135
Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants)	- 48	- 99

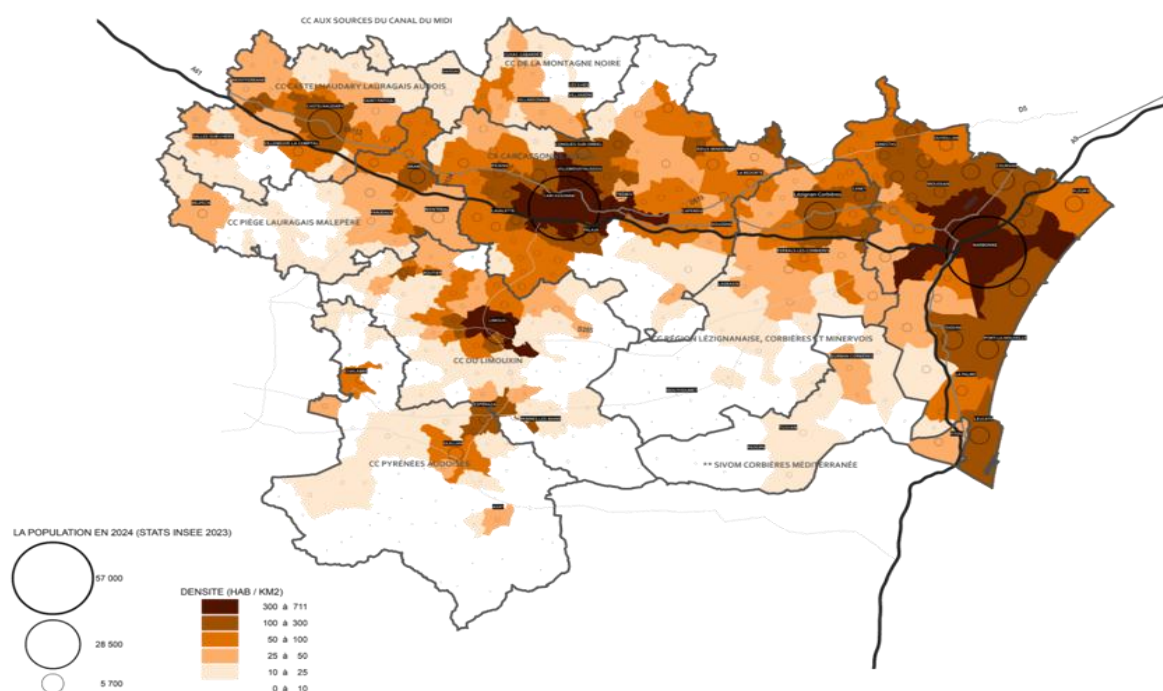
Tableau 4 Variation des populations

Source : Insee, RP - 2015-2021

En 2021, l'INSEE a recensé **33 191 habitants** au sein de la CCRCLM ainsi qu'une densité de 40,97 (habitants au km²). En parallèle, au niveau départemental, on observe une concentration de population surtout autour de Carcassonne, de Narbonne, de Castelnaudary mais aussi de Lézignan-Corbières.

Densité de population et répartition sur le territoire

CARTE 2 : REPARTITION ET DENSITE DE LA



Cartographie 5 Densité de population

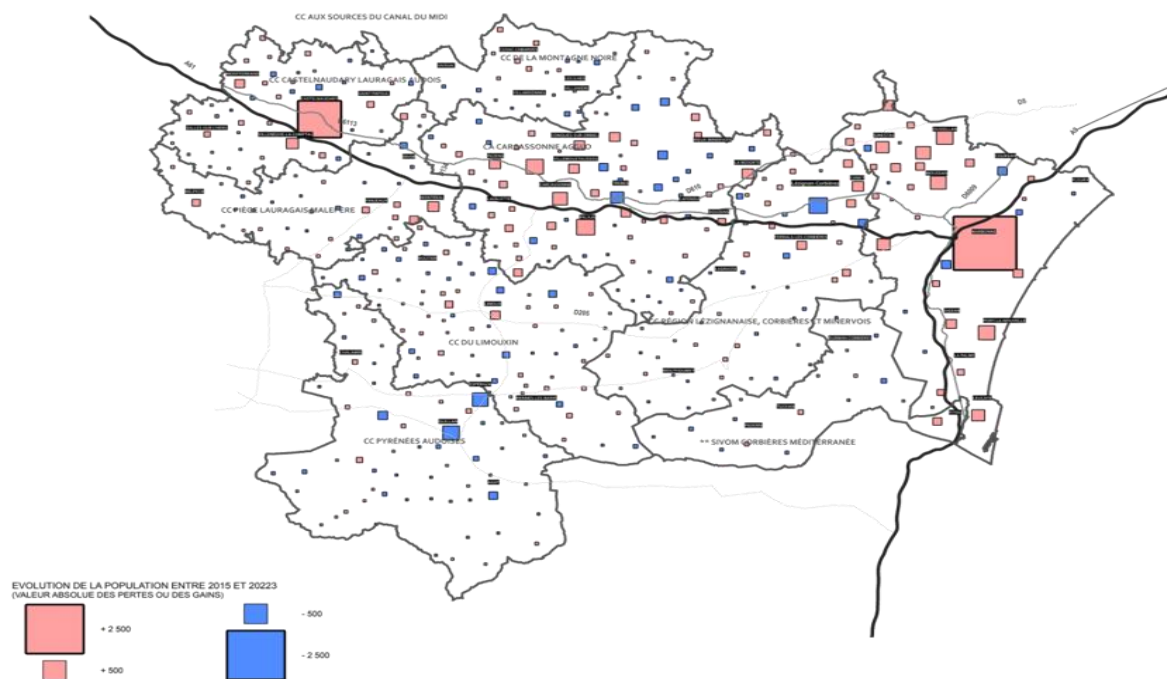
Les habitants sont répartis inégalement sur le territoire, une grande partie de la population se concentre sur le Nord de la CCRCLM. Cela correspond aux axes routiers, autoroute A61 Carcassonne - Narbonne.

³ Lézignan-Corbières (LC)

Indicateurs	LC	CCRLCM	Aude
Population au dernier recensement (habitants)	10 952	33 191	376 028
Densité de population (habitants au km ²)	290,50	40,97	61,25

Tableau 5 Population au dernier recensement

CARTE 3 : LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES



Cartographie 6 Dynamiques géographiques

La carte reflète les disparités territoriales avec une attractivité plus forte des communes du pourtour de Lézignan. On note dans une moindre mesure un gain de population dans certaines communes de la partie sud du territoire essentiellement imputable à un solde migratoire positif.

Structure de la population par tranches d'âge

En 2021, sur l'EPCI, les jeunes de -20 ans représentaient 22% de la population contre 21,10% au niveau de l'Aude.

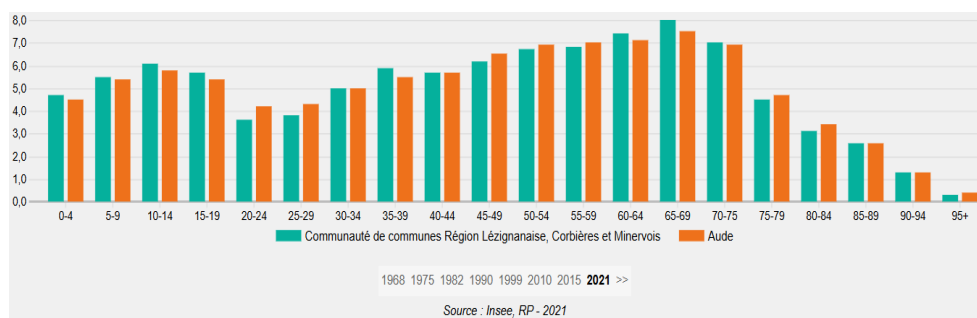


Diagramme 1 Répartition des âges

En 2023, on comptait 1268 familles avec enfants de moins de 5 ans, 1887 familles avec enfants de 6 à 11 ans et 1345 de 12 à 15 ans. On constate ainsi que la structure familiale où le nombre de familles est le plus élevé est celle avec enfants de 6 à 11 ans.

En 2021, on comptabilisait 9760 jeunes de -29 ans soit 29,40 % de la population. On observait également que les 60 ans et plus représentaient 34,30% de la population, indiquant ainsi un vieillissement de celle-ci.

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	30 912	100,0	32 976	100,0	33 191	100,0
0 à 14 ans	5 280	17,1	5 772	17,5	5 427	16,3
15 à 29 ans	4 414	14,3	4 486	13,6	4 333	13,1
30 à 44 ans	5 752	18,6	5 906	17,9	5 531	16,7
45 à 59 ans	6 125	19,8	6 418	19,5	6 527	19,7
60 à 74 ans	5 548	17,9	6 589	20,0	7 454	22,5
75 ans ou plus	3 794	12,3	3 805	11,5	3 920	11,8

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Tableau 6 Evolution des âges

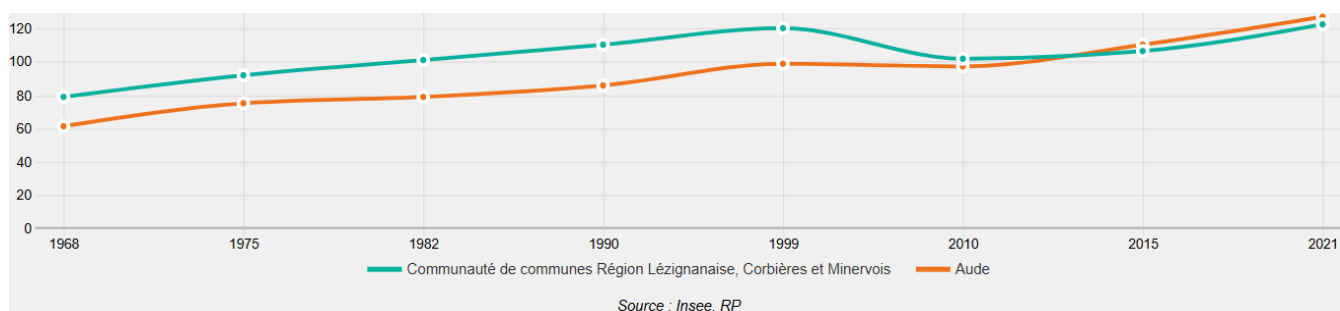
La population de la CCRLCM comptait 215 personnes supplémentaires. On observait un pic d'augmentation de la population (124) à Canet. A contrario, on identifiait une baisse du nombre d'habitants (-333) à Lézignan-Corbières tandis qu'on notait une hausse relativement conséquente à Ferrals-les-Corbières (94), à Paraza (83), à Cruscades (82). Le taux de « variation migratoire » était de 0,89 pour l'ensemble des communes. On peut souligner que les 75 ans et plus représentaient 11,8% de la population. On constatait que les personnes âgées se trouvaient dans les zones plus distantes des grands axes de communication ainsi qu'au Sud du territoire.

Population entre 0 et 4 ans

En 2021, on comptabilisait 883 enfants ayant entre 0 et 2 ans alors qu'ils étaient 1000 en 2015. Les 0-4 ans représentaient 4,7% sur l'EPCI, 5,1% sur la commune de Lézignan Corbières et 4,5% au niveau du Département. Nous notons une baisse des 0-4ans mais elle est moindre qu'au niveau départemental et en partie grâce à un plus fort taux sur la commune de Lézignan-Corbières.

Indice de jeunesse

Sur le périmètre de la CCRLCM, le nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans était inférieur à la moyenne audoise.



L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Diagramme 2 Indice de vieillissement

On observe que l'indice était élevé (autour de 120). Cela traduit que le rapport est plus favorable aux personnes âgées.

Indicateurs	LC	CCRLCM
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	527	1 464
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	36,1	37,3

Tableau 7 Personnes âgées de 75+ vivant seules Source : Insee, RP - 2021

On constatait que la part des 75 ans et plus vivant seuls est de 37,3 % au niveau de la communauté de communes. La part, quasi identique au niveau de la commune est de 36,1%.

Composition des ménages

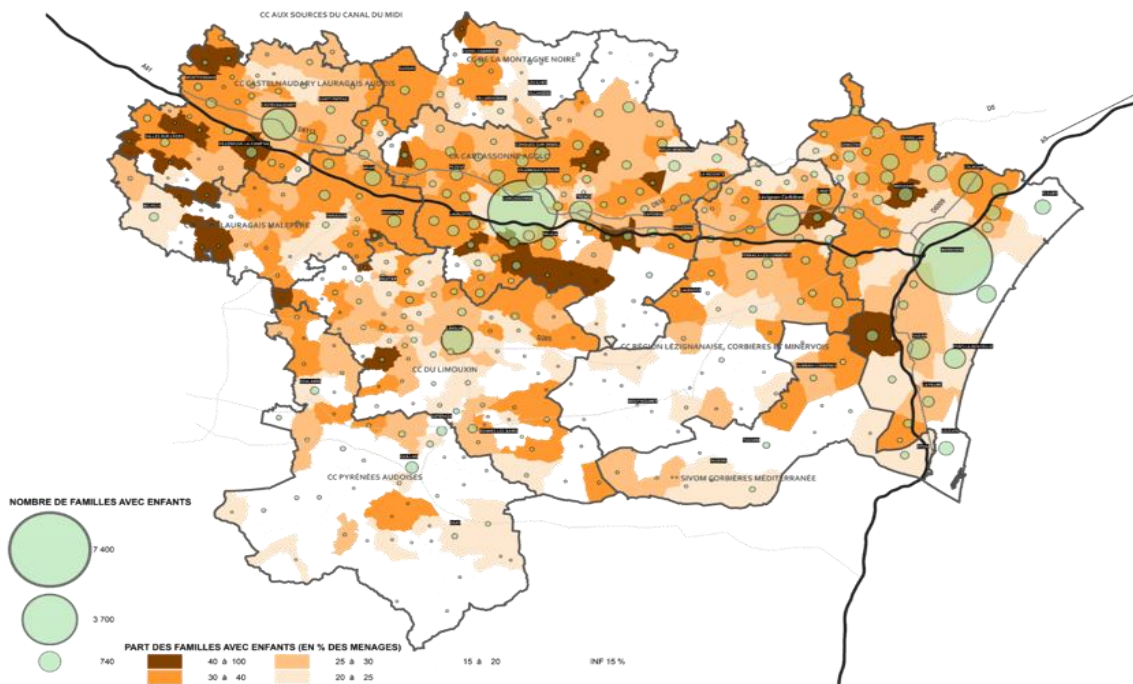
Part des ménages avec enfants et sans enfant

Indicateurs	CCRLCM	LC
Part des ménages d'une seule personne (%)	34,3	35,7
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%)	32,0	28,8
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%)	9,7	11,7
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%)	22,8	21,9

Tableau 8 Composition des Ménages

Source : Insee, RP – 2021

CARTE 7 : LES FAMILLES AVEC ENFANTS



Cartographie 7 Répartition des familles avec enfants

La part des ménages d'une personne seule est importante tant sur la CCRLCM que la commune s'élevant respectivement à 34,3% et 35,7%. Elle s'élevait à 39,1 % au niveau du Département. On peut souligner que c'est un facteur de vulnérabilité.

Sur l'ensemble des communes confondues, le taux de familles monoparentales est de 16,35% alors que le taux des couples sans enfant y est de 27,09%. S'agissant du taux des personnes isolées, on relève un pic à hauteur de 86% à Jonquières, Massac et Ribaute.

Ainsi, en 2021, on dénombrait 1 532 familles monoparentales, 3 469 couples avec enfants et 4 924 couples sans enfant.

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	9 240	100,0	9 830	100,0	9 925	100,0
Couples avec enfant(s)	3 562	38,5	3 752	38,2	3 469	34,9
Familles monoparentales	1 155	12,5	1 416	14,4	1 532	15,4
Hommes seuls avec enfant(s)	195	2,1	266	2,7	274	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	960	10,4	1 150	11,7	1 259	12,7
Couples sans enfant	4 524	49,0	4 662	47,4	4 924	49,6

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Tableau 9 Types de familles

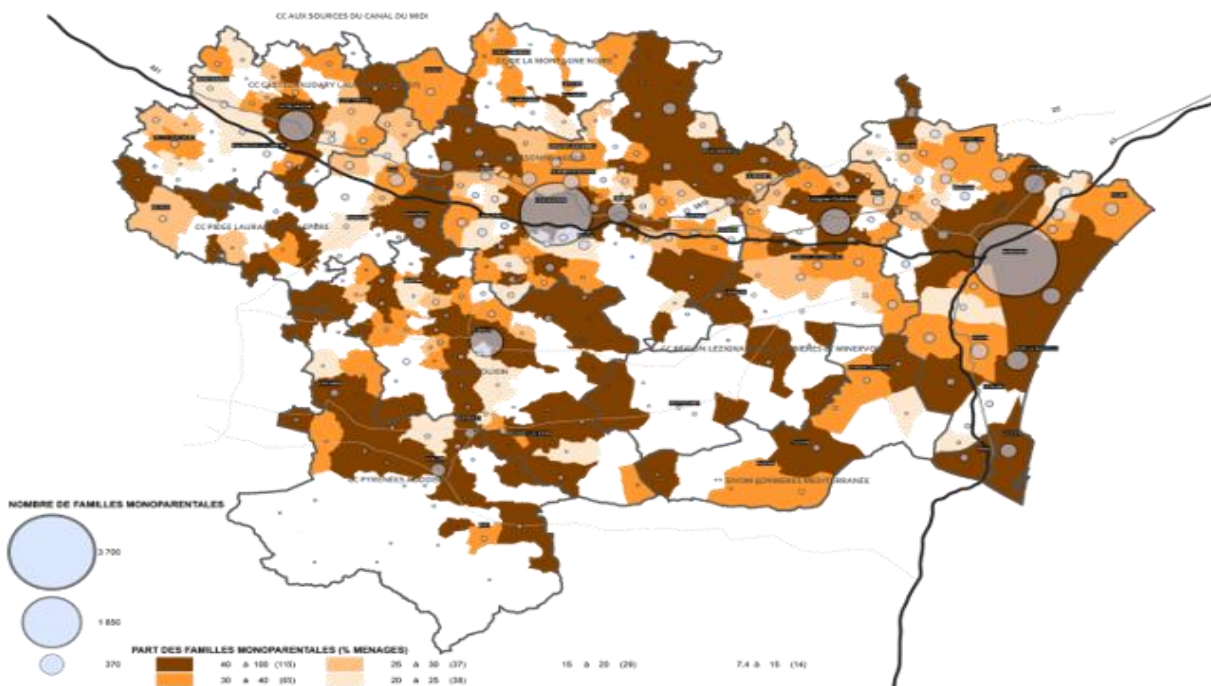
Sur la CCRLCM, la taille moyenne des ménages était de 1,98 personne en 2021. La taille des ménages et des familles monoparentales sont inégales sur le territoire. Les plus petits ménages se trouvaient dans les zones les plus rurales. On peut souligner que l'isolement est une spécificité rurale et que généralement les territoires ruraux ne sont pas classés QPV.

Familles monoparentales

Le nombre de familles monoparentales était toujours en augmentation. Elles représentaient 12,5% des familles avec enfants en 2010 et 15,4% en 2021.

La monoparentalité est souvent synonyme de précarité. La prise en charge des enfants est plus difficile, d'un point de vue financier et organisationnel car elle est assumée par une seule personne, une femme dans 85% des cas. L'offre d'accueil petite enfance doit être adaptée à leurs besoins particuliers et ainsi faciliter l'insertion professionnelle du parent.

CARTE 8 : LES FAMILLES MONOPARENTALES



Cartographie 8 Répartition des familles monoparentales

Familles monoparentales allocataires

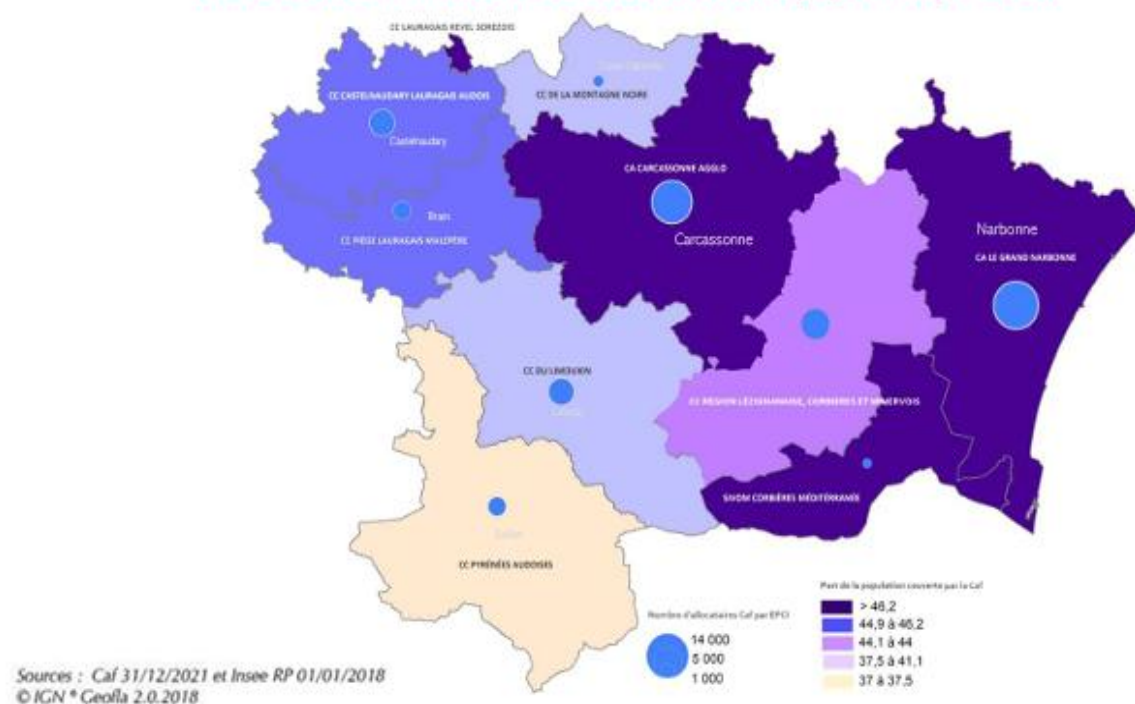
En 2021, il y avait 2901 allocataires isolés et 1223 familles monoparentales allocataires alors qu'en 2018, ces dernières étaient 1122.

L'augmentation des familles monoparentales sur le territoire engendre des besoins supplémentaires en termes de services d'accueil et d'accompagnement socio-éducatif pour leurs enfants. Il soulève aussi la question de la mobilité.

Population allocataire

En 2021, au niveau de l'intercommunalité, le **nombre d'allocataires s'élevait à 6534**.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Cartographie 9 Couverture CAF et Allocataires

Personnes couvertes

En 2021, au niveau de l'EPCI, le taux de couverture était de 38,44% (soit 2077 personnes concernées). Dans l'Aude, on comptait environ 174 540 personnes couvertes par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 47 % de la population. Ce taux était de 49% pour l'Occitanie, (comme pour la France). Il variait entre les différentes intercommunalités du Département et les contextes géographiques locaux.

Composition familiale foyers allocataires

En 2021, la taille moyenne des ménages à l'échelon de l'EPCI était de 1,98. En 2022, on dénombrait 2000 ménages monoparentaux, 980 familles avec 1 enfant, 880 couples avec 3 enfants et 220 familles monoparentales avec 3 enfants.

	Ensemble des familles		Couples		Familles monoparentales		
Nombre d'enfants	Répartition		Répartition		Répartition		Part des familles monoparentales
	Effectif en milliers	selon le nombre d'enfants	Effectif en milliers	selon le nombre d'enfants	Effectif en milliers	selon le nombre d'enfants	
Total	6 670	100%	4 670	100%	2 000	100%	30%
1 enfant	1 960	29%	980	21%	980	49%	50%
2 enfants	3 230	48%	2 520	54%	710	36%	22%
3 enfants	1 100	16%	880	19%	220	11%	20%
4 enfants ou plus	380	6%	290	6%	90	5%	24%

Lecture : Parmi l'ensemble des familles allocataires des CAF, 30% sont des familles monoparentales.

Source : CNAF, chiffres clés, édition 2022

Champ : France entière, population des allocataires

Tableau 10 Nombre d'enfants par type de ménages

En France, parmi les allocataires CAF qui avaient des enfants, 4,7 millions étaient en couple et 2 millions étaient des parents isolés. La proportion de familles dont le parent était isolé au sein des allocataires des CAF s'établissait ainsi à 30 %, contre 24 % parmi la population générale (familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans). Cette part plus élevée s'expliquait par une plus grande fréquence des situations de précarité pour ces familles que pour les couples avec enfants. La moitié des parents isolés avait un unique enfant, contre un cinquième des couples.

DE 20 A 24 ANS	414
DE 25 A 29 ANS	646
DE 30 A 39 ANS	1665
DE 40 A 49 ANS	1671
DE 50 A 54 ANS	658
DE 55 A 59 ANS	541
DE 60 A 64 ANS	367
DE 65 A 69 ANS	188
DE 70 A 74 ANS	300

Tableau 11 âge des allocataires – CAF data 2021

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution*
Familles Caf & Msa avec enfants <3 ans	762	768	793	817	802	1,3%
Enfants Caf & Msa < 3ans	810	824	850	894	883	2,2%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	944	886	856	831	831	-3,1%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants <3 ans	21,7%	22,4%	24,3%	23,3%	24,1%	2,7%
Familles Caf & Msa <3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	0	1	1	1	1	0,0%
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	5	5	5	5	7	8,8%
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	6	10	12	13	15	25,7%
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	4	4	6	9	9	22,5%
Taux de familles Caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	40,5%	39,1%	44,3%	48,2%	48,0%	4,4%
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	297	293	343	390	390	7,0%
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa <1 an	45,4%	45,5%	39,8%	37,8%	47,0%	0,9%
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	381	415	407	423	397	1,0%

*Evolution annuelle moyenne

Tableau 12 Indicateurs CAF/MSA échelle CCRLCM

En 2023, au niveau de l'EPCI, on comptait 802 familles allocataires CAF ou MSA ayant au moins un enfant de moins de 3 ans, soit 883 enfants de moins de 3 ans et 831 enfants âgés de 3 à 5 ans. Parmi ces familles, 24,1 % étaient monoparentales.

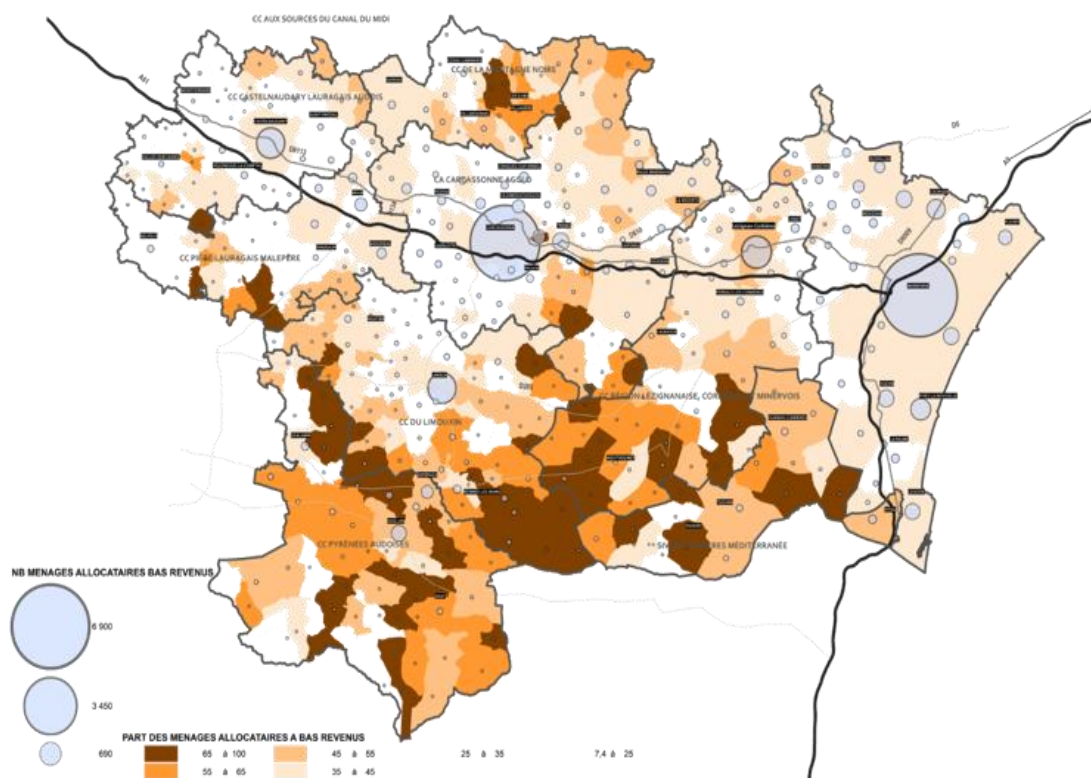
À titre de comparaison, dans l'ensemble du département de l'Aude en 2023, on recensait 8 598 familles avec enfants de moins de 3 ans, 9 324 enfants de moins de 3 ans et 9 448 enfants de 3 à 5 ans. Les familles monoparentales représentaient alors 22,8 % de l'ensemble.

Indicateurs	2023	Evolution annuelle moyenne
Familles Caf & Msa avec enfants <3 ans	8 598	-0,6%
Enfants Caf & Msa < 3ans	9 324	-0,5%
Enfants Caf & Msa de 3 à 5 ans	9 448	-1,8%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants <3 ans	22,8%	1,2%
Familles Caf & Msa <3 ans employant une salariée à domicile en emploi direct	4	0,0%
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires bénéficiaires du CMG garde à domicile en emploi direct	82	5,6%
Familles utilisant 1 structure Paje (micro crèche, garde à domicile ou crèche familiale hors PSU)	406	9,6%
Enfants Caf & Msa <3 ans d'allocataires du CMG structure de la Paje	307	17,9%
Taux de familles Caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	47,9%	2,8%
Enfants Caf <3 ans dont tous les parents travaillent	4 174	2,4%
Part des premières naissances chez les enfants Caf et Msa <1 an	42,0%	1,0%
Enfants Caf & Msa < 3 ans avec RSA ou AAH	4 075	-1,1%

Tableau 13 Indicateurs CAF/MSA échelle AUDE

Allocataires : précarité et bas revenus

CARTE 9 : LES ALLOCATAIRES A BAS REVENUS



Cartographie 10 Répartition des allocataires à bas revenu

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	14 544
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	30 620
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 070
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	39,6

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

Tableau 14 Indicateurs sur les ménages fiscaux - CCRLCM

Selon les données l'Observatoire des territoires, le taux de pauvreté de la CCRLCM était de 16,9% en 2020, soit un niveau supérieur à la moyenne régionale (12,6%) et à celle de l'Aude (16,2%). Selon l'Insee, en 2021, la médiane du revenu disponible par unité de consommation était de 20 070 euros.

Dans l'Aude, 32 315 foyers allocataires vivaient sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 € / mois. Dans ces foyers précaires vivaient 28 715 enfants.

CARTE 10 : LE POIDS DES PF DANS LES REVENUS



Dans l'Aude, en 2022, 21% des allocataires avaient la totalité de leurs ressources financières composées des prestations légales, soit 14 700 allocataires. Au niveau national (Métropole), ce taux était de 15%, de 17% au niveau régional.

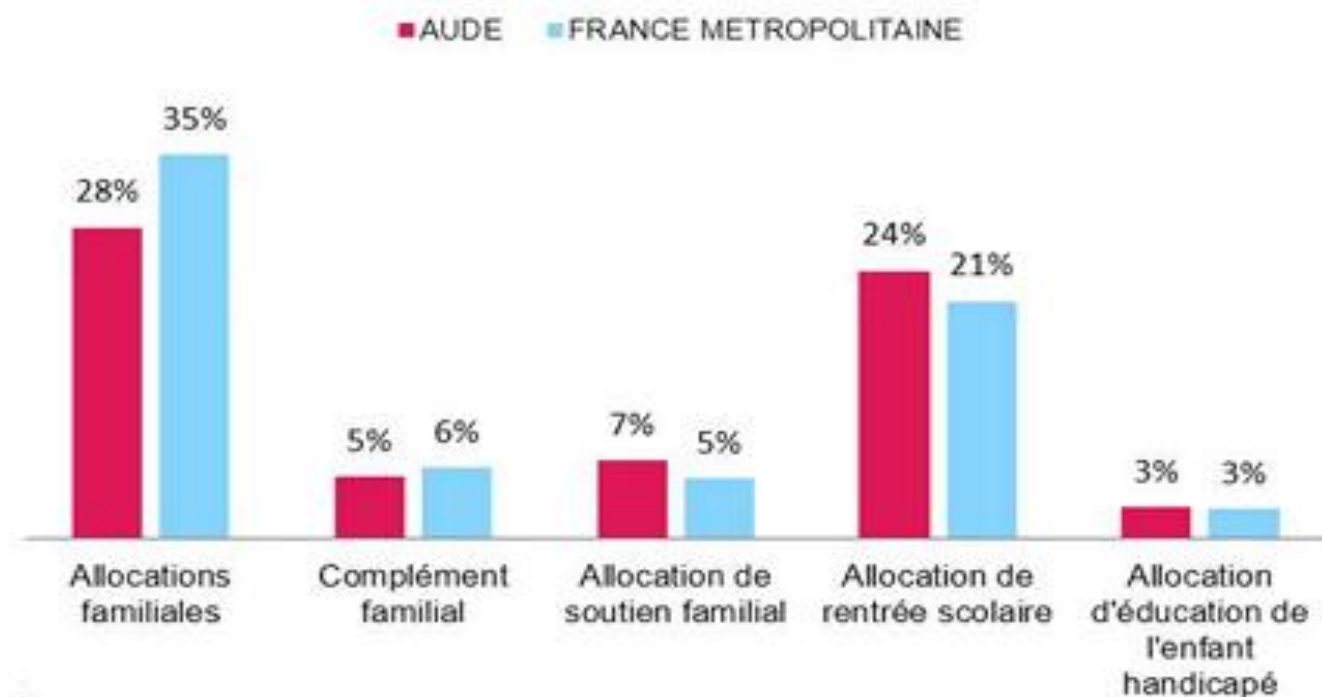


Diagramme 3 Comparaison prestations familiales Département/France

Pourcentage d'allocataires à bas revenus / total allocataires

En 2021, on comptait 2806 allocataires ayant des bas revenus, soit 42,94%, et 6534 allocataires au total. On identifiait 1349 allocataires isolés et 817 familles monoparentales.

Nombre d'allocataires à bas revenus -20 ans

En 2021, il existait 2605 allocataires à bas revenus de -20 ans.

Composition des familles à bas revenus CCRLCM / Aude

En 2021, on comptabilisait 1349 allocataires isolés ayant des bas revenus et 817 familles monoparentales à faibles revenus.

Dans l'Aude, en 2022, les ménages allocataires se répartissaient comme suit : 50 % étaient isolés et sans enfant à charge, 17 % étaient en situation monoparentale et 27 % étaient en couple avec enfant. Les étudiants représentaient 1,5% des ménages allocataires, chiffre en lien avec l'offre de formation présente sur le territoire.

Bénéficiaires des minimas sociaux et de la prime d'activité

En 2021, on dénombrait sur l'intercommunalité, 2693 allocataires du RSA et 2252 allocataires de la prime d'activité. Le taux de couverture toutes prestations confondues était de 37,72%. Il y a donc une précarité importante sur le territoire que l'emploi ne permet pas toujours de résoudre.

Part des prestations dans les revenus des allocataires

En 2021, il y avait 268 allocataires dont les prestations représentaient entre 50% et 74% des ressources brutes et 1249 allocataires dont les prestations représentaient 100% des ressources brutes.

Les prestations enfance :

En 2021, on dénombrait 774 allocataires d'allocations familiales, 774 allocataires de la PAJE et 1637 allocataires avec ARS.

Les prestations logement :

En 2021, on recensait 676 bénéficiaires de l'APL et 2563 allocataires d'aides au logement.

Données socio-économiques (emploi, vulnérabilité...)

En 2022, la France comptait 49,2 % de diplômés du supérieur de 30-34 ans, soit davantage que dans l'ensemble de l'Union européenne où cette part s'élevait à 42,8 %. La part des sortants diplômés du supérieur était en progression depuis 10 ans (52 % après 42 %). Parmi les sortants de formation initiale, 38 % possédaient au plus un diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle.



Diagramme 4 Niveau de diplôme France/Aude

Au niveau de l'Aude, on constatait notamment que 10% des jeunes n'avaient pas de diplôme ou avaient un diplôme inférieur au CAP-BEP contre 11% au niveau national.

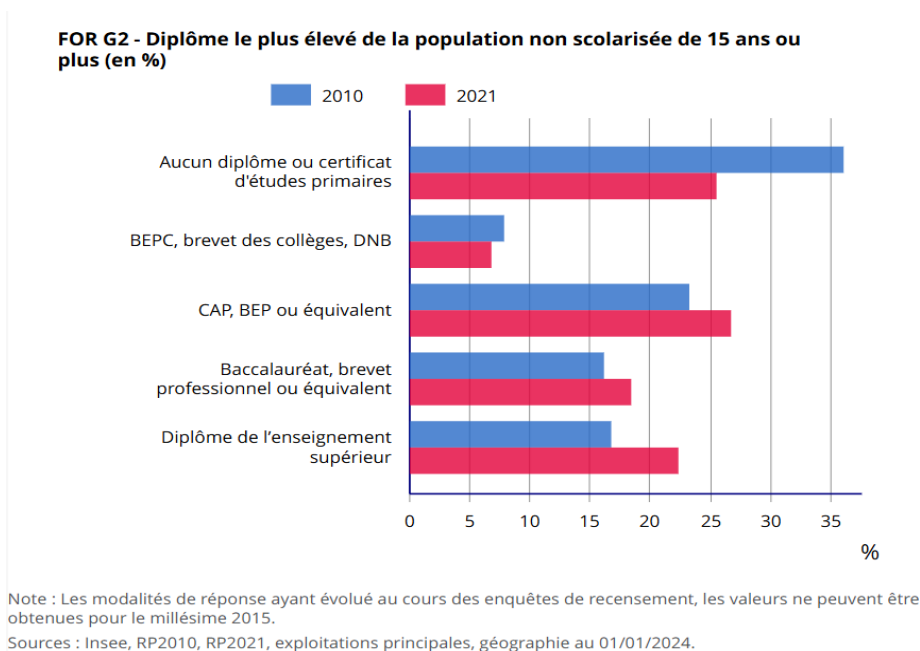


Diagramme 5 Evolution des niveaux de diplômes 2010-2021

A l'échelon de la CCRLCM, en 2021, on dénombrait notamment que 26% des jeunes avaient aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires et que 27% des jeunes possédaient un CAP, BEP ou un équivalent. Ce qui démontre des besoins spécifiques en matière de formation et de mobilisation des jeunes. La Cité Educative veille à lutter contre ces écueils.

Indicateurs	CCRLCM	LC
Emploi total au lieu de travail	9 447	5 351
dont part des emplois salariés (%)	76,3	87,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	69,9	61,6
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	16,4	19,7

Tableau 15 Indicateurs emploi

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

A l'échelon intercommunal, en 2021, on relevait un taux de chômage des 15-64 ans de 16,4% et un taux d'activité de 69,9%. On remarquait que le taux de chômage de cette même tranche d'âge était plus élevé sur la commune atteignant 19,7%.

Situation face à l'emploi des familles allocataires

En 2021, on comptabilisait 1 671 allocataires ayant entre 40 et 49 ans et 60 allocataires ayant moins de 19 ans.

En parallèle, on comptait 1 349 allocataires isolés percevant des bas revenus et 817 familles monoparentales percevant ces mêmes revenus.

Catégories socio-professionnelles

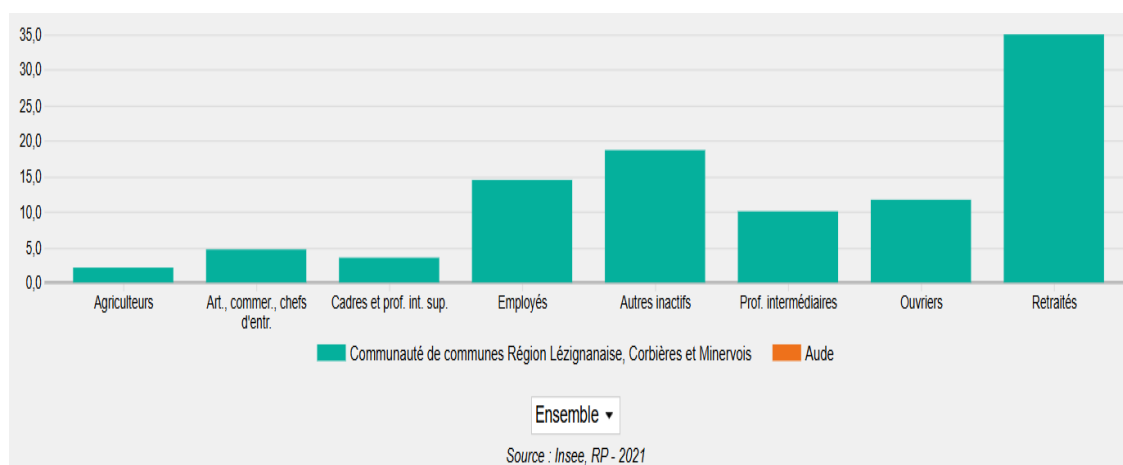


Tableau 16 Répartition des CSP de la CCRLCM

Indicateurs	CCRLCM	Aude
Agriculteurs exploitants (points de %)	2,3	1,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	2,5	3,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	1,3	1,3
Employés (points de %)	- 14,4	- 12,9
Autres inactifs (points de %)	- 8,1	- 7,0
Professions intermédiaires (points de %)	- 1,1	- 1,0
Ouvriers (points de %)	16,3	14,4
Retraités (points de %)	1,1	0,4

Source : Insee, RP 2009-2014-2020 - 2021

La CSP des ouvriers est importante sur notre territoire, elle atteignait 16,3 % au niveau de l'EPCI et 14,4 % à l'échelle départementale. La seconde CSP, la plus représentée était celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, avec respectivement 2,5 % et 3,5 %.

Niveau de vie

Le revenu disponible médian mensuel (1 483 € contre 1 621 € en région en 2014) de l'Aude était le plus faible des départements de la région. Le contexte social était également marqué par l'importance de la pauvreté : 21,7% (contre 17,2%) de la population locale était en dessous du seuil de pauvreté. En 2022, en France, le niveau de vie médian de la population s'élevait à 24 330 euros annuels. Il correspondait à un revenu disponible de 2028 euros par mois pour une personne seule et de 4258 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Les 10% de personnes les plus modestes avaient un niveau de vie inférieur à 12 970 euros. Les 10% les plus aisés avaient un niveau de vie au moins 3,4 fois supérieur, au-delà de 43 840 euros.

En euros par an

Tranche d'âge	2022
Moins de 18 ans	22 010
18-29 ans	23 630
30-39 ans	25 040
40-49 ans	25 360
50-64 ans	27 190
65-74 ans	24 560
75 ans ou plus	23 230

Indicateurs	CCRLCM	LC
Nombre de ménages fiscaux	14 544	4 398
Part des ménages fiscaux imposés (%)	39,6	N/A
Médiane du niveau de vie (€)	20 070	19 390
Taux de pauvreté (%)	21,7	N/A

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal – 2021

En 2021, le revenu médian annuel était de 20 070 euros au niveau de l'EPCI et de 19 390 euros au niveau de la commune.

En résumé, la Carte d'identité du territoire :

Identité territoriale

- ▶ Communes : 54
- ▶ Population : 33 191 hab. (+0,11%)
- ▶ Superficie : 810 km² — Densité : 41 hab/km² en 3 zones
- ▶ Statut : FRR + QPV sur le centre ville de Lézignan

Démographie

- ▶ Croissance via solde migratoire
- ▶ Jeunes < 20 ans : 22%
- ▶ >75 ans : 11,8%

Familles et ménages

- ▶ Taille moyenne des ménages : 1,98 personne
- ▶ Taux de ménages d'une personne seule : 34,3%
- ▶ Familles monoparentales : 16,35%
- ▶ Familles avec enfants de -3 ans : 802 familles (2023), dont 24,1% monoparentales

Économie

- ▶ Chômage : 16,4% (Lézignan : 19,7%)
- ▶ Services Marchands et l'administration sont les secteurs pourvoyeur d'emploi

Conditions sociales

- ▶ Taux de Pauvreté : 21,7%
- ▶ RMUC: 20 070 €
- ▶ CAF : 6 534 allocataires/14 844 personnes couvertes

Petite enfance & Jeunesse

- ▶ 883 enfants de moins de 3 ans
- ▶ Nombre places en crèches PSU : 177
- ▶ 26% de jeunes sans diplômes
- ▶ 1 espace éducatif jeune, 1 ALSH ados et plusieurs actions sur le territoire à destination des jeunes.

Habitat

- ▶ Logements : 20 813 (9,1% vacants)
- ▶ Logements sociaux : 810 (5,3%)

Accès aux soins

- ▶ Contrat Local de Santé signé
- ▶ Centres de santé : un nouveau en 2025 à Lézignan ; existant à St Laurent de la Cabrerisse
- ▶ Des difficultés d'accès aux soins

Mobilité

- ▶ 1 Gare
- ▶ Transport à la Demande (TAD) intercommunal
- ▶ Mobil'Aude : plateforme de covoiturage
- ▶ Projets : plateforme d'échange multimodal à Lézignan

Patrimoine, culture & tourisme

- ▶ Sites pays cathare : Termes, Villeroque, Termenès, Abbaye de Lagrasse
- ▶ Festivals et associations culturelles
- ▶ 1 million de visiteurs/an

Projets structurants en cours

- ▶ Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- ▶ Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- ▶ Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ▶ Contrat de Ville de Lézignan-Corbières (2025-2030)
- ▶ Schéma Départemental des Solidarités (renouvellement en cours)
- ▶ Schéma départemental des services aux familles (renouvellement en cours)

Synthèse

• Territoire attractif porté par un solde migratoire positif, il bénéficie d'une localisation stratégique le long de l'A61, même si le nombre d'enfants et de jeunes recule tandis que les seniors progressent. La réalité démographique et sociale varie fortement selon les communes. La précarité demeure marquée, avec un emploi qui ne protège pas toujours de la pauvreté malgré un chômage en légère baisse. On observe une hausse des familles monoparentales, notamment parmi celles avec de jeunes enfants. Le patrimoine, le tourisme et les services constituent des atouts majeurs tandis que des projets structurants visent à améliorer les services à la population et l'accès à la mobilité.

La santé

Contrat local de santé :

Un Contrat Local de Santé (CLS) est un dispositif mis en place en France pour améliorer la santé des populations à l'échelle locale. Il s'agit d'un accord signé entre une Agence Régionale de Santé (ARS) et des collectivités territoriales, en partenariat avec d'autres acteurs du domaine de la santé, du social et du médico-social. La CCRLCM a dans ses statuts la compétence « lutte contre la désertification médicale ».

Objectifs du CLS :

- ▶ Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.
- ▶ Favoriser la prévention et la promotion de la santé.
- ▶ Améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé.
- ▶ Renforcer la coordination entre les acteurs locaux de la santé.

Les CLS couvrent divers domaines selon les besoins du territoire, tels que :

- ▶ La prévention (lutte contre les addictions, promotion de l'activité physique, alimentation...).
- ▶ L'accès aux soins (lutte contre les déserts médicaux, développement des maisons de santé, téléconsultations...).
- ▶ La santé mentale (soutien psychologique, lutte contre l'isolement...).
- ▶ La santé environnementale (qualité de l'air, bruit, lutte contre l'habitat insalubre...).

Centres de santé

Le Centre de Santé de Lézignan

Un centre de santé a ouvert ses portes le 1^{er} juillet 2025 sur la ville de Lézignan-Corbières. Ce centre de santé intercommunal permet de réaliser des consultations de médecine générale mais aussi des actions de prévention en particulier à destination des publics précaires et vulnérables.

Le centre de santé intercommunal va permettre d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants du territoire intercommunal grâce à des consultations médicales assurées par des médecins salariés.

Il vise à réduire les inégalités d'accès aux soins dans les zones sous-dotées en professionnels de santé, à proposer une offre de soins de proximité, à attirer et stabiliser des médecins généralistes en leur offrant un statut salarié, à créer une structure moderne et adaptée aux besoins de la population locale.

Il cible tous les habitants notamment les personnes sans médecin traitant ou en situation de vulnérabilité. Il s'agit de consultations médicales, d'actions de prévention et d'éducation à la santé et de collaboration avec les établissements locaux de santé et les services sociaux. Il sera situé au sein d'un pôle central du territoire pour une accessibilité optimale et pour une facilitation des transports.

Il rassemblera des médecins généralistes voire des spécialistes (6), du personnel administratif et de secrétariat ainsi que du personnel paramédical (Assistants médicaux, IPA). Les locaux seront adaptés (espace pour la télémédecine).

Il est financé par des subventions des collectivités territoriales, de l'Agence Régionale de Santé et de l'État. De plus, des partenariats avec des mutuelles ou autres acteurs institutionnels coexistent.

Le Centre de santé de Saint Laurent de la Cabrerisse

Il a ouvert en 2018 dans une zone considérée comme déficiente en matière de couverture de santé, le centre de santé de Saint Laurent de la Cabrerisse a été financée par les pouvoirs publics (CCRLCM, Département, Région).

Ce pôle médical regroupe un médecin salarié de la CCRLCM, deux kinésithérapeutes, deux podologues, un ostéopathe, trois infirmières et un service des soins à domicile.

Les Multi-accueils de Saint Laurent de la Cabrerisse, de Talairan et de Roubia font appel aux médecins de cette MSP pour le suivi des enfants (Médecin crèche, Cf : réglementation PMI).

Constat

- Une désertification médicale suite aux départs en retraite de généralistes.

Enjeux

- Lutter contre la désertification médicale et mettre en oeuvre des actions de prévention

Vie culturelle et sportive

Offre sportive

Par conventionnement avec le Département de l'Aude et la Région Occitanie

La CCRLCM gère deux équipements sportifs, la halle Louis Tournier et le gymnase du lycée Ernest Ferroul qu'elle met à disposition des clubs sportifs du territoire en soirée, les week-ends et pendant les congés scolaires après leur utilisation par les collégiens et les lycéens.

Mise en valeur du sport et des sportifs

Chaque année, la CCRLCM honore et récompense ses sportifs. Elle participe également aux frais de transport afin de permettre aux jeunes de participer à des manifestations sportives rassemblant nombre d'élèves du territoire comme les opérations « Courir au cœur de l'Aude » et « la Galopeta » en partenariat avec l'USEP. Elle accompagne également différentes manifestations de l'UNSS. Ces signes forts démontrent tout l'intérêt que porte l'intercommunalité à la pratique sportive et aux clubs formateurs.

Subventions aux clubs sportifs

Dans le même esprit, la Communauté de Communes soutient par le biais de subventions, différents clubs sportifs du territoire qui contribuent notamment à la formation des plus jeunes et des manifestations sportives d'intérêt communautaire.

Un projet de piscine couverte est à l'étude pour les années à venir.

Offre culturelle

Projets et Équipements culturels

La CCRLCM entend développer de façon durable sur l'ensemble du territoire une action culturelle et artistique pluridisciplinaire valorisant son patrimoine, favorisant les échanges et respectueuse de son environnement.

Depuis 2005, la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois a pris dans ses compétences la programmation de l'Espace Culturel des Corbières.

De la musique au théâtre en passant par le cirque et la danse, sans oublier les enfants avec une programmation qui leur est spécialement dédiée. Toutes les esthétiques y sont proposées. « Il y en a pour tout le monde et pour tous les goûts ».

La programmation du théâtre s'étoffe d'année en année et sort désormais de ses murs avec une programmation hors-les-murs sur tout le territoire communautaire.

Cette volonté d'aller à la rencontre des populations permet également une meilleure irrigation du territoire. Grâce à une politique tarifaire très accessible, elle favorise l'accès au plus grand nombre au spectacle vivant, elle provoque les rencontres et contribue à développer le lien social intergénérationnel. La mise en place de résidence d'artistes sur le territoire participe également de ces rapprochements.

Culture et enfance-jeunesse

« **Scènes d'enfance** » est une opération culturelle du Conseil Départemental de l'Aude, c'est un évènement qui dure 12 jours. Sur le territoire de la CCRLCM, il se déroule à la MILCOM, mais aussi dans différentes bibliothèques municipales, notamment pour y proposer des spectacles au plus près des différentes crèches intercommunales réparties sur le territoire, mais également aux enfants du RPE, ainsi qu'à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals Corbières pour les scolaires.

La CCRLCM finance des spectacles et des transports afin que les élèves des différentes écoles, les enfants des ALSH et des crèches aient accès à la culture.

Certains spectacles sont l'occasion de partenariats avec différents acteurs culturels du territoire, délocalisation de spectacles sur la commune de Conilhac-Corbières et le massif de Mouthoumet. Les enfants des écoles bénéficient de spectacles de Jazz à Conilhac-Corbières en partenariat avec l'association Jazz Conilhac-Corbières.

Le réseau de lecture publique ne s'articule plus désormais autour d'équipements mais autour de propositions d'animations culturelles coconstruites entre l'équipe intercommunale et les bibliothèques des villages membres. Des propositions sont ainsi établies au trimestre et se déroulent dans les villages en partenariat entre la commune, la bibliothèque et la médiathèque intercommunale.

Cette coopération répond mieux aux besoins des bibliothèques communales et permet une irrigation territoriale plus importante.

Le conservatoire de Musique Intercommunal

Avec le Conservatoire de Musique intercommunal, la Communauté de Communes Région Lézignanais, Corbières et Minervois fait avec la musique ce qui est déjà fait avec le théâtre et le réseau MILCOM, c'est à dire développer un apprentissage et une programmation artistique sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Effectivement, installé à Lézignan-Corbières, le conservatoire a la volonté de sortir de ce cadre et d'aller au plus près des habitants de l'intercommunalité et tente de proposer des interventions sur les communes en fonction des élèves inscrits. Ainsi entre 6 et 8 concerts sont donnés chaque année sur des communes du territoire.

Ces interventions sont indispensables pour les apprentis musiciens.

Leur accès libre pour les habitants des villages d'accueil permet également de sensibiliser le grand public à la pratique musicale et pourquoi pas susciter de nouvelles envies.

Le Conservatoire poursuit également ses échanges avec l'Espace Culturel des Corbières pour créer de véritables passerelles entre apprentissage de la musique et métiers du spectacle mais aussi avec le réseau MILCOM.

Manifestations culturelles diverses

La Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois apporte également son soutien financier à d'autres manifestations culturelles de qualité organisées sur le territoire, tout au long de l'année, et qui contribuent, elles aussi, à différents titres, à la diffusion et l'irrigation du territoire en matière culturelle.

Les sites du « Pays cathare », PNR

Plusieurs sites du "Pays cathare" sont sur le territoire de la CCRLCM, notamment le château de Villeroche Termenès, celui de Termes, ainsi que l'Abbaye de Lagrasse.

Ce patrimoine est riche, il participe à l'attractivité du territoire et à sa mise en tourisme, il fait partie d'un programme commun de développement, pour 52 sites à visiter, cofinancés par le département, la région et l'Europe.

Une partie du territoire de la CCRLCM, fait partie de 2 Parcs Naturel Régional (PNR de la Narbonnaise en Méditerranée et PNR Corbières- Fenouillèdes).

Constat

- Une demande forte pour la pratique sportive, la participation à la vie culturelle et sociale sur l'ensemble du territoire.
- Des équipements déjà très investis, qui ne suffisent pas toujours à répondre aux besoins. De nombreuses manifestations culturelles sur Lézignan-Corbières et d'autres qui s'exportent « hors les murs » selon le souhait des élus.

Enjeux

- Tant pour la pratique sportive que pour l'accès à la culture, l'objectif est de développer les équipements et les projets sur l'ensemble du territoire.

Offre de transport

Généralités

La Région Occitanie organise, en partenariat avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, un service de Transport à la Demande (TAD) sur le territoire communautaire, en complément des lignes régulières.

Ce service permet aux habitants de se rendre certains jours, et à certaines heures dans plusieurs communes non desservies par les lignes régulières. Le coût pour l'utilisateur est de 2€ le trajet, 4€ l'aller-retour.

Le TAD permet, depuis n'importe quelle commune du territoire (sauf Lézignan-Corbières) de se rendre dans différentes communes de destination, en fonction d'une sectorisation.

Les communes de destination, sont Lézignan-Corbières, Mouthoumet, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Villesèque-des-Corbières, Limoux et Capendu.

Focus sur Lézignan-Corbières

La municipalité ambitionne de créer plusieurs parkings autour de la ville, dont un pôle d'échanges multimodal à la gare, afin de faciliter les stationnements en extérieur et inciter la population à utiliser des moyens de déplacement alternatifs. Les pistes cyclables seront développées.

La création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) est en cours d'étude.

Cette étude est financée à hauteur de 22.85% par la CCRLCM.

Une aire de covoiturage réalisée par l'ASF/ Vinci, d'une capacité de 62 places, doit être aménagée à proximité de l'échangeur N25 à Lézignan-Corbières. Les travaux sont programmés sur la période février-mai 2026.

Le terrain est mis à disposition par la CCRLCM ainsi qu'une participation financière.

Le réseau Mobil'Aude

Afin de mieux répondre aux besoins de la population, le Conseil Départemental a mis à la disposition de la population audoise la plateforme collaborative Mobil'Aude. Cette plateforme gratuite et simple à l'usage permet le partage de trajets en voiture individuelle.

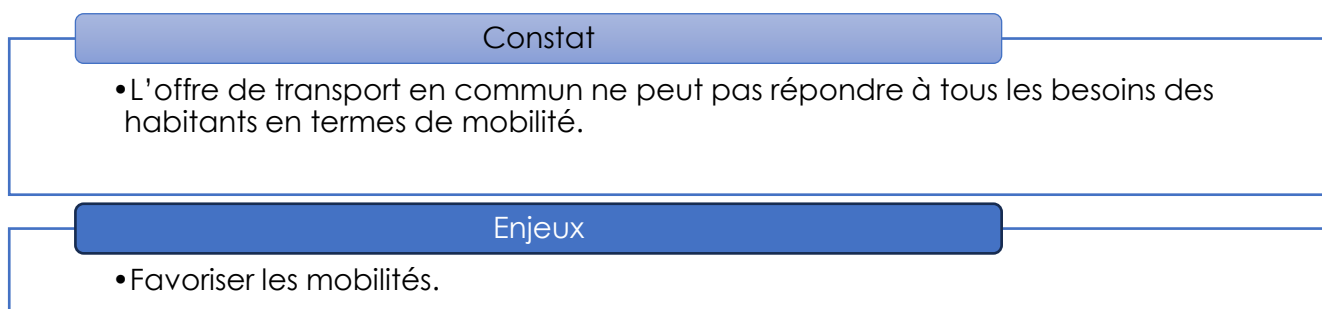
Projet de voiture partagée à Villerouge Terme

Un projet innovant a vu le jour grâce à un collectif d'habitants et d'élus (véhicule communal partagé), qui allie l'écologie et le lien social.

Depuis 2018, un véhicule électrique est partagé par une quarantaine d'habitants.

Au regard du succès de ce projet, une seconde voiture électrique : type utilitaire complète le dispositif.

Grace à ces véhicules partagés, des bénévoles organisent des sorties culturelles : cinéma, théâtre C'est du lien social qui se développe pour une dizaine d'habitants.



L'activité économique

La CCRLCM est compétente en matière d'aménagement, d'entretien, et de gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique (ZAE) qui sont d'intérêt communautaire.

La CCRLCM gère 10 ZAE sur le territoire communautaire :

- ▶ Les derniers travaux effectués ont été la création d'une voie de raccordement de la ZAE de Caumont 2 au giratoire de la RD611 (accès direct à l'échangeur n°25 de l'A61) et la réfection des bandes de roulement sur les ZAE de Canet-d'Aude et d'Ornaisons.
- ▶ Un PPI est mis en œuvre pour l'entretien et la réfection de l'ensemble des voies et équipements des ZAE.
- ▶ Une étude de signalisation est en cours.
- ▶ Deux projets de ZAE, dont le foncier est quasi totalement maîtrisé, sont à l'étude.

Les entreprises

La commune de Lézignan dénombrait fin 2022, 498 établissements actifs employeurs sur la, dont 341 constitués de 1 à 9 salariés. On observe que le secteur le plus représenté est celui du commerce, des transports et des services divers (334 établissements). On comptabilisait également 5345 salariés au total.

Le secteur du commerce, des transports et des services divers réunissait 2644 salariés.

En 2023, 128 entreprises ont été créées dont 33 dans le domaine du commerce de gros et de détail, des transports, de l'hébergement et de la restauration, et, 27 dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, des activités de services administratifs et de soutien. Cette même année, 139 établissements ont été créés dont 40 dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration. En parallèle, on observe que seulement 2 entreprises ont vu le jour dans le domaine immobilier.

En 2021, 785 unités légales économiquement marchandes et productives non agricoles actives étaient recensées. On identifiait 915 établissements non agricoles appartenant à des unités légales marchandes et productives actifs. Et, il existait 5110 emplois dont 2399 dans le commerce, les transports et les services divers. On dénombrait 1656 employés, 1293 professions intermédiaires et 1132 ouvriers contre seulement 20 agriculteurs exploitants.

Constat

- Lézignan-Corbières et les communes voisines sont davantage attractives grâce au développement économique.

Enjeux

- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises mais aussi de nouveaux habitants et maintenir l'essor de l'économie.

Les services à la population et équipements

Contrat de Ville : Lézignan-Corbières

La ville de Lézignan-Corbières a renouvelé, en 2024, son contrat de ville avec ses différents partenaires dont l'Etat, la CAF de l'Aude, le Conseil Départemental de l'Aude et la Région Occitanie. Jusqu'en 2025 coexistaient 2 appels à projets (AAP) : un en politique de la ville et un pour la Cité éducative. Désormais, il n'y en a plus qu'un. Trois axes y sont déclinés :

- ▶ **Axe 1 (politique de la ville) : l'emploi et le développement économique.**
- ▶ **Axe 2 (cité éducative) : l'émancipation.**
- ▶ **Axe 3 (politique de la ville) : le lien social et la mixité.**

Le contrat de ville répond également à 5 enjeux transversaux :

- ▶ **Enjeu 1** : la mobilisation du monde de l'entreprise, des chambres consulaires et du secteur privé.
- ▶ **Enjeu 2** : la lutte contre les discriminations.
- ▶ **Enjeu 3** : l'égalité hommes/femmes.
- ▶ **Enjeu 4** : la participation citoyenne.
- ▶ **Enjeu 5** : la santé des jeunes.

La vision du contrat de ville 2025/2030 est celle de la mise en œuvre d'une nouvelle façon de collaborer. Il s'agit désormais pour les différents partenaires de travailler plus étroitement avec la mise en place de réunions d'information collective et individuelle à destination des porteurs de projets, de créer des passerelles, de nouvelles expérimentations pour faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun et de réinterroger les différentes pratiques pour adhérer à une approche innovante. Cela répond aux manques constatés dans la gestion du contrat de ville 2022-2024 avec notamment un manque de structuration dans les actions proposées, menées de manière cloisonnée ainsi qu'un manque patent de communication et d'actions en faveur des publics 0-2 ans ainsi que 14-25 ans.

Ainsi, une stratégie d'organisation a été déclinée pour le contrat de ville 2025-2030. Concernant les acteurs, il s'agit de renforcer la coordination interne et la communication interne, de décroisonner pour faire émerger une culture commune du contrat de ville. S'agissant des porteurs de projet, il faut renforcer la coordination externe, impliquer les parents, les habitants, les entreprises et les partenaires au travers des actions, de favoriser des rencontres individuelles/collectives à destination des porteurs de projet en 2025 pour faciliter la structuration des actions et créer des passerelles. Il importera également de mettre l'accent sur les indicateurs de performance et sur l'évaluation du contrat de ville.

En ce qui concerne l'évaluation du contrat de ville, cette démarche collaborative mise au service de l'action vise à éclairer le pilotage, produire de la connaissance, analyser les effets et les impacts des actions menées, améliorer la qualité et permettre l'évolution des projets, améliorer la visibilité de la programmation et mobiliser les acteurs et partenaires. Elle portera sur 2 axes principaux : l'analyse des réalisations et des effets du contrat de ville en matière de réduction des inégalités territoriales (réalisations, mobilisation du droit commun, cohérence actions-enjeux, impact des actions) et l'analyse de l'ingénierie et de la gouvernance du contrat ainsi que des bénéfices provenant de la mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

Deux classes de TPS (- de 3 ans) : une à l'école Daudet en 2016, l'autre à l'école Dolto en 2018, pour 18 élèves chacune ; dans chaque classe : 1 Professeur des écoles et 2 ATSEM.

L'ouverture de ces 2 TPS a permis un véritable travail de concertation et de partage entre la mairie de Lézignan-Corbières, l'éducation nationale, les acteurs de la petite enfance, la PMI, la CAF...

Les actions de soutien à la parentalité sont nombreuses sur ses deux classes, mais aussi de plus en plus développées dans l'ensemble des classes maternelles avec la mise en place d'enseignants relais et de parents relais.

Nous mutualisons les connaissances au niveau de la scolarisation des deux ans : Education Nationale, EAJE, PMI, CAF (mutualisation de formations, échanges de pratique...).

Constat

- Interconnaissance et de nombreux projets partenariaux

Enjeux

- Renforcer la coordination interne et externe
- Favoriser des rencontres individuelles/collectives à destination des porteurs de projet
- Evaluer le contrat de ville afin de le rendre plus efficient
- Développer et maintenir une dynamique partenariale

L'accès aux droits et aux services

Les habitants de la CCRLCM dépendent surtout du bassin de vie de Lézignan-Corbières. Cependant, ceux habitant le Sud du territoire dépendent de bassins de vie extérieurs au périmètre de la communauté de communes : Sigean, Perpignan, Espérazza et Limoux.

Un bassin de vie correspond au plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants :

- ▶ Proximité : poste, pharmacie, infirmière...
- ▶ Intermédiaire : gendarmerie, supermarché, vétérinaire, école de conduite, station-service, collège, laboratoire d'analyse...
- ▶ Supérieure : lycée, urgences, gare, cinéma, musée.

Constat

- La majorité des requêtes sont liées à la réalisation d'une démarche.
- Importance de la coordination entre les acteurs.
- Néanmoins, des freins demeurent :
 - ▶ l'isolement (spécificité rurale)
 - ▶ le défaut de mobilité
 - ▶ le manque de services publics (notamment exclusion du numérique)
 - ▶ les territoires ruraux ne sont pas classés QPV
 - ▶ absence de structures d'accès aux droits entre Lézignan et Mouthoumet

Enjeux

- Favoriser l'accès aux structures d'accueil et l'accès aux droits notamment au numérique, et ce également dans les zones rurales.
- Rendre les services au public accessibles dans les territoires afin de permettre un maintien de l'attractivité de ces derniers et une qualité de vie.
- Permettre l'accès aux centres sociaux des publics éloignés.
- Favoriser la mobilité grâce aux transports.
- Favoriser les actions intergénérationnelles.

ADHCO centre social de Mouthoumet

L'ADHCO assure ce service au travers de 9 points multi-services (POM'S) situés sur le sud du territoire et ainsi offrir des services accessibles à tous.

Les POM'S sont des véritables lieux de vie et de rencontres, ils visent à faciliter et à maintenir l'installation de nouvelles populations en proposant :

- ▶ Des services postaux (Agences Postales Communales),
- ▶ Des bibliothèques/médiathèques (alimentées par la Bibliothèque Départementale de l'Aude) avec prêt de livres/CD/livres audio...,
- ▶ Des accès internet et bureautique (gratuit dans le cadre des services publics), de l'information et de l'appui administratif (accompagnement France Services de 1er niveau (une quinzaine de partenaires conventionnés) – 2ème niveau assuré par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale de l'ADHCo),
- ▶ De la vente de produits locaux (« vitrine » des savoir-faire locaux) et petite épicerie,
- ▶ De l'information touristique,
- ▶ De la formation individuelle informatique et des ateliers collectifs à partir de 2022...,
- ▶ Un Bureau Animation Logement (pour mettre en relation offre et demande en termes de logements locatifs permanent – Service gratuit).

Aux MFS s'ajoute l'offre des opérateurs sociaux : Points relais CAF, CPAM.
De même des institutions sont présentes sur le territoire.

Maison des Solidarités - MDS

Service du Conseil Départemental, la MDS est un lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement pour les usagers. Elle est constituée de 3 unités : l'unité administrative, dont le personnel chargé de l'accueil, apporte les premières informations, orientations, et prise de RDV avec les différents professionnels de la MDS.

L'unité accompagnement-prévention est composée du service social départemental territorialisé, de la protection maternelle et infantile territorialisé (PMI) et de l'unité aide sociale à l'enfance en charge du suivi des enfants confiés par le juge des enfants en placement auprès du Département et des mesures d'aide éducative contractuelles dites administratives.

Ce service public gratuit et de proximité est ouvert à tous, y compris aux mineurs pour la partie CSS (centre de santé sexuelle). Il existe 10 MDS dans le département de l'Aude qui interviennent dans les domaines de l'action sociale et médico-sociale (aide sociale, protection de l'enfant, soutien à la parentalité, suivi des femmes enceintes, consultations gynécologiques...).

La MDS de Lézignan-Corbières permet aux usagers de rencontrer des professionnels de santé, spécialistes de la pédiatrie préventive pour les 0-6ans (Médecins et infirmières-puéricultrices), une sage-femme, une conseillère conjugale et familiale, ainsi que des assistantes sociales, un psychologue et un éducateur spécialisé pour les 6/25 ans ; un infirmier (bilan de santé en milieu scolaire et signalement personnes âgées personnes handicapées).

Le service social départemental se déplace au plus près des usagers, au-delà des rdv en MDS et des visites à domicile, 13 permanences sociales délocalisées sont en place sur le territoire couvert par la MDS, dans le cadre de conventions avec les mairies. Ce service social de prévention généraliste est en lien avec tous les services sociaux spécialisés et divers partenaires allant de l'aide alimentaire, à l'insertion socio – professionnelle, en passant par l'accès aux droits et la lutte contre toutes les exclusions.

La PMI territorialisée a la charge d'évaluer les demandes d'agrément assistantes maternelles, leur suivi et contrôle. Elle effectue également les bilans de santé en milieu scolaire pour les enfants âgés de 3 ans. Elle est en lien avec les services de maternité et de pédiatrie des hôpitaux dans le cadre du suivi des grossesses et des naissances.

La PMI dispose d'un bus itinérant qui permet de sillonner les zones rurales. Le bus propose une consultation de pédiatrie pour les nourrissons et enfants de moins de 6 ans.

Les consultations sont assurées par un médecin et une puéricultrice, elles ont un but préventif avec différents objectifs :

- ▶ Suivre médicalement le développement du bébé et de l'enfant jusqu' à 6 ans,
- ▶ Apporter des conseils diététiques et d'hygiène de vie,
- ▶ Proposer les vaccinations selon les recommandations en vigueur,
- ▶ Accompagner la relation enfant-parent.

Le bus PMI se déplace une fois par mois dans différentes communes du département dont celle de Villeroque Terme. Mais, il existe aussi des consultations délocalisées de PMI : à Ginestas, Tuchan, Villesèque des Corbières.

Depuis juillet 2024, il circule aussi pour des consultations gynécologiques : les femmes peuvent voir une conseillère conjugale et une gynécologue-obstétricienne, à Mouthoumet et Durban.

Conseil Départemental de l'Aude (CD)

Les actions du Conseil Départemental envers l'enfance et la jeunesse.

- ▶ Le CD de l'Aude subventionne les projets de construction, de structures « petite enfance » et cofinance les actions REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)
- ▶ Le Conseil Départemental de l'Aude a mis en place, depuis 1983 un programme départemental d'activités de pleine nature. Il propose à toutes les structures du département l'accès à une dizaine d'activités spécifiques.

Ce service est gratuit et assuré par des éducateurs sportifs du Conseil Départemental qui fournit tout le matériel technique nécessaire.

Les activités proposées sont : l'équitation, l'orientation en itinérance sur tout le département, le canoë-kayak...

- ▶ Le bus bibliothèque (bibliobus) du Conseil Départemental

Il passe dans pratiquement tous les villages du territoire de la Communauté de Communes, qui sont dotés d'une petite bibliothèque, bien souvent gérée par des bénévoles.

La Mutualité Sociale Agricole

La MSA finance des projets en milieu rural. A l'instar de la CAF, elle aide les projets innovants en milieu rural au travers de son nouveau dispositif « Grandir en milieu rural » (GMR).

Ce dispositif permet aux collectivités de contractualiser avec les structures ayant des ressortissants MSA.

L'offre a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'enfance-jeunesse.

Constat

- Grâce à ce nouveau dispositif de la MSA, de nombreux projets innovants et structures sont mis en place en milieu rural.

Enjeux

- Une dynamique en milieu rural, de beaux projets, mais une fragilité avec l'incertitude de la continuité de ce dispositif.

L'action sociale

L'intervention Sociale individuelle de la CAF

Le service d'intervention sociale de la CAF propose un accompagnement social global personnalisé aux allocataires avec enfants à charge, qui sont confrontés depuis moins d'un an à l'un des événements suivants :

- ✓ Séparation,
- ✓ Décès d'un parent,
- ✓ Décès d'enfant,
- ✓ Impayé de loyer ALF signalé à la CAF.

Tout allocataire ayant signalé cet événement à la CAF sera contacté systématiquement. Des rendez-vous peuvent avoir lieu au pôle CAF de Lézignan-Corbières, à domicile, éventuellement chez un partenaire de proximité qui met à disposition un bureau d'accueil (Centre social, CIAS, mairies...), par téléphone ou Visio contact. A partir de décembre des rendez-vous pourront avoir lieu à la Maison des familles de Lézignan Corbières.

La finalité de l'intervention est de soutenir la fonction parentale et prévenir les risques suite à un événement familial précité pouvant être facteur de vulnérabilité. Les intervenants sociaux soutiennent le cheminement de la famille dans son parcours de vie en s'appuyant sur les potentiels, les savoirs, les souhaits des personnes et le réseau partenarial.

Le Centre intercommunal d'action sociale

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (**CIAS**) de la **Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois** compte près de 150 agents formés spécifiquement à l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap, encadrés par des professionnels de l'action sociale.

La Communauté de Communes souhaite permettre à toute personne fragilisée par l'âge, la maladie, les difficultés sociales ou organisationnelles, de réaliser son choix de vivre à son domicile dans les meilleures conditions.

L'aide du CIAS se décline en 3 prestations :

- [L'aide à domicile.](#)

L'intervenante à domicile contribue au maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou rencontrant des difficultés permanentes ou passagères. Elle contribue aussi au soutien psychologique et social des familles. Elle apporte une aide à la personne, dans son cadre de vie, pour l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne, ainsi qu'une aide à l'entretien de la maison.

[Le portage de repas à domicile.](#)

Ce service fonctionne toute l'année. Les repas conditionnés en barquettes individuelles sont livrés à domicile de 7 heures à midi, du lundi au vendredi. Ce service bénéficie aujourd'hui à près de 180 personnes, tous les jours.

[La téléassistance.](#)

Le CIAS s'est associé à Présence Verte pour faciliter l'installation au domicile d'un système de téléassistance qui permet, grâce à un petit appareil déclencheur d'alarme, de relier le domicile à une centrale de surveillance 24 heures sur 24.

Le CCAS de Lézignan-Corbières

Le CCAS assure les missions obligatoires définies par l'Article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) dans le cadre d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il

participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire et transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autorité différente. Il procède également à la domiciliation des personnes sans domicile. En parallèle, il assure des missions facultatives : aides financières, constitution de dossiers (retraite notamment), aide dans les démarches administratives, instruction pour la Téléalarme,...

Concernant son statut juridique, le CCAS est un établissement public administratif communal. Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget, des biens et un personnel propre. Son régime juridique relève du droit public. Il peut également agir en justice en son nom propre. Le CCAS est présidé par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

S'agissant du financement, les recettes de fonctionnement sont constituées du produit des ventes des concessions funéraires. Le CCAS encaisse de l'argent au titre de reversement de dons. Les principales dépenses de fonctionnement sont des dépenses liées à l'exécution des missions obligatoires, en l'occurrence la pré-instruction des dossiers d'aide sociale (demande d'APA, de logement social...).

Dans le cadre de ces missions obligatoires, le CCAS de Lézignan a pré-instruit ou instruit en 2024 : 59 dossiers de demande d'APA et 33 dossiers de demande d'APAE, 39 dossiers d'hébergement et 23 dossiers de demande de service ménager (portage de repas et télé-sécurité hors APA). En ce qui concerne les demandes de logement social, une commission se réunit environ toutes les trois semaines afin d'attribuer des logements aux personnes jugées prioritaires. Les bailleurs sociaux et l'Elue en charge du logement social de la commune y siègent. Mais, les délais d'obtention sont relativement longs (plusieurs mois en moyenne).

En parallèle, le CCAS de Lézignan-Corbières mène différentes actions tout au long de l'année. Il est ainsi possible de citer l'opération Lézibons qui permet d'offrir des chèques cadeaux de 15 euros à tous les Lézignanais âgés de 70 ans et plus, valables chez les commerçants du centre-ville et les grands magasins tels que Carrefour et Intermarché. En 2024, certaines associations de la commune s'étaient vu allouer un don de 300 euros avec des Lézibons non retirés ou délivrés.

Par ailleurs, le constat établi fin 2024 est que la Croix Rouge Française et les Restaurants du Cœur ont été davantage sollicités par rapport à l'an passé. Respectivement, ce sont 65 familles lézignanaises, soit 149 personnes et 173 familles lézignanaises, soit 544 personnes qui ont été accueillies par ces deux associations pour de l'aide alimentaire.

Le CCAS et le CIAS jouent un rôle fondamental de coordination avec les institutions publiques et privées. Ils favorisent les actions intergénérationnelles.

Constat

- En parallèle, il faut souligner la présence essentielle d'associations qui luttent contre la pauvreté. A savoir : la Croix Rouge Française qui propose de l'aide alimentaire-vestimentaire gratuites, les Restaurants du Coeur qui apportent de l'aide alimentaire sous conditions de ressources et proposent un atelier d'initiation à l'informatique et au tricot mais également des cours de français pour les personnes illettrées, le Secours Catholique qui dispose d'une boutique solidaire et attribue des bons destinés à l'alimentaire, à l'hygiène, enfin, Initiative Solidaire d'Insertion Sociale qui propose également de l'aide alimentaire.

Enjeux

- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer des services publics dans les zones non ou sous dotées et maintenir la coopération.
- Permettre la mutualisation entre acteurs.
- Renforcer l'accès aux droits itinérants notamment déjà existant à travers l'action de la PML.

Autres structures et actions de vie sociales

Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)

Les CADA offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de protection internationale. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire. Les CADA sont en général gérés par des associations ou des entreprises.

L'accueil des demandeurs d'asile en France résulte de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951. Le CADA de Lagrasse est géré par la FAOL (Fédération Audoise des Œuvres Laïques). De nombreux bénévoles du village ou des villages alentours soutiennent cette structure.

Association « PEPS Aude »

Pôle Éducation Parentalité Aude est une association en direction des enfants scolarisés, des familles, des adultes, des parents et des professionnels.

Elle propose différentes actions : un soutien à la scolarité (cours de soutien, clubs de langue, accompagnement à la scolarité), un soutien à la parentalité (entretiens individuels et familiaux, rencontres, débats), des actions de formation (thématiques spécifiques du secteur Enfance/Jeunesse, Analyse des Pratiques Professionnelles, Groupes de Paroles), des actions relatives au domaine de la prévention, de la santé et de l'insertion (Ateliers, informations collectives).

Mission Locale Ouest Audois (MLOA)

La MLOA est implantée au cœur du territoire de l'Aude. Elle accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans, qu'ils soient qualifiés ou pas, en situation précaire ou sans difficulté particulière. Le conseiller de la Mission Locale, tout en cherchant avec chaque jeune des solutions à ses problèmes d'emploi, l'aide aussi à définir ses besoins dans d'autres domaines (tels que la santé, le logement, les transports, le handicap...) et à trouver des réponses adaptées à sa situation. Il existe également une conseillère itinérante.

De plus, la MLOA assure le Point d'Ecoute jeunes (PAEJ). Il a pour vocation de développer une approche attentive anonyme à l'ensemble des conduites à risque autour d'un public de

jeunes de 12 à 25 ans. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien qui s'adresse à la fois aux jeunes en difficulté et à leurs parents.

Pour les jeunes concernés par une demande d'orientation professionnelle et en recherche de dynamisation professionnelle, la MLOA travaille en partenariat avec France Travail, les différents centres de formation du territoire (CFAI-CFOBAT) ou encore avec les entreprises.

Initiative Solidaire d'Insertion Sociale (ISIS)

ISIS accompagne les personnes victimes d'accident de la vie. 98% des personnes sont orientées par les assistants sociaux, les travailleurs sociaux, chefs d'établissements et les CCAS. Ses missions sont triples :

L'épicerie sociale fonctionne en libre-service selon les goûts, la culture de chaque bénéficiaire et selon le projet d'accompagnement mis en place par l'équipe dénommée Accueil Dossiers Accompagnements.

Le soutien administratif qui s'adresse aux bénéficiaires de l'épicerie solidaire et aux personnes qui sont adressées pour constituer des dossiers comme surendettement, demande de micro-crédit, demande d'ASS, renonciation aux soins, fragilité bancaire.

Le vestiaire solidaire est destiné aux bénéficiaires et également ouvert, sous d'autres conditions, aux extérieurs sous l'appellation Friperie.

MP2 Environnement

C'est une structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). L'entreprise propose une activité salariée à des personnes privées d'emploi rencontrant des difficultés particulières sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle.

La personne salariée bénéficie d'un accompagnement individualisé et personnalisé.

Elle mène des ateliers et chantiers d'insertion : jardin (maraîchage biologique et entretien d'espaces verts), recyclerie (collecte, massification de papiers et cartons), ressourcerie (réception de bois de mobilier, textile, BDE, tri valorisation via le réemploi ou recyclage).

Les personnes qu'elle accompagne sont des allocataires des minima sociaux ayant un agrément d'insertion, des personnes issues du QPV de Lézignan-Corbières, des demandeurs d'emploi de longue durée de plus de 24 mois, des jeunes de -26 ans.

Paroles de femmes à Fabrezan

Le projet de la Maison de la parole en Terre d'Aude, d'envergure départementale (dans le cadre du budget participatif 2020), est né d'un constat : *"celui de la nécessité de répondre à un besoin croissant de pouvoir communiquer et libérer la parole dans un contexte bienveillant"*. Le réseau Parole de femmes, de par la diversité de ses membres, est en capacité d'accueillir et guider toutes les personnes qui ressentent le besoin de vouloir s'exprimer sur ce qui leur tient à cœur, en lien direct avec des instances compétentes. Cette Maison de la parole se veut intergénérationnelle, ouverte à tous (hommes, femmes, adolescents).

C'est un lieu de vie, d'écoute, de partage, de convivialité. *"Autour d'un café, être amené à libérer sa parole"*. Afin d'aborder diverses thématiques : *"violences intrafamiliales, aide à la parentalité, l'adolescence et sa problématique, soutien au deuil, coaching personnalisé (réorientation professionnelle), une porte ouverte vers la reconstruction, le mieux-être"*.

La Maison de la parole c'est aussi une porte ouverte vers la culture, les arts créatifs, la musique, le chant, théâtre, la littérature, les arts culinaires (liste non exhaustive), une collaboration avec d'autres associations apportant leurs propres expériences, à titre gratuit par des conférences et des débats sur des thèmes différents.

Les Chiffons Siphonnés » à Fabrezan

L'association propose des animations autour du livre en direction de la petite enfance, elle s'adresse aux enfants de 10 mois à 4 ans et de 4 à 8 ans. Les « tapis lecture » mettent en scène des histoires, des comptines, des jeux de doigts soutenant l'éveil culturel, le partage et la découverte.

Des animations sont proposées dans tous le Département, dans des structures Petite Enfance, médiathèques écoles, Relais petite enfance.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture de la CCRLCM

Le territoire de la CCRLCM compte 11 MJC : Argens Minervois, Canet d'Aude, Fontcouverte, Lézignan-Corbières, Luc sur Orbieu, Moux, Ornaisons, Roubia, Saint André de Roquelongue, Saint Laurent de la Cabrerisse, Thézan des Corbières.

C'est le réseau associatif offrant le plus de diversité dans l'offre de loisirs.

L'Aude est le département le plus maillé par les MJC.

MJC de Lézignan-Corbières

La MJC est une association laïque, d'éducation populaire, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, affiliée à la Fédération Départementale de l'Aude, à la Fédération Régionale des MJC du Languedoc Roussillon et à la Confédération des MJC de France.

Elle a pour objectif de consolider les liens sociaux au sein de la commune et des villages alentours. La MJC est attractive par les différentes activités et sections proposées (activités sportives, artistiques, culturelles, séjours, stages et sorties) elle est aussi un lieu de convivialité et d'échanges d'idées. La MJC de Lézignan-Corbières a été fondée en 1946. Depuis sa naissance, l'association est restée fidèle à ses valeurs fondatrices : démocratie, laïcité, citoyennerie et humanisme.

Elle compte plus de 2110 adhérents et 8000 usagers (adhérents, habitants bénéficiant des actions hors les murs, participants aux actions et services de l'association).

Espace Gibert

Depuis 1989, l'Association Espace Gibert à Lézignan-Corbières propose un programme culturel varié qui participe au développement de la culture sur le territoire : des rencontres Vin et Culture (exposition et dégustation de vin), des conférences sur l'Art (toute l'année), des ateliers dessin/peinture (ouverts à tous), les jeudis de la Maison Gibert avec des concerts de musique (durant l'été). Une convention a été signée avec l'Education Nationale permettant à des élèves d'accéder à des visites et des cours d'Art Visuel.

Association Ciném'Aude

Association existant depuis 1982, pour la promotion et la diffusion du 7ème art sur le territoire, l'association propose une offre culturelle de proximité et lutte contre la désertification rurale. Elle touche un public scolaire large : de la maternelle aux lycées à travers des opérations « école au cinéma », « collégiens au cinéma », « lycéens au cinéma ».

Elle propose également ses services pendant les vacances scolaires avec la découverte de films d'animations en collaboration avec le ciné-club et se déplace dans différentes salles de cinéma sur le territoire (Ferrals-les-Corbières et Lézignan-Corbières). Partenariat avec le cinéma « le Palace » de Lézignan-Corbières.

Cette association développe le cinéma en plein air dans les 54 communes du territoire, grâce au soutien financier de la CCRLCM.

De nombreuses associations de loi 1901 existent sur la commune de Lézignan-Corbières, elles proposent selon leurs spécificités des activités sportives, culturelles ou artistiques pouvant toucher l'enfance et la jeunesse du territoire : sports collectifs, individuels, détente, loisirs (judo,

football, rugby, danse, natation, aquagym, peinture, photographie, théâtre...) Lézignan-Corbières propose plus de 40 clubs et compte environ 4000 licenciés.

Le Pays Touristique Corbières Minervois (activités touristiques et insertion)

Le projet du Pays Touristique Corbières Minervois, association loi 1901, est de développer une activité touristique maîtrisée, insérée dans le tissu social et économique des Corbières et du Minervois ; tout en respectant les habitants et les prestataires touristiques, nos espaces naturels, en valorisant notre agriculture, notre patrimoine, notre culture en particulier la culture occitane.

Cette association porte un chantier d'insertion qui crée et entretient les sentiers de randonnée pédestre et VTT.

« La maison de l'Ormeau » à Coustouge

Association culturelle à l'origine spécialisée dans la réalisation de chantiers portés par des bénévoles accompagnés par un architecte.

Son activité s'est diversifiée et la maison de l'Ormeau, permet aujourd'hui aux habitants l'accès à la culture, de l'échange, des rencontres entre les gens du village...

Des ateliers d'éveil pour enfants du village et des alentours sont proposés : autour des livres, de la peinture, des contes, du cirque, de la danse, du yoga...

L'association développe de plus en plus d'actions en direction des enfants et des jeunes.

Les Compagnies « Tric O Trac » et « Conduite Intérieure »

Les Compagnies proposent dans le cadre de « Vivons le théâtre en Corbières », des « chantiers théâtres » (sans hébergement) d'une durée de trois semaines chaque année pour les enfants et les adultes ainsi qu'une vaste programmation de pièces de théâtres jouées dans différentes communes. Cette association permet un accès à la culture en milieu rural.

Elle conduit aussi des projets : avec l'école de Mouthoumet et dans le cadre de la politique de la ville à Lézignan-Corbières.

« La Granada »

La Granada est une association qui a vu le jour en automne 2019. Son objectif est de créer une dynamique culturelle dans le territoire rural des hautes Corbières. S'appuyant sur les musiques et danses traditionnelles d'Occitanie, de France et de l'étranger. Ses actions sont diverses, elles vont de la collecte de chants par le biais de plusieurs veillées, à des initiations aux danses traditionnelles, à des événements tels que des résidences ouvertes aux musiciens, à des concerts avec des orchestres contemporains, à des conférences, ou encore à la création de spectacles sous forme de workshop... Son objectif est de créer et de maintenir le lien social au travers d'actions dans le domaine culturel notamment.

Constat

- Un maillage associatif territorial important qui œuvre pour le bien vivre.

Enjeux

- Maintenir cette belle dynamique territoriale, malgré la baisse des dotations financières et le désengagement des bénévoles.

Analyses par thématique

Bien naître : Petite Enfance

Afin de répondre aux exigences du décret relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles, les Autorités organisatrices devront :

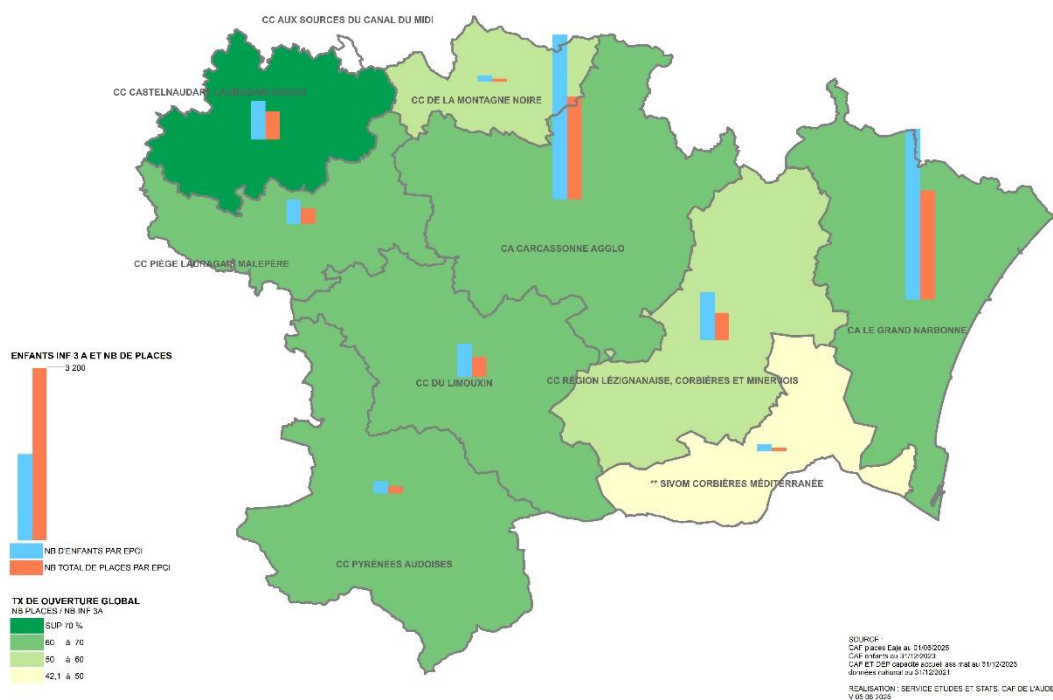
- ▶ Répertorier les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- ▶ Préciser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles
- ▶ Identifier les zones géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre ;

L'offre d'accueil dédiée aux 0-3 ans

L'indicateur qui permet de mesurer l'offre d'accueil petite enfance est le taux de couverture.⁴ Sur le territoire de la CCRLCM celui-ci est de 49 en 2022, il est donc inférieur à la moyenne audoise et nationale. Ce chiffre est cependant à relativiser car les créations récentes porteraient plutôt ce taux à 57.53 % pour la CCRLCM contre 62.8 pour la France.

Cependant ce chiffre devrait être amené à augmenter compte tenu de projets de création de places sur le territoire.

LE TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUDE PAR EPCI



Cartographie 12: taux de couverture petite enfance

⁴ Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les modes d'accueil "formels" sont les Assistants(e) maternel, (le) employé(e) directement par des particuliers, les salariés(e) à domicile, les accueils en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) et les écoles maternelles

L'accueil individuel

Nombre d'assistant.es maternel.les (ASMAT) agréé.es en activité	69 ASMAT en Mars 2025 (80 ASMAT en 2021 et 108 en 2018). (sur 898 dans l'Aude)
Capacité d'accueil	227 places en 2025 (242 en 2021 ; 314 en 2018)
Nombre de places en SAF (service d'accueil familial)	•0
1 MAM à Saint André de Roquelongue	soit 5 AM /20 places.
1 MAM à Canet d'Aude	soit 3AM/12 places
1 projet à l'étude à Fabrezan	

Ces chiffres sur l'accueil individuel sont à nuancer, à la baisse.

En Effet, certaines AM sont sur les listes mais n'exercent pas ou très peu, par choix comme à Lagrasse, Boutenac... ; d'autres ont 4 agréments juste pour pouvoir jongler entre les petits contrats, mais n'utilisent pas pleinement leurs 4 agréments.

Depuis le début de l'année 2025, 26 AM viennent régulièrement aux ateliers d'éveil. D'autres envisagent de venir à partir de septembre, quand les nourrissons auront un peu grandi.

Certaines qui ne viennent pas aux ateliers, viennent aux GAPP, en soirée soit entre 8 et 10.

Les soirées GAPP, la mise en place de formation dans le cadre de la formation continue, ainsi que la contribution régulière de la psychomotricienne représente l'axe essentiel de l'action du RPE, visant à une professionnalisation active et engagée des assistantes maternelles.

Ainsi, 6 séances GAPP sont proposées dans l'année, ce qui est considérable. Néanmoins 21 AM différentes ont participé au moins une fois en 2024.

Cela démontre l'implication et la réflexion des participantes quant à la nécessité d'œuvrer pour un accueil des enfants et des parents qualitatifs.

Cette professionnalisation est primordiale pour la valorisation de ce métier.

Les locaux du RPE restreints, sans espace poussettes et surtout sans place de parking à proximité demeurent un frein pour certaines AM. L'organisation engendrée s'avère trop contraignante pour certaines.

Afin que toutes celles qui le souhaitent puissent venir au moins une fois par semaine, le RPE accueille désormais 5, voire 6 AM par atelier. Cela constitue des groupes assez lourds par rapport à l'agencement des locaux, ce qui freine la mise en place d'activité exigeant espace et praticité.

Par ailleurs, le RPE, partenaire REAAP, participe aux actions, telles que « la caravane de la parentalité » ; « premières pages ».

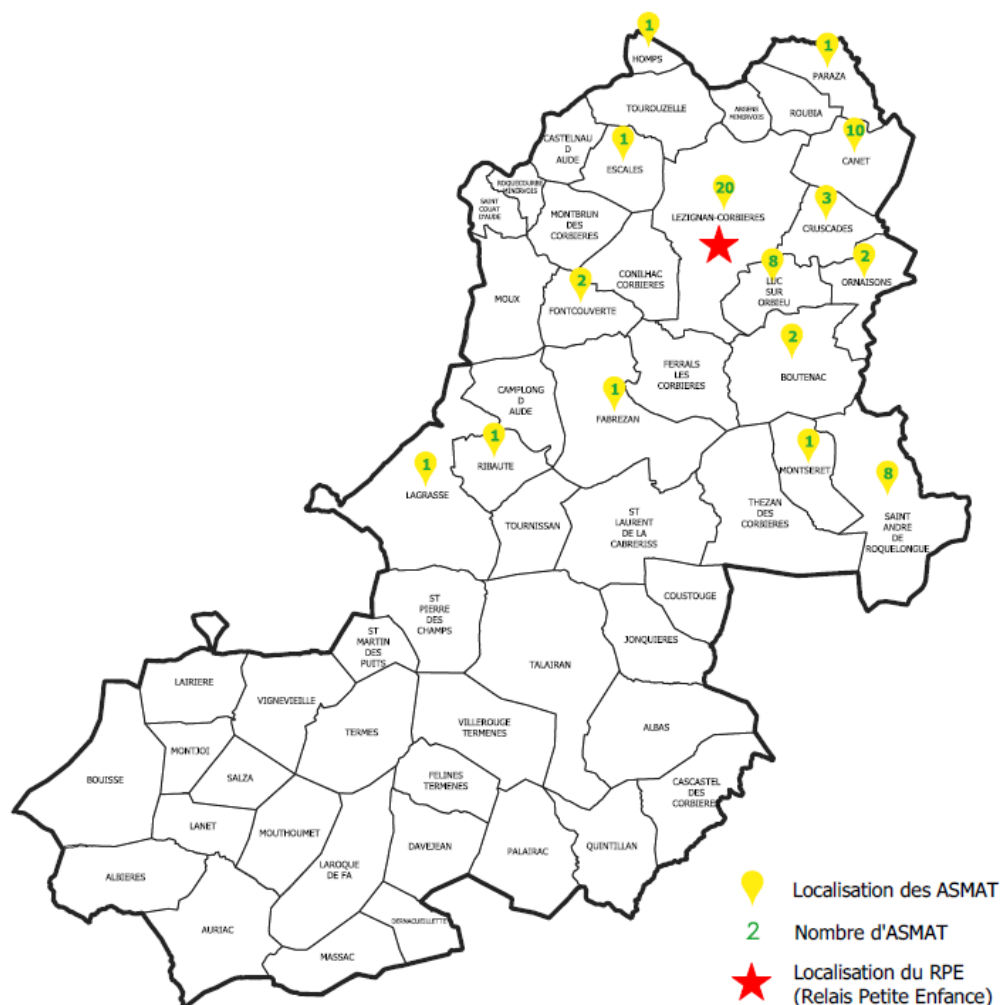
Le RPE participe également une fois par an, aux réunions d'information pour candidates assistantes maternelles, menées par la PMI.

Le projet des nouveaux locaux mieux agencés et avec parking est particulièrement attendu. Ils amèneront un confort d'accueil devenu indispensable.

La mise en lumière du travail des AM à travers des articles de journaux par exemple, contribuerait à mieux faire connaître ce métier.

Des réunions d'information pour valoriser le métier et susciter des vocations, en zones rurales, ont eu lieu et vont se déployer à travers le territoire à partir de 2025.

La mise en place du guichet unique permettra au RPE de compléter les missions listées par le référentiel des relais petite enfance.



Cartographie 13: implantation des assistantes maternelles agréées - CCRLCM 2025

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE est un service gratuit qui s'adresse aux familles, aux assistantes maternelles et s'élargit dorénavant aux gardes à domicile.

Les missions du RPE se déclinent en deux axes essentiels : l'information et l'accompagnement des familles, l'information et l'accompagnement des professionnels.

- L'information et l'accompagnement des familles :

Le RPE informe sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ; facilite les recherches d'un.e assistant.e maternel.le ; informe sur les différentes démarches administratives ; accompagne les parents dans leurs rôles d'employeurs en lien avec la Convention Collective Nationale du particulier employeur (contrats de travail, estimation des coûts et des aides, déclaration pajemploi, site monenfant.fr , etc.).

- L'information et l'accompagnement des professionnels :

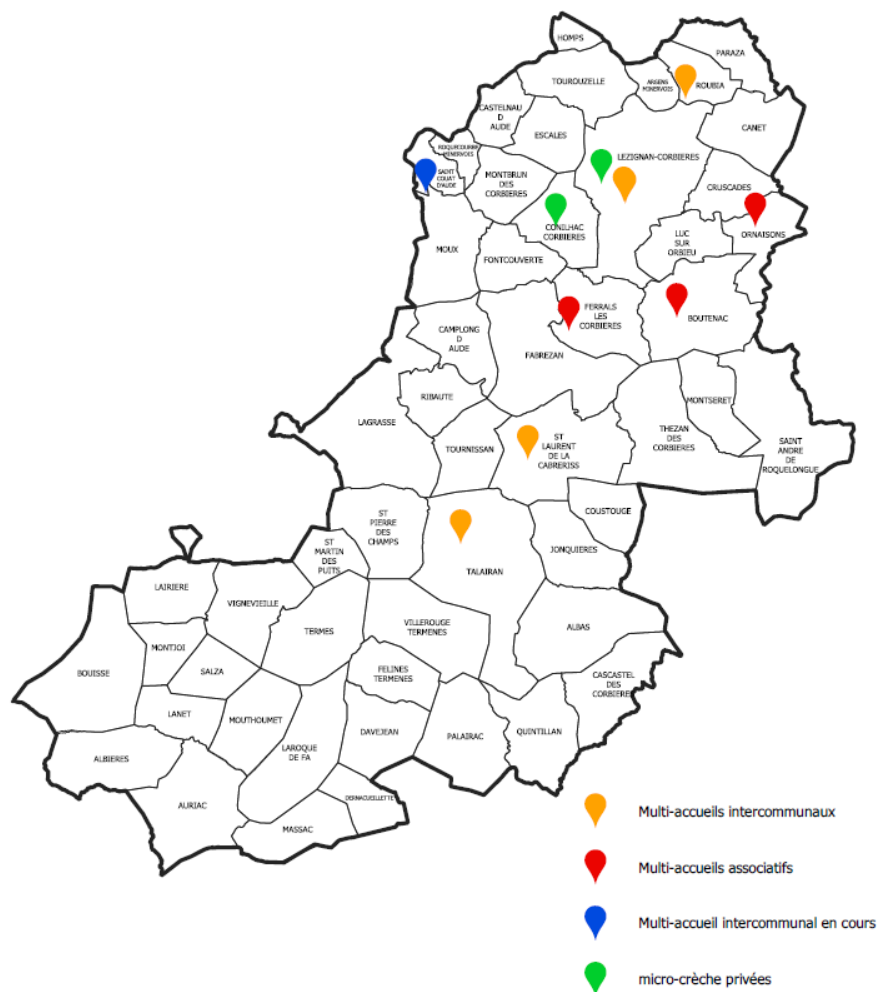
Le RPE donne une information aux professionnels sur le cadre d'exercice du métier ; donne une information juridique de premier niveau relative aux questions liées au contrat de travail ;

accompagne la professionnalisation en facilitant le départ en formation continue et l'amélioration des pratiques professionnelles.

Le RPE met en place des ateliers d'éveil, lieux de rencontres et d'échanges pour les professionnels et les enfants qui font ainsi leurs premiers pas vers l'apprentissage de l'autonomie et de rencontres avec leurs pairs. Des intervenants extérieurs, tels musiciens, psychomotriciens, danseurs ou lectrices de médiathèque, viennent enrichir les pratiques.

Ces missions essentielles s'accompagnent de missions adjacentes déclinées dans le projet de fonctionnement des RPE et définies dans le référentiel national des Relais Petite Enfance.

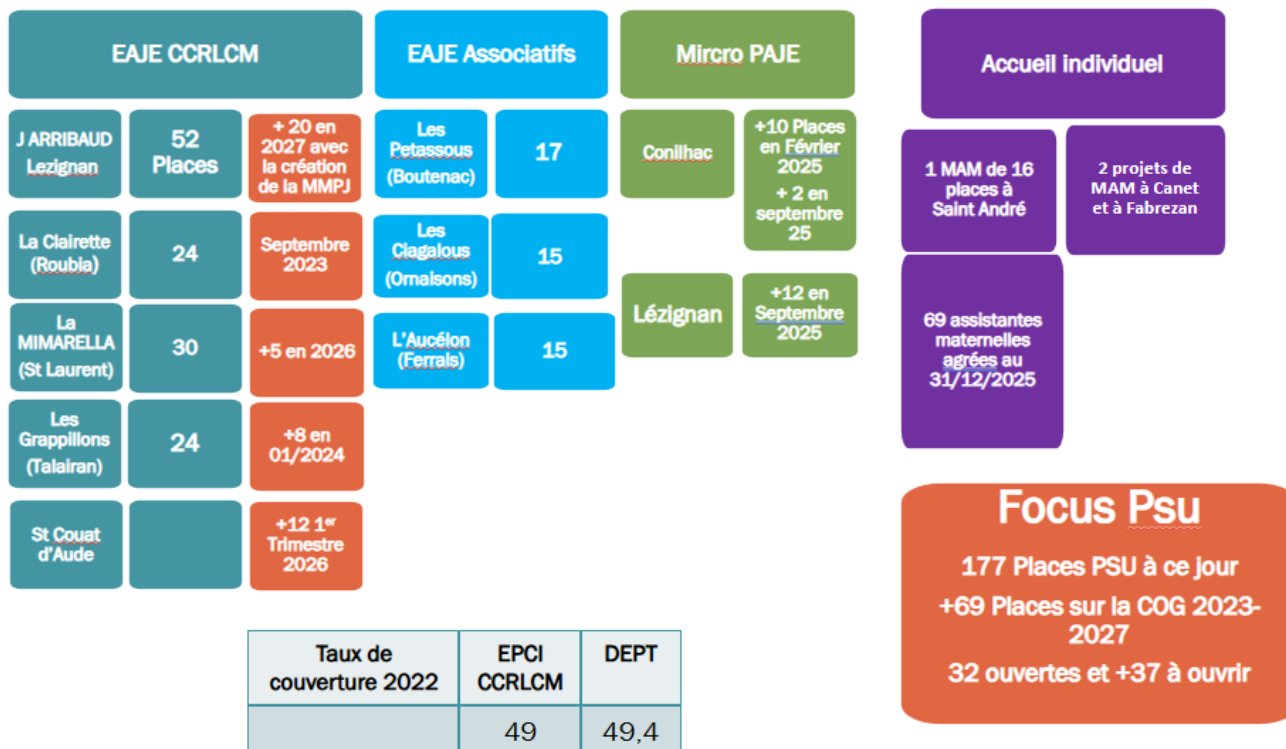
L'accueil collectif



Cartographie 14: implantation des structures multi accueil - CCRLCM 2025

7 crèches EAJE, plus une en cours, (sur 61 EAJE dans l'Aude)

2 micro-crèches privées (sur 17 dans l'Aude), 2 MAM (sur 21 MAM dans l'Aude)



Concernant les crèches en régies et associatives, en 2025 ce sont **265000 heures** qui sont prévues toutes les structures confondues. (232468 heures réalisées en 2024)

Les communes des 3 F, souhaitent une autre crèche car celle de Ferrals les Corbières, certaines années ne répond pas à l'ensemble des besoins. Nous devons toutefois rester prudent car sur l'ensemble du département nous constatons une baisse des demandes liée à une baisse de la natalité, un changement dans l'organisation du temps de travail et aux ouvertures de nombreuses micro-crèches privées.

Les habitants du haut canton de Mouthoumet subissent fortement l'éloignement géographique et le manque d'assistant.es maternel.les.

Les multi-accueils en gestion directe, développent des projets écoresponsables, culturels et des projets de soutien à la parentalité.

Des liens et des projets se tissent avec les EAJE associatifs.

Le Service petite enfance souhaite aussi développer des liens avec les structures privées et les MAM.

Nous avons un véritable partenariat entre les EAJE et les 2 TPS de Lézignan qui perdure (formations conjointes, actions passerelles...).

Un partenariat est en cours avec l'ADHCO autour de la parentalité, en milieu rural.

Les micro-crèches privées peinent à remplir, celle de Conilhac réfléchit à passer en PSU, la 2ème sur Lézignan Corbières avait reporté son ouverture à septembre 2025.

1 projet de MAM a ouvert, sur Canet d'Aude et une autre est à l'étude sur Fabrezan.

Enfin, au titre des relations avec les associations, des conventions d'objectifs pluri annuelles ont été conclues afin de donner une plus grande lisibilité financière aux structures concernées.

Les Enjeux pour les prochaines années

- ▶ *Proposer une offre d'accueil individuelle et collective en adéquation avec les besoins des familles et le profil du territoire, en maintenant la qualité d'accueil.*
- ▶ *Renforcer les missions sur le RPE en lien avec le SPPE et d'envisager de l'itinérance.*
- ▶ *Proposer des actions de prévention et d'inclusion.*
- ▶ *Maintenir les liens et les formations entre EAJE et Education Nationale (TPS)*

A ce jour, nous répondons presque à l'ensemble des besoins, il manque :

- Un EAJE sur le Nord-Ouest de la CCRLCM qui est en construction à Saint-Couat.
- La construction d'un EAJE 52 places pour remplacer l'EAJE de Lézignan-Corbières est en cours.
- Une crèche 20 places à vocation sociale en cœur de ville dans la crèche actuelle (quartier prioritaire).
- La modernisation et l'agrandissement 5 places de l'EAJE de Saint Laurent de la Cabrerisse qui est en cours.
- Une étude sur l'adéquation des horaires d'accueil avec les besoins des parents, afin de modifier les périodes d'ouverture.
- A continuer et consolider le développement de la qualité dans les structures petite enfance (formations, « label vie », des journées d'intra...)
- Un référent inclusion afin d'accompagner l'accueil d'enfants à besoins particuliers.
- L'étude des modes d'accueil petite enfance possible dans les zones faiblement peuplées ou déjà pourvues de crèches, besoins atypiques (exp Mam...)
- Un RPE itinérant, afin d'accompagner au mieux les ASMAT sur un si grand territoire, et plus de possibilités d'ateliers sur Lézignan.
- La mise en place l'ensemble des missions du RPE
- Des projets innovants en termes de parentalité et d'intergénérationnel (certains sont en cours)
- Le maintien des formations conjointes avec les TPS et le développement de partenariat avec l'ensemble des modes d'accueil petite enfance (crèches intercommunales, associatives, privées ,TPS, RPE , MAM)

Nous devons toutefois continuer l'harmonisation et la mutualisation des structures intercommunales, pour ne pas avoir des coûts de fonctionnement trop important.

La communication et l'information aux familles doit aussi être une de nos priorités, afin d'optimiser encore plus les structures.

Parentalité :

Le territoire connaît une évolution des profils familiaux, avec une augmentation des situations de fragilité sociale, d'isolement et de familles monoparentales. Les besoins d'accompagnement à la parentalité varient selon les bassins de vie, révélant des réalités locales contrastées. Dans les zones rurales, l'arrivée de nouvelles familles, souvent à la recherche de logements plus accessibles, implique parfois un besoin accru de soutien social et d'intégration, afin de favoriser leur installation durable et leur qualité de vie.

L'aspect rural du territoire peut renforcer les fragilités existantes et l'isolement social de ces familles. Au niveau éducatif il y a une perte de modèle, un besoin d'échange sur les pratiques parentales.

Pour pallier au manque des services en milieu rural, et celui de l'isolement sur un territoire aussi vaste et disparate en termes de population, des initiatives innovantes ont vu le jour au fil des ans pour répondre au mieux aux besoins des familles et des habitants.

Cela passe par de l'itinérance (le lieu d'accueil parents enfants LAEP « petit à petit », bus PMI, les caravanes de la parentalité...) et la délocalisation de services dans les zones plus rurales (points multi services POM'S, permanences de services publics et professionnels au centre social de L'ADHCO).

Ces actions itinérantes tentent aussi de répondre aux besoins sur Lézignan-Corbière,: MP2, le marchepied, les restos du cœur, l'épicerie solidaire, fringué moi, ISI, secours catholique, Lion's club....

Les professionnels des crèches et les médecins généralistes sont souvent les deux seuls vecteurs de lien social pour ces familles.

Les Multi Accueils qui travaillent le soutien à la parentalité tissent des liens avec les associations et institutions sous la forme de travail en réseau ou de partenariats. Le travail d'accompagnement à la parentalité est un axe fort du projet des Multi-accueils CCRLCM, avec des actions spécifiques tout au long de l'année (Café des parents, réunions à thème...).

Les structures qui travaillent sur l'accompagnement à la parentalité sont nécessaires sur le territoire de la CCRLCM, mais elles doivent avoir aussi une localisation en cœur de ville de Lézignan-Corbières, pour toucher un maximum de familles (ainsi que la population gitane), et effectuer de l'itinérance sur les autres parties du territoire. Ces structures qui proposent un accueil anonyme et gratuit pour les familles ont besoin pour exister de subventions des collectivités et de la CAF.

Ces actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité et d'information sont indispensables.

Le tissu associatif sur l'ensemble du territoire est en perpétuel mouvement, plusieurs associations en direction de la parentalité et de la petite enfance ont vu le jour depuis 10 ans : Comme « la Maison de l'Ormeau » à Coustouge, « La granada » à Villerouge Termenès.

En effet, les nombreuses initiatives privées qui ont vu le jour répondent à un réel besoin des familles au niveau du soutien à la parentalité et du lien social, citons pour l'exemple :

- ▶ l'association : « Petit à petit », LAEP qui propose un soutien à la parentalité ou encore
- ▶ le centre social « L'ADHCO » : ateliers d'éveil, journées familles... qui encourage le lien social en milieu rural.
- ▶ ou encore Peps Aude (délocalisation du dispositif CLAS et de conférence débat ...).

Ces différentes structures innovantes répondent aux besoins des familles du territoire qui ne fréquentent pas en général les structures collectives (besoin de rompre l'isolement, de rencontrer d'autre parents, tisser du lien social, éveil du tout petit...)

Sur Lézignan Corbières, les actions autour de la parentalité sont diverses, le territoire QPV compte avec deux porteurs de projet CLAS, (cf. chapitre dédié). Cependant, d'autres activités sont présentes.

A titre d'exemple :

- ▶ Actions « Mercredis Parent'aise » par PEPS Aude. (a remplacé les coups de pouces parent)

- ▶ Action Lieu Ressources Famille par PEPS Aude qui reçoit près de 450 familles par an en questionnement, sur les enjeux scolaires, l'orientation, la conciliation vie professionnel vie familiale, la connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent ...
- ▶ Il existe d'autres actions dans le cadre de la politique de la Ville qui s'inscrivent dans une démarche de cohésion sociale : l'association SEVE (Savoir Être et Vivre Ensemble) intervient sur le thème de l'enfance et la jeunesse, l'AMI anime un projet portant sur la cyber parentalité.
- ▶

Le REAAP (Réseau d'Aide et Appui à la Parentalité)

Le REAAP, le comité local composé d'acteurs associatifs et institutionnels est très implanté sur le territoire. Ce réseau permet aux acteurs du social de mieux se connaître et propose la manifestation itinérante « Caravanes de la parentalité » afin de faire connaître leurs structures aux familles.

Le comité local Corbières Minervois réunit des professionnels autour de la parentalité depuis 1999, il est composé d'acteurs institutionnels et associatifs implantés sur le territoire et se veut lieu d'informations, d'échanges, d'expériences, de mutualisation et d'actions.

Le REAAP est un lieu d'échange entre professionnels de la CCRLCM et d'autres territoires audois. L'année est rythmée par des événements de nature différente : rencontres thématiques trimestrielles pour les professionnels, qui permettent la découverte des actions des partenaires, présentation autour d'un sujet par un expert, rencontres grand public au travers de « la caravane de la parentalité » en mai sur l'un des villages du territoire, en septembre à Lézignan-Corbières.

Les rencontres thématiques

Afin de répondre aux questionnements des divers acteurs qui le composent, de mieux se connaître, de renforcer liens, complémentarités mais également de mutualiser compétences, matériel et documentation quand cela est possible, les rencontres thématiques trimestrielles ont vu le jour.

Après étude des remontées des différents membres du comité local et une première rencontre sur le mode de fonctionnement par le binôme d'animation, le projet a été lancé. Ces regroupements permettent, dans un premier temps de présenter 2 structures membres du comité local et leurs actions phares, et, dans un second temps, l'intervention d'un « expert » sur une thématique choisie par les membres du comité local.

Exemple de thématiques qui ont été abordées, la place des parents à l'école par l'inspectrice d'académie du secteur Corbières Minervois, le contrat de ville par le responsable « politique de la ville » de la mairie de Lézignan-Corbières et la protection de l'enfance et les informations préoccupantes par la responsable du MDS de Lézignan-Corbières. En 2019, 2 thématiques ont été abordées l'inscription de la CAF dans les politiques de soutien à la parentalité sur le territoire, l'insertion et l'accompagnement des jeunes (la MLOA et le PAEJ).

Les rencontres en 2020 et 2021 ont été perturbées par la crise sanitaire. En 2023, les professionnels de la parentalité ont bénéficié de l'information sur le CGET, en 2025, la connaissance de l'AJA et Acti City. L'objectif de ces rencontres étant bien d'informer (former) les acteurs à l'existant.

« La Caravane de la parentalité »

C'est l'action phare du REAAP, lors de sa dernière organisation avant la crise sanitaire, elle s'est arrêtée à Lézignan-Corbières au mois de septembre afin de venir à la rencontre des familles, élus et professionnels du secteur.

Cette journée de jeux en famille permet de renforcer la visibilité et l'information sur les actions et missions des membres du comité local. En 2017, la caravane a également repris son itinérance en s'installant pour une après-midi à Montseret, en 2018 elle s'est arrêtée à Ginestas. En 2019 à Villerouge Termenes.

En 2017, 382 personnes ont participé à ces caravanes, 5 élus et 57 professionnels ou bénévoles dédiés à l'animation.

En 2018, 390 personnes ont participé à ces caravanes, 4 élus et 53 professionnels ou bénévoles dédiés à l'animation.

En 2019, près de 400 personnes ont participé à ces caravanes, 10 élus et 50 professionnels ou bénévoles dédiés à l'animation.

A sa reprise en 2024, après un long moment d'arrêt (crise sanitaire) c'est près de 400 personnes à nouveau qui ont pu en profiter, jeunes, enfants, familles, professionnels, élus...

Le LAEP : Premiers pas ; « petit à petit »

Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) est un espace d'accueil (gratuit et sans inscription), un espace de jeu, d'expériences, de rencontres et d'échanges. C'est un accueil pour les 0-6 ans accompagnés d'un parent, d'un adulte accompagnateur, (un besoin ou une demande de soutien à la parentalité). Ses actions correspondent à l'éthique et aux objectifs du R.E.A.A.P (Réseau d'Écoute d'Aide et d'Appui à la Parentalité).

Cette action est labellisée LAEP par la CAF de l'Aude. (Seulement 2 associations dans l'Aude ont le label)

L'association a intégré la CTG du territoire du Sud Minervois et la CTG de Carcassonne Agglo Solidarité. et ouvre un nouveau LAEP à Villedaigne et Névian. L'association est financée par la CAF et le REAAP (Conseil Départemental, MSA, DDCSPP), les territoires et les communes.

Association loi 1901, de soutien à la parentalité et itinérante, créée en 2005 suite au constat de l'isolement des familles dans le milieu rural. Ses actions sont en direction des familles sans distinction d'âge, de sexe et/ou de culture. L'association est agréée jeunesse et éducation populaire. Le siège social est à Cruscades.

- ▶ Permettre aux parents et autre adulte accompagnateur-trice avec des enfants de 0 à 6 ans de rencontrer d'autres parents/adultes ; d'échanger et partager en groupe.
- ▶ Amener les parents à prendre confiance en leurs compétences : les regards croisés valorisent le rôle et les compétences des parents sur leurs pratiques éducatives.
- ▶ Encourager les parents à reproduire ces temps d'échanges et de partage avec leur(s) enfant(s) à la maison et/ ou avec d'autres parents.
- ▶ Aider l'enfant à développer ses compétences psychomotrices et cognitives, en favorisant son autonomie, sa socialisation en douceur avec la présence des parents. Petit à petit, l'enfant va à la rencontre de l'autre et se prépare aux futurs lieux d'apprentissage et à la vie sociale.
- ▶ Être un lieu de prévention de l'isolement social et d'élaboration de nouvelles solidarités.
- ▶ Être un lieu de prévention précoce des troubles de la relation, il contribue à prévenir des situations de négligence ou de violence, en dehors de toute visée thérapeutique ou injonction éducative.

L'espace est aménagé avec le matériel de l'association afin de créer une ambiance conviviale propice à la rencontre et à l'échange et de manière à ce que toutes personnes accueillies puissent se l'approprier.

Deux professionnelles formées à l'écoute et à la posture d'accueillante sont présentes afin d'accueillir de façon personnalisée les familles, d'être à leur écoute, disponible, tout en étant attentive à l'évolution de l'enfant et aux relations enfants/parents.

Elles peuvent parfois intervenir lors de situations spécifiques et amener la réflexion autour de ce qui se joue dans la relation parent/enfant, enfant/enfant, voire même dans la relation adulte/adulte.

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

Ce dispositif de soutien à la parentalité est présent sur le territoire par le biais des associations PEPS Aude et Aide Mutuelle à l'Insertion qui proposent cette activité sur la ville de Lézignan-Corbières. PEPS Aude propose depuis 2023 des actions sur les villages de la CCRLCM : à Canet d'Aude, à Fabrezan notamment. L'association réfléchit à d'autres lieux, consciente de l'importance de l'itinérance dans notre territoire et « l'aller vers » les familles dans les endroits les plus reculés

Ces projets se déroulent tout le long de l'année scolaire et concernent en 2024 plus de 130 enfants de l'élémentaire au collège ainsi que leurs familles. Il s'agit de mettre en place pour les enfants des actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles... dans lesquelles les familles sont associées.

Médiation Familiale

Elle est portée par le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**. C'est une association qui a pour mission essentielle de favoriser l'autonomie des femmes et de valoriser leur rôle et celui de la famille dans la société. Elle permet le développement de l'information et favorise l'accès au droit pour les femmes et le public en général, en créant des services chargés d'accueillir, d'écouter, d'informer, d'orienter le public dans les domaines juridiques, professionnels, santé, vie relationnelle.

Le CIDFF de l'Aude possède 4 antennes sur le département dont une à Lézignan-Corbières. Les autres se trouvent à Narbonne, à Carcassonne et à Port la Nouvelle.

L'information juridique est une mission majeure du CIDFF : rendre les informations accessibles aux femmes et aux familles gratuitement. Le CIDFF lutte contre les violences faites aux femmes (première écoute des femmes en situation de violence, accueil, écoute, information sur la législation en vigueur et orientation des femmes victimes de violence, groupe de parole autour du thème des violences...).

En termes de parentalité, l'axe de travail du CIDFF est la médiation familiale.

La médiation familiale est utile en cas de divorce ou de séparation, de désaccord sur la reconstitution familiale, de conflits dans une fratrie ou encore de problèmes concernant la prise en charge de "jeunes adultes" ou de parents âgés. Dans l'Aude, le CIDFF a créé en 1999 le premier service de ce type. A Lézignan-Corbières, le CIDFF propose une permanence médiation familiale une fois par mois avec une intervenante, cette permanence est financée par la CAF. Des visites médiatisées ont lieu sur le CIDFF de Narbonne. L'association travaille en partenariat avec les services sociaux ainsi qu'avec de nombreuses associations du territoire (Peps Aude, Petit à petit, ...).

L'association le CIDFF de Lézignan-Corbières gère et anime également **un Lieu Ressources Insertion**. Il a été créé dans le cadre du dispositif de Lutte Contre l'Exclusion du Conseil Départemental, pour répondre aux besoins des personnes cumulant des difficultés de tout ordre, nécessitant une prise en charge globale, par une équipe pluridisciplinaire qui travaille

en concertation. Il permet un accueil, une orientation et un accompagnement des bénéficiaires du RSA, avec des permanences délocalisées sur le territoire (notamment au centre social de l'Adhco à Mouthoumet et à Lagrasse).

Pour le CIDFF de Lézignan-Corbières, c'est entre 800 et 1 000 personnes, dont 70 % de femmes qui bénéficient tous les ans des divers ateliers et intervenants proposés.

Maison des Adolescents de l'Aude (MDA11) : Les pep11

Destinée aux 11-21 ans, la MDA propose un accompagnement et un suivi des adolescents.

- ▶ Une plateforme d'accueil, d'écoute d'évaluation et d'orientation.
- ▶ Un lieu d'accueil et d'écoute pour les adolescents (actions de santé, prévention, soutien psychologique, aide aux démarches de la vie quotidienne, informations ...).
- ▶ L'ado bus depuis 2020 propose de l'itinérance dans l'Aude et sur le territoire de la CCRLCM.
- ▶ Les promeneurs du net....

Service d'aide à Domicile aux familles (SADAF)

C'est le service des PEP11 qui coordonne l'ensemble des interventions d'aide à domicile pour la partie Est du département.

C'est un Soutien à la fonction parentale par l'accompagnement à domicile des familles.

La CAF soutien l'aide à domicile lorsque les familles répondent à des critères bien précis.

« Maison de la famille »

La Maison de la famille est ouverte à toutes les familles, avec un accueil inconditionnel.

Elle a pour mission d'informer les parents de l'offre existante sur le territoire et de proposer d'autres services de soutien. Une offre diversifiée permet de mieux couvrir les besoins de «tous» les parents. Le principe étant de simplifier et généraliser le recours aux services de soutien à la parentalité, les familles pouvant ensuite être redirigées vers les dispositifs spécifiques si nécessaires.

Cahier des charges

Les trois fonctions principales de la MDF sont centrées autour de :

1. L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des parents = *axe individuel* ;
2. L'animation d'actions adaptées aux besoins des parents, en concertation avec les ressources du territoire, et l'accompagnement des initiatives et projets de parents = *axe collectif* ;
3. La coordination des actions, de concertation et de mise en réseau des acteurs du champ de la parentalité = *axe territorial*.

Elle porte le comité local parentalité.

La Maison de la Famille va permettre une offre de service parentalité cohérente, structurée, appuyée par les différents dispositifs en lien avec la parentalité et les structures du territoire : petite enfance, jeunesse, vie sociale.

Le projet de MDF géré par la CCRLCM a ouvert au public en décembre 2025.

Maison des 1000 1^{ers} jours

Afin de répondre à l'ensemble des besoins des familles, l'implantation d'une Maison des 1000 premiers jours à Lézignan Corbières dans le secteur du collège et lycée de Lézignan Corbières est en cours.

C'est un tiers lieu où en un même lieu, les jeunes ou futurs parents trouvent un RPE relais petite enfance- un guichet unique- une crèche, et un Laep

La CCRLCM à coté de ses locaux administratifs souhaite créer une structure innovante « 1000 premiers jours » en lien avec la « Maison de la famille », projet porté par la CAF de l'Aude.

La collectivité s'inscrivant dans le rapport des 1000 premiers jours (septembre 2020), du Ministère des Solidarités et de la Santé.

« La Maison des 1000 jours : carrefour de rencontres et lieu ressource » (Extrait du rapport des 1000 premiers jours)

L'objectif est de renforcer l'implication et la participation des parents à travers des actions collectives variées : développement du REAAP, ouverture de la Maison de la Famille prévue au 1^{er} décembre 2025, création d'une Maison des 1000 Premiers Jours à Lézignan-Corbières d'ici septembre 2027, mise en œuvre de dispositifs LAEP et Premières Pages, ainsi que le déploiement d'actions partenariales dans le cadre du Pacte local. Par ailleurs, une collaboration étroite est engagée avec le service Enfance-Jeunesse et l'Éducation nationale concernant notamment l'accueil des Très Petites Sections (TPS).

Les enjeux parentalité pour les prochaines années

- ▶ *Renforcer l'offre en s'appuyant sur la MDF et les associations.*
- ▶ *Accompagner les familles en développant des actions innovantes*
- ▶ *Approfondir le soutien à la parentalité à destination des familles de pré-adolescents et adolescents.*

Renforcer l'offre parentalité sur le territoire grâce à l'ouverture de la maison de la famille.

Coordination des actions en faveur des familles et de nouvelles actions innovantes sur l'ensemble du territoire.

Bien grandir : Enfance-Jeunesse
L'offre d'accueil des 3 à 13 ans

Accueil de loisirs	Statut	Tranche d'âge	Nombre de places	Nombre s d'heure s en 2024	Nombre de journée s enfants en 2024	Nombre s d'heure s prévisio nnels en 2025	Nombre de journée s enfants en 2025 (prévisi onnel)
Saint André de Roquelongue	Régie	3-13 ans	52	4082	439	NC	NC
Les Esquirols Canet d'Aude	Régie	3-13 ans	40	14765	1703	14831	1663
Lo Cabrit Saint Laurent de la Cabrerisse	Régie	3-13 ans	28	12556	1283	11273	1208
La Lausefa Lézignan-Corbières	Régie	3-13 ans	110	36700	3907	38800	4600
Fabrezan	Régie	3-17 ans	60	21338	2198	23519	2422
Ornaions	Régie	3-13 ans	60	18277	1991	16695	1849
Lagrasse	Associa tif	3-13 ans	35	9022	1084	NC	NC
			385	116740	12605	105118	11742

ALSH intercommunal de Saint André de Roquelongue 3/13 ans

Cette structure municipale, créée en 2001, qui depuis 2013, avec la prise de la compétence enfance jeunesse par la CCRLCM, est devenue intercommunale. Les enfants viennent principalement de Saint André de Roquelongue, Montséret.

Le personnel encadrant est un personnel de la commune de Saint André de Roquelongue, qui est mis à disposition de la CCRLCM via une convention.

Les besoins supplémentaires d'encadrant sont contractualisés en direct par la CCRLCM.

Périodes d'ouverture : L'ALSH fonctionne les petites vacances scolaires (sauf Noël) et l'été (fermeture de 3 semaines en Août).

L'ALSH a une capacité d'accueil de 32 enfants primaires et 20 maternelles.

Sur l'année 2025, une enquête sur les besoins de l'offre de service a été effectuée à la suite de demandes répétées des familles. Cette enquête a démontré le besoin d'accueil sur les vacances d'été et sur la deuxième semaine de chaque période de vacances scolaires. L'extension d'ouverture a eu lieu en 2025.

Jusqu'à présent, lorsque l'accueil était fermé, les enfants étaient accueillis principalement sur l'accueil de loisirs d'Ormaisons. L'enquête réalisée a montré que seulement 50% des enfants qui fréquentent habituellement l'accueil de loisirs de Saint André avaient recours à cette solution. Les autres enfants étaient accueillis selon les propres moyens des familles.

Cette augmentation des besoins d'accueils s'explique par l'arrivée de nouveaux foyers et le rajeunissement de la population de Saint André de Roquelongue. De nouveaux lotissements qui ont été construits sur les dernières années.

Les locaux dans lesquelles sont accueillies les enfants sont situés dans l'école communale de Saint André de Roquelongue. Ils sont spacieux et adaptés. Ils bénéficient au sein de l'établissement de salles mutualisées avec l'ALAE et l'école.

La restauration est prise sur place dans un bâtiment à proximité de l'école, dans des locaux adaptés et dédiés. Si l'effectif est trop important, les élémentaires déjeunent au foyer municipal, mis à disposition pour l'occasion.

Malgré une organisation dans l'école, les locaux et la mutualisation répondent aux besoins des enfants.

L'autonomie, la responsabilisation et la solidarité sont les 3 objectifs pédagogiques de l'ALSH.

ALSH intercommunal de Canet d'Aude 3/13 ans

L'ALSH de Canet a ouvert en 2015 dans les locaux de l'ancienne école.

Les enfants qui fréquentent la structure, viennent principalement de Canet d'Aude et du RPI Villedaigne et Raissac.

Le personnel encadrant est un personnel de la commune de Canet d'Aude, qui est mis à disposition de la CCRLCM via une convention. Les besoins supplémentaires d'encadrant sont contractualisés en direct par la CCRLCM.

Périodes d'ouverture : petites vacances scolaires (sauf Noël) et l'été (fermeture de 3 semaines en Août).

Cet accueil de loisirs reçoit les enfants de 3 à 13 ans. Cependant, nous pouvons noter dans la fréquentation de la structure qu'il y a de moins en moins de maternelles d'accueillis (3-5 ans), sur les 3 dernières années, il y a une diminution moyenne de 15% par an depuis 2020.

Alors que dans le même temps, les enfants de 9-14 ans ont eu une augmentation moyenne de 33% par an. Une réflexion sur l'ouverture d'un troisième groupe d'âge de 9-14 ans avec des activités dédiées est en cours.

L'accueil de loisirs occupe les locaux de l'ancienne école de la commune. Ce bâtiment date des années 1890, dont seul le rez-de-chaussée est occupé par l'accueil de loisirs. 2 salles sont dédiées aux maternelles et 2 salles pour les 6-13 ans. Les locaux sont anciens et quelques rénovations et aménagements sont à prévoir.

La restauration est prise au sein de la salle des fêtes situées à environ 200 mètres du lieu d'accueil.

L'autonomie, la responsabilisation et la solidarité sont les 3 objectifs pédagogiques de l'ALSH.

ALSH intercommunal « Lo Cabrit » 3-13 ans Saint Laurent de la Cabrerisse

Cet accueil de loisirs est géré en régie par la CCRLCM depuis 2013. Cette structure est implantée à Saint Laurent de la Cabrerisse et couvre les communes suivantes : Saint Laurent de la Cabrerisse, Albas, Cascastel, Coustouges, Jonquières, Thézan des Corbières et Talairan.

Le personnel est intercommunal et mis à disposition pour les temps d'ALAE. Des animateurs ou personnel de service peuvent être mis à disposition par la mairie de Saint Laurent via un conventionnement.

Périodes d'ouverture : petites vacances scolaires (sauf Noël) et l'été (fermeture de 3 semaines en Août).

Les locaux sont spacieux et dotés d'un parc arboré. Les enfants bénéficient d'une salle d'activité pour les 6-13 ans et de deux espaces pour les 3-5 ans.

L'ALSH est un lieu de vie à part entière pour l'éducation aux loisirs et pour la sensibilisation à la citoyenneté et à l'environnement. Il permet d'offrir aux enfants, des possibilités de découvertes et d'enrichissements variés, à travers le jeu.

ALSH intercommunal « La Lauseta » 3-13 ans Lézignan-Corbières

Depuis le 25 Février 2013, l'animation de l'ALSH de Lézignan-Corbières "La Lauseta" a été confiée à la MJC de Lézignan-Corbières. Ce marché a été renouvelé une nouvelle fois auprès de la MJC pour la période de Janvier 2025 à Juin 2026.

Située au cœur du Complexe Sportif de Gaujac, la structure est installée dans un grand chalet tout en bois qui s'intègre au paysage arboré qui l'entoure.

Communes concernées : Lézignan-Corbières et communes aux alentours.

Le personnel encadrant est le personnel de la MJC payé par le biais du marché public. Régulièrement la coordination de la CCRLCM fait le point avec la direction de la MJC sur le bon déroulement du marché et sur la posture des professionnels. Un lien fonctionnel est réalisé avec la direction de l'accueil de loisirs et l'équipe d'animation.

Périodes d'ouverture : petites vacances scolaires (sauf 1 semaine Noël) et l'été.

L'extérieur de l'accueil est très adapté, puisqu'il s'agit d'un parc arboré de pins. La structure est en proximité immédiate de terrains de sport, dont elle peut disposer ponctuellement. Pour ce qui concerne les locaux, il s'agit d'un bâtiment disposant de 2 salles d'activités (une salle pour les maternelles, servant également de salle de repos et une salle pour les 6-13 ans). Une salle dédiée à la restauration, peut servir ponctuellement pour les activités.

L'été, des tentes sont ajoutées sur le parc afin d'étendre la capacité d'accueil de la structure. Ainsi les plus de 6 ans disposent de trois espaces sous tentes comme lieu d'activités et les maternelles ont l'usage des locaux intérieurs.

Ce bâtiment ne permet pas d'accueillir l'ensemble des besoins de Lézignan-Corbières et des communes alentours.

Aujourd'hui les locaux ne sont plus adaptés aux besoins, une nouvelle construction est à l'étude en partenariat avec la ville de Lézignan, mais une étude plus approfondie est à mener (coût, implantation, contraintes liées au PPRI etc...).

« Le plus » du lieu étant le charme de sa pinède et son grand espace naturel utilisable pour tout type d'activité extérieure. Le projet pédagogique du centre s'appuie sur les valeurs de l'Éducation Populaire, de la Citoyenneté, le bien-être et la sécurité des enfants.

ALSH intercommunal 3-13 ans de Fabrezan

Communes concernées : Fabrezan, Fontcouverte, Ferrals les Corbières, Conilhac Corbières, Moux et Boutenac.

Le foyer rural (FRJEP) a cessé d'organiser l'accueil de loisirs en 2023. Les élus ont souhaité une reprise en régie de l'activité. Le périscolaire a été repris en régie directe par la maire de Fabrezan et l'extra-scolaire par la CCRLCM.

Cette structure accueille en moyenne 46 enfants. Nous observons une légère augmentation de la fréquentation au fil des périodes. Sur certains jours de vacances nous avons presque atteint la capacité maximale de l'accueil. Aujourd'hui le groupe accueillant le plus d'enfants

est celui des maternelles (enfants de moins de 6 ans). Le groupes des plus de 6 ans est composé en moyenne de 20 enfants. Assez peu de préados fréquentent cet accueil.

Le personnel est contractualisé par la CCRLCM. La direction de l'accueil extrascolaire est un agent annualisé de la CCRLCM. Cet agent est également embauché par la commune de Fabrezan pour la direction du périscolaire. Cela permet une continuité d'encadrement et une meilleure connaissance des familles, assurant ainsi un service de qualité.

La plupart des animateurs sont recrutés parmi ceux effectuant le périscolaire dans les communes alentours de Fabrezan. Durant l'été des animateurs saisonniers sont recrutés en supplément afin de pouvoir répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'inscription.

Périodes d'ouverture : petites vacances scolaires (sauf Noël) et l'été (fermeture de 3 semaines en Août).

L'accueil de loisirs est composé de deux salles d'activités, d'un dortoir, d'une salle à destination des enfants à besoins particuliers. La Mairie de Fabrezan met à disposition le gymnase et un terrain de sport pour permettre à l'accueil de loisirs d'étendre ses activités. L'accueil des enfants se fait à partir de 3 ans jusqu'à 13 ans.

Les enfants déjeunent au sein du restaurant scolaire de la commune qui se situe à environ 200 mètres de l'accueil.

Malgré la restauration récente de ces locaux, ils sont trop petits et il manque un extérieur.

Ces locaux sont actuellement partagés avec la mairie, pour le périscolaire du mercredi et les autres activités du FRJEP. Cela génère une coordination supplémentaire. De plus, en raison des différentes activités, de la multiplicité des acteurs et des besoins croissants, ces locaux sont devenus étroits et de moins en moins adaptés pour l'accueil de tous les enfants.

Un projet de construction d'un pôle éducatif était à l'étude, afin de proposer des locaux plus adaptés.

ALSH associatif « FEP » 3-17 ans de Lagrasse

Communes concernées jusqu'en 2013 : Val d'Orbieu (communes anciennes CDC de Lagrasse): Lagrasse, Ribaute, Camplong d'Aude, Saint Martin des Puits, Saint Pierre des Champs, Talairan et Tournissan, Villerouge-Termenès...

Périodes d'ouverture : petites vacances scolaires (sauf Noël) et l'été (fermeture de 3 semaines en Août)

La structure accueille des enfants de 3-12 ans et de 12-17 ans), elle organise des Séjours accessoires maternels (-6 ans), Séjours accessoires élémentaires (6 –12 ans).

L'ALSH accueille de nombreuses familles des communes avoisinantes et des enfants du Massif de Mouthoumet (depuis la fermeture du Centre de Loisirs de Borde-Grande).

La commune de Lagrasse a mis à disposition de l'association de nouveaux locaux spacieux et adaptés.

C'est la dernière structure de loisirs qui reste en associatif sur notre territoire.

Les difficultés rencontrées sont le manque de moyens financiers et le recrutement d'animateurs diplômés.

ALSH intercommunal d'Ornaisons 3-13 ans

Communes concernées : Castelnau d'Aude, Cruscades, Escalles, Luc sur Orbieu, Montbrun, Ornaisons, Saint André de Roquelongue (jusqu'à présent), Tourouzelle, Homps, Boutenac, Montsérét.

Début 2023, l'association Loisirs en Corbières et Minervois qui organisaient les accueils à Ornaisons a cessé d'exister. Suite à la demande des élus, la commune d'Ornaisons a repris en régie directe les accueils périscolaires tandis que la CCRLCM a repris en régie l'organisation de l'accueil extrascolaire.

Le personnel est contractualisé par la CCRLCM. La direction de l'accueil extrascolaire est un agent annualisé de la CCRLCM. Cet agent est également mis à disposition de la commune d'Ornaisons pour la direction adjointe des mercredis périscolaire. Cela permet une continuité d'encadrement et une meilleure connaissance des familles, assurant ainsi un service de qualité.

Périodes d'ouverture: petites vacances scolaires (sauf Noël) et l'été (fermeture de 3 semaines en août).

L'ALSH se situe dans l'enceinte scolaire d'Ornaisons, lieu aménagé et sécurisé. Cela permet aux enfants d'être dans un lieu qu'ils connaissent et qui est adapté à leurs besoins. Toutefois les enfants qui fréquentent l'école d'Ornaisons n'ont pas de nouveaux lieux pour vivre leurs expériences de vacances. La mutualisation des espaces peut engendrer quelques difficultés.

Les enfants disposent d'une salle de restauration directement au sein du bâtiment, ce qui leur évite de sortir de l'accueil pour aller déjeuner.

Depuis 2014 la CCRLCM propose des séjours et deux Journées de regroupement inter-centres.

Chaque été et hiver, la CCRLCM propose **une journée de rencontre** entre les différents Accueils de Loisirs de la communauté de communes. Lézignan-Corbières, Fabrezan, Lagrasse, Ornaisons, Saint-Laurent de la Cabrerisse, Canet d'Aude, Saint André de Roquelongue. Ce sont plus de 200 enfants du territoire qui se retrouvent.

Cette journée a pour objectif de créer du lien entre ces enfants et les équipes d'animation du territoire autour de l'animation, du partage et du « vivre ensemble ». L'objectif est de sensibiliser les enfants à la vie dans d'autres communes du territoire tout en leur permettant d'établir des liens intercommunaux avec des jeunes de leur âge.

Cette journée est entièrement prise en charge par la CCRLCM offrant ainsi repas du midi et goûter, les activités et le transport pour tous les enfants présents ce jour-là.

Concernant les accueils de loisirs (3-13 ans), depuis la dernière CTG, deux accueils de loisirs associatifs sont passés sous le giron intercommunal à la suite de choix politiques. Seul l'accueil de loisirs de Lagrasse reste associatif.

L'accueil de loisirs de Lézignan (La Lauseta) reste organisé de manière mixte (organisé par la CCRLCM mais sous gestion associative).

Les tarifs sont harmonisés sur les accueils de loisirs intercommunaux.

Ce sont 477 places 3-13 ans toutes structures confondues qui ont générées environ 116 000 heures de présences en 2024. Ce qui correspond à 12166 JE (journées/enfants) de réalisées sur l'année 2024.

Il est à noter que l'accueil de loisirs répond aux besoins sur le territoire. Sur certains accueils de loisirs, le besoin est en croissance.

Cela génère des difficultés d'accueil en raison des locaux qui sont limitants, à savoir :

- **Accueil de loisirs de Lézignan « La Lauseta »** : cet accueil est régulièrement complet sur les vacances. L'été des tentes sont ajoutés pour permettre à tous les enfants d'être

accueillis, mais des conditions qui étaient souhaitées deviennent contraignantes avec les changements climatiques.

- ▶ **Accueil de loisirs de Fabrezan** : en proximité immédiate avec Lézignan, cet accueil de loisirs bénéficie en partie du report des enfants n'ayant pas trouvé de place sur l'accueil de loisirs de Lézignan. Son manque d'extérieur direct en fait un point faible de la structure en plus d'un manque d'espace intérieurs pour le nombre d'enfants accueillis.

Ces deux accueils de loisirs nécessitent des réflexions de fond sur un réaménagement de leurs espaces afin de répondre aux besoins croissants des enfants accueillis.

Enfin, **l'accueil des « préados », enfants de 10 à 13 ans** reste une préoccupation importante car cette tranche d'âge est peu accueillie dans nos accueils de loisirs et n'est pas accueillie dans d'autres structures. Ce qui a un impact sur l'accueil des jeunes à partir de 14 ans, par la suite. Une réflexion globale doit être menée pour améliorer l'offre à destination de ce public.

L'accueil des jeunes de 14 à 18 ans

Seulement deux structures institutionnelles existent sur le territoire de la CCRLCM:

- ▶ Espace jeunes de la MJC de Lézignan-Corbières (Financement CAF en PS jeunes)
- ▶ AJSH de Saint Laurent de la Cabrerisse

L'espace jeunes animé par la MJC fonctionne à partir de public urbain de Lézignan Corbières. Ils les accueillent au sein des locaux de la MJC dans une salle dédiée. Un animateur et une coordinatrice jeunesse permette d'animer cet espace. La fréquentation de cette structure est stable malgré un turn-over du personnel d'encadrement.

En ce qui concerne l'AJSH de Saint Laurent de la Cabrerisse, cette structure est régie par les modalités AJSH, à savoir un accueil des jeunes à partir de 14 ans, jusqu'à 18 ans. Cette structure a décliné sur les dernières années de la CTG en raison du Turn-Over des animateurs et à un éloignement de ces jeunes des structures traditionnelles. Le cadre proposé par l'AJSH est perçu comme un frein et n'est pas vu comme une opportunité de développement des projets. De plus la rupture de la continuité d'accueil à partir de 11 ans fait qu'il y a très peu de retour du public à 14 ans au sein de l'AJSH.

Enfin les jeunes ayant fréquenté dernièrement l'AJSH l'ont fait principalement par groupe d'amis, mais également pour bénéficier de sorties dites de consommation, et du mode de transport que permettait l'accueil.

Nous notons cependant qu'un groupe de préados (11-13 ans) a poussé la porte de cette structure et que cette modalité d'accueil convient à leur tranche d'âge.

Le projet PS jeunes porté par la MJC est le seul qui ait pu se pérenniser dans le temps, en raison de son implantation au sein du territoire urbain, mais également de la relative stabilité des encadrants sur la structure.

L'autre structure d'accueil du territoire aivoté durant la dernière CTG, et trouve un équilibre financier précaire. De plus les modalités d'accueil et les objectifs quant aux publics doivent être réinterrogés, notamment en ce qui concerne l'âge d'accès à la structure et son implantation.

Afin de pouvoir animer et redynamiser cette politique jeunesse (11 à 18 ans) des nouvelles modalités d'actions devront être développés. Comme par exemple, un séjour de cohésion à destination de tous les jeunes du territoire, des actions ponctuelles à partir de différents villages du territoire (notamment dans le périurbain).

De plus il est à noter que certains villages ont développé des animations et initiatives locales qui méritent d'être soutenues et accompagnées afin de permettre aux jeunes de s'épanouir dans la ruralité.

D'autres actions jeunesse mises en place sur le territoire :

À la suite du diagnostic et aux échanges opérés auprès des communes, nous avons pu recenser quelques initiatives d'animations jeunesse réalisés local met, de manière bénévole ou plus institutionnalisés. Bien que la plupart des communes ne mettent pas en œuvre d'actions à destination du public jeunes (13-18 ans), nous avons pu recenser les actions suivantes :

- Luc-sur-Orbieu
 - o La MJC locale propose des animations familles ouvertes aux jeunes.
- Moux
 - o La MJC locale dispose d'un animateur ados qui ouvre l'espace des jeunes chaque mercredi en semaine scolaire.
- Roubia
 - o La commune propose des aides financières pour passer le BAFA.
- Saint Couat d'Aude
 - o La commune offre la carte « acticity » sur demande du jeune.
 - o Des emplois saisonniers réservés aux jeunes de la commune sont proposés chaque été.
- Talairan
 - o Une salle Maison des Jeunes est mis à disposition des jeunes du village. Quatre jeunes du village en assurent la gestion sur la base d'un règlement intérieur passé entre les jeunes et la commune.

De plus sur certaines communes, il existera ou a existé des initiatives d'actions :

- Villerouge-Termenès
 - o La commune a mis à disposition une salle à disposition des jeunes autogérée, mais le non respect des règles de la salle et la difficulté de trouver des jeunes « référents » a mis un terme à ce projet, aujourd'hui cette salle est tenue par la club de vélos.
- Massac
 - o Aucune action actuelle, mais une ouverture prochaine d'une « Maison Commune » espace de rencontre intergénérationnelle pour l'ensemble des habitants.

o

Les Séjours

Aujourd'hui plus aucun accueil extrascolaire intercommunal ne propose de séjours, en raison de leur complexité d'organisation.

Le renforcement des savoirs faire par le biais du recrutement d'un coordonnateur jeunesse a pour objectif de pouvoir relancer ces activités et de permettre par la suite aux enfants du territoires de pouvoir partir, même de manière courte et de proximité.

Le FEP de Lagrasse organise sur l'été un séjour appelé le « Playa tour » qui se déroule sur la côte de département. Ce séjour est rarement mutualisé avec les autres accueils de loisirs et n'a pas été rempli au maximum de sa capacité en raison de sa faible diffusion au sein du territoire de l'intercommunalité.

Les enjeux enfance jeunesse pour les prochaines années

- ▶ *Développer une offre de service et des actions novatrices à destination des 11-18 ans.*
- ▶ *Consolider la qualité d'accueil des structures existantes pour répondre aux besoins du territoire.*
- ▶ *Coordonner et animer l'ensemble des acteurs porteurs de dispositifs et actions enfance jeunesse sur le territoire.*

La coordination des acteurs jeunesse afin d'approfondir l'interconnaissance

Proposer des postes plus complets pour sortir des postes précaires et former au mieux un personnel qualifié et qui reste sur le territoire.

L'accompagnement des PEDT communaux et l'audit des structures extrascolaires dans le but d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et des jeunes.

Le développement des actions à destination des jeunes et novatrices pour répondre aux besoins de cette tranche d'âge.

Le maillage sur l'ensemble des territoires des structures et actions afin de garantir une offre de service égale et disponible à tous.

Le recrutement d'un référent inclusion pour accueillir tous les enfants à besoins particuliers et soutenir les équipes.

L'accueil scolaire

Projet éducatif territorial :

Les PEDT en cours sont sur les communes de : Saint Laurent de la Cabrerisse, Saint André de Roquelongue.

La CCRLCM a mis en place un accompagnement des PEDT communaux, sur demande des élus. Une première réunion a été réalisée auprès des communes de Saint Laurent de la Cabrerisse, d'Ornaisons, de Conilhac-Corbières et du SIVOS RAP.

L'objectif est de pouvoir accompagner l'ensemble des communes le souhaitant et leur apporter une aide à l'écriture et au suivi de ces projets éducatifs communaux.

Les équipements périscolaires

Le périscolaire reste de compétence communale sauf pour l'école intercommunale de Mouthoumet.

Accueil de loisirs associé à l'école (Alae)

- ▶ Ferrals les Corbières
- ▶ Conilhac Corbières
- ▶ Lézignan-Corbières 4 au total (midi et mercredis)
- ▶ Fabrezan
- ▶ Ornaisons (mercredis)
- ▶ Moux (Mercredis)
- ▶ Cruscades
- ▶ Saint André de Roquelongue,
- ▶ Lagrasse
- ▶ SIVOS de Roubia, Argens, Paraza, (Matin midi soir et mercredi)
- ▶ Saint Laurent de la Cabrerisse
- ▶ Canet d'Aude (mercredis)

Nombre de structures : 15 ALAE

Accueil périscolaire (garderie) non conventionné PSO

- ▶ Garderie RPI Ribaute/Camplong d'Aude
- ▶ Garderie de Mouthoumet
- ▶ Garderie de Talairan -Tournissan
- ▶ Garderie de Luc sur Orbieu
- ▶ Garderie d'Ornaisons (matin midi et soir)
- ▶ Garderie de Homps
- ▶ Garderie Montbrun
- ▶ Garderie d'Escale-Castelnau-Tourouzelle
- ▶ Garderie de Canet d'Aude (matin, midi et soir)
- ▶ Garderie de Lézignan-Corbières (le soir et matin)
- ▶ Garderie de Boutenac
- ▶ Garderie de Fontcouverte

Nombre de structures : 16 garderies périscolaires

Les équipements scolaires maternelle et primaire

Comme dans le département, nous pouvons constater une diminution des effectifs scolaires du 1^{er} degré.

- ▶ **RPI SIVOS : Argens Minervois – Roubia – Paraza** : une école maternelle à Roubia / Paraza accueille les enfants de la grande section au CE2 et Argens-Minervois les classes de CM1 au CM2 : au total 101 enfants (-23).
- ▶ RPI Cascastel des Corbières et Villeneuve (Hors CCRLCM) Ecole primaire. Ces écoles accueillent les enfants des communes d'Albas, Quintillan. 11 enfants sont scolarisés à Cascastel et 17 enfants à Villeneuve les Corbières. (-10)
- ▶ **RPI Canet d'Aude avec les communes de Villedaigne (Hors CCRLCM) et Raissac (Hors CCRLCM)** : Ecole primaire à Canet d'Aude. Au total en 2025 : 242E
 - (2021 : 282^E, 2018 : 250^E, 2013 : 110E).

Hormis ces regroupements scolaires, chaque commune restante du territoire péri-urbain possède une école élémentaire :

- Boutenac : école maternelle et primaire : 52 enfants (-11).
- Ornaisons : école maternelle et primaire réparti en 5 classes : 107 enfants (+11).
- Fabrezan : école primaire et maternelle : 92 enfants (+3).
- Conilhac-Corbières : école maternelle – primaire : 98 enfants (-15).
- Ferrals les Corbières : école maternelle et primaire : 108 enfants (+12).
- Fontcouverte : école maternelle et primaire : 41 enfants (-4).
- Luc sur Orbieu : école maternelle et primaire : 102 enfants (-25).
- Cruscades : école maternelle et primaire : 87 enfants (-14).
- Homps : école maternelle et primaire : 75 enfants (+16).
- Saint André de Roquelongue : maternelle et primaire : 143 enfants (+5).

Sur le territoire urbain (Commune de Lézignan-Corbières)

Les 4 groupes scolaires sont situés en centre-ville. L'éloignement maximal est d'environ 3 km pour les familles habitant dans les quartiers extérieurs situés en limite du territoire communal.

- Ecoles maternelles : Nombre de classes : 13 avec 295 enfants (142 + 153) +28
- Ecoles primaires : Nombre de classes : 22 avec 458 enfants (203 + 255) -47
- Ecole saint thérèse : Nombre de classes : 6 avec 162 enfants (57 + 105)

Il est à signaler que les effectifs baissent.

Les collèges

Collège Joseph-Anglade de Lézignan-Corbières :

Le collège J-A accueillant en 2025 : 724 élèves (746 élèves en 2021 recrutement cantonal) est un des plus importants du Département de l'Aude.

Doté d'un Centre Multimédia, il est équipé des nouvelles technologies de communication. C'est un établissement pilote dont le projet s'inscrit dans une stratégie de formation innovante et de qualité. Il a une démarche pédagogique et éducative avec des structures, des actions, des aides adaptées et personnalisées pour les élèves.

Collège Rosa Parks de Lézignan-Corbières :

564 élèves en 2025 (465 en 2021 ; 450 en 2018)

Afin de désengorger le collège Joseph Anglade qui arrivait à saturation, un deuxième collège a été construit à Lézignan-Corbières : le collège Rosa Parks qui est le 28^{ème} collège de l'Aude.

Il a fallu créer un nouveau schéma de sectorisation afin de répartir les élèves du territoire entre les deux établissements en tenant compte de la cohérence des transports et de la mixité sociale.

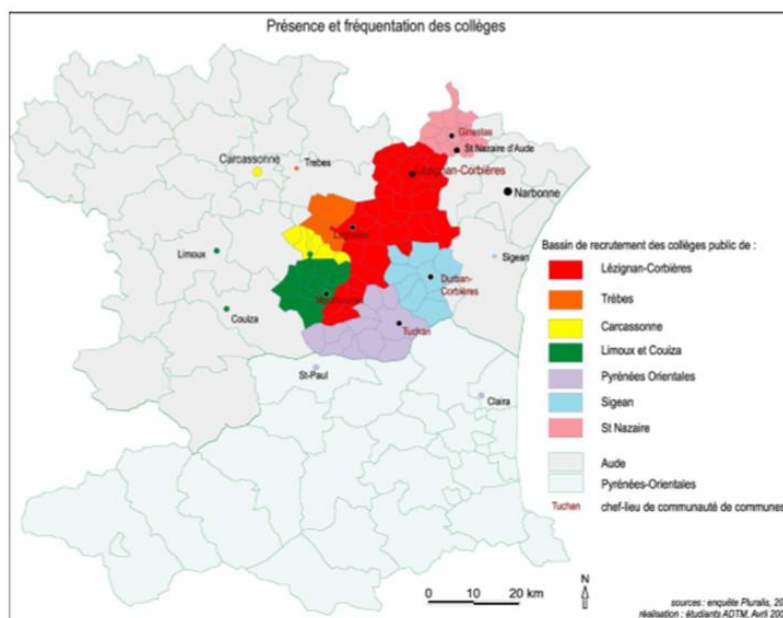
Selon les communes d'habitation, les collégiens sont orientés vers différents collèges hors CCRLCM :

Pour le massif de Mouthoumet, un service de bus est assuré d'une part en direction du collège de Lézignan-Corbières et d'autre part vers celui de Couiza, (le ramassage s'effectue en fonction de la proximité géographique des communes d'habitation et celles des collèges).

- « Collège Jean Baptiste Bieules » de Couiza (274 élèves au total dont une dizaine d'élèves proviennent des communes de la CCRLCM : massif de Mouthoumet).
 - « Collège Corbières Maritimes » de Sigean (602 élèves au total dont des élèves de Quintillan, Villeneuve...).
 - « Collège de l'Alaric » de Capendu (340 élèves dont des élèves de Moux...).
 - Le collège de Limoux (967 élèves dont des élèves de Vignevielle).
- Certaines familles peuvent choisir d'inscrire leur enfant à Carcassonne, Trèbes ou Saint Nazaire pour des choix de filières spécifiques.

Instituts de formation sur la commune de Lézignan-Corbières :

Institut Privé l'Amandier



Cartographie 16: fréquentation des collèges

L'Institut regroupe un collège et lycée privé.

Créé en 1963, l'établissement est au service des familles de Lézignan-Corbières et de ses environs.

L'Institut l'Amandier est géré par une Association d'Education Populaire, regroupant l'ensemble des parents, ainsi que des professionnels et des bénévoles intéressés par son projet éducatif.

COLLEGE PRIVE "L'AMANDIER" - Education Nationale (Sous contrat avec l'état) : 263 élèves +47

Le collège crée en 2010, accueille des élèves en externat et demi-pension, il propose un enseignement de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE "L'AMANDIER" (Sous contrat avec l'état) : 132 élèves.

Le lycée est sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture et est habilité à recevoir les élèves boursiers. Depuis 1990 l'établissement est mixte et il accueille des élèves en externat et demi-pension.

A ce jour, 395 élèves. (Collège et lycée)

Dans l'établissement, il est proposé aux élèves des ateliers sur le temps de la pause méridienne, ateliers animés par des enseignants ou personnels de vie scolaire : relaxation, football, rugby, théâtre, jeux de société, lecture.... Chaque année, sont proposé aux familles des informations concernant « L'outil en main ».

CFAI - CEFOBAT

C.F.A.I. : Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel (BAC professionnel) : 970 apprentis en 2025 (+70)

CEFOBAT : Centre de Formation d'Apprentis aux métiers du Bâtiment et TP (CAP) : 700 apprentis en 2025

Ces centres de formation proposent des formations allant du CAP au BAC professionnel dans des filières multiples (métiers du bâtiment, automobile, services et cuisine).



Lycée Ernest Ferroul

Ce nouvel établissement accueille 1300 élèves en 2025 (avec une équipe pédagogique de 150 personnes) dont 800 élèves en cycle général, 440 élèves en cycle professionnel et 60 élèves en post BAC.

Le lycée Ernest Ferroul est un établissement d'enseignement général de la seconde à la terminale, et professionnel avec des filières de formation des secteurs de la logistique, du transport, du commerce et des services aux personnes, (avec une section post Bac STS transport).



Le Centre de Formation Professionnelle du Midi

Il assure un accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA mais aussi des interventions au niveau administratif. Le public est orienté par le Département. En outre, des aides financières sont possibles dans le cadre d'un projet d'insertion.

Pôle éducatif de la CCRLCM à Lézignan-Corbières

Le pôle éducatif comprend un Lycée d'enseignement général et professionnel, un nouveau collège, un complexe sportif et une maison de l'enfant (pupilles de l'Enseignement Public) sur la commune de Lézignan-Corbières.

Les PEP : association des Pupilles de l'enseignement public : c'est une association complémentaire de l'école dans une dynamique d'émancipation sociale et citoyenne et d'accès à l'éducation et à la formation.

Chaque année les PEP de Lézignan-Corbières accompagnent 62 (6-18ans) enfants et adolescent et leurs familles sur notre territoire (18 en internat, 20 en appartement : migrants, 24 en familles).

BIEN VIVRE: L'animation de la vie sociale

Le territoire compte plusieurs structures d'animation de la vie sociale financées par la CAF.

Notre territoire est doté de 2 centres sociaux et d'espaces de vie sociale. Les espaces de vie sociale sont des lieux de proximité, gérés par des associations, qui développent des actions collectives permettant : le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinages.

Centre Social ADHCO :

"L'ADHCo Centre Social (cf site www.adhco.fr) a une expertise sur le territoire (17 communes adhérentes = ancienne communauté de communes du Massif de Mouthoumet) en matière de développement local et de gestion et développement de services au public (en partenariat avec les collectivités locales – mairies, intercommunalité, Conseil Départemental, CAF...), avec notamment:

- ▶ La création d'un réseau de 9 Points Multi-Services labellisé France services par l'État (ouvert au public depuis 24 ans), soit 10 points de contacts (avec le siège de l'association situé à Mouthoumet), accessibles du lundi matin au samedi midi.
- ▶ Des compétences d'accompagnement social et familial (mobile sur le territoire) avec la Conseillère en Économie Sociale et Familiale du centre social, qui en lien avec les 15 partenaires du centre social accompagne de nombreuses familles dans leurs démarches administratives (avec une approche qui vise à aider chacun à l'autonomie dans ses démarches avec des formations aux outils informatiques...), organise une distribution de colis alimentaires mensuelle, des ateliers collectifs et sorties, dont l'objectif est de développer du lien social entre les habitants et ceux qui s'installent... et en direction de toutes les générations (programmes en direction des seniors, de soutien à la parentalité...)... avec également un accompagnement de la vie associative locale (Marque Guid'Asso information octroyée à l'ADHCo fin 2024).

Un projet qui évolue vers un tiers-lieu (sans en porter le nom), avec un siège social remis en état (isolation, chauffage, peintures) par la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières & Minervoises - CCRLCM (« Plan de Relance de l'État »), qui permet désormais de mieux accueillir les initiatives locales pour les faciliter et les mettre en réseau

(initiatives individuelles, collectives, professionnelles, associatives...) et de faciliter l'organisation des actions portées par l'ADHCo (permanences des partenaires, ateliers proposés par l'équipe d'animation du centre social, jardin pédagogique, avec entre autres, l'accueil des élèves de l'école de Mouthoumet...).

Un bouquet de services disponible dans les 9 Points Multi-Services (POM'S) :

- ▶ D'abord un accueil de qualité, avec un service apporté et/ou de l'orientation, quel que soit le besoin exprimé.
- ▶ Les services de La Poste (9 sites reconnus Agence Postale Communale qui proposent tous les services courrier et le dépannage financier dépôt/retrait avec un compte postal).
- ▶ L'Accompagnement "France Services" des Agents d'accueil (assuré également au siège de l'association), qui accompagnent les personnes dans leurs démarches (personnel formé "Aidant Connect"), auprès des 15 partenaires du centre social. Accompagnement et accès aux droits qui se prolonge par l'accompagnement offert par la Conseillère en Économie Sociale et Familiale de l'ADHCo, en concertation avec les partenaires, à distance ou lors de permanences mensuelles de certains d'entre eux (Assistante Sociale du Conseil Départemental, CI-DFF...).
- ▶ De la vente de produits d'épicerie de 1ère nécessité, de produits locaux (conventions avec de nombreux producteurs et artistes locaux – « Vitrine des savoir-faire locaux ») et de produits du commerce équitable (association locale spécialisée située à Soulatgé).
- ▶ Du prêt de livres ("lecture pour tous") et de supports audio de la bibliothèque départementale de l'Aude.
- ▶ 9 points informatiques avec accès internet gratuit pour tout ce qui concerne des démarches administratives en relation avec les partenaires France services. L'un des agents d'accueil propose de la formation individuelle aux bases de l'informatique. Depuis 2023, un parcours de formation (collectif) est proposé aux seniors des Hautes-Corbières (financement - "Cap Prévention Séniors"), qui s'ouvre à tous les publics à partir de 2025. Par la volonté du groupe d'habitants mobilisé, ces ateliers s'ouvrent à un usage numérique créatif (séance au FAB LAB de la MJC de Lézignan) et qui incite à découvrir son environnement (usage d'applications de reconnaissance des végétaux, programmes de science participative s'appuyant sur les outils numériques...).
- ▶ De l'information des associations locales, annonces et informations touristiques...
- ▶ D'autres services selon les POM'S : Un photomaton à Mouthoumet, dépôt de gaz à Bouisse, Soulatgé, Félines-Termenès et Lanet

L'organisation du centre social permet également une adaptation rapide lorsqu'il y a de nouveaux besoins qui s'expriment : accueil de porteurs de projets associatifs... pour les orienter voire les accueillir dans les locaux du siège qui propose un accueil de type tiers-lieux (ex : accueil d'atelier de chant,...). L'ADHCo centre social se positionne alors comme "facilitateur".

En complément de l'accueil et de l'accompagnement individuel ou familial, le centre social propose des ateliers variés avec un objectif essentiel de créer du lien social sur un vaste territoire peu peuplé (moins de 5 habitants / km²), avec le souci de mettre en valeur les savoir-faire locaux. Ainsi, de façon annuelle un calendrier sur l'année scolaire est proposé, avec :

- ▶ Des ateliers créatifs.
- ▶ Des ateliers cuisine.
- ▶ Des sorties du samedi (découverte de sites, de ville de la région ou sportive et ludique).
- ▶ Des ateliers seniors (financement Conférence des financeurs). L'atelier informatique (présenté plus haut) se poursuit pour la 2ème année consécutive avec une itinérance entre plusieurs villages et une ouverture vers d'autres usages du numérique (Fab Lab, application de découverte de son environnement naturel...).

Les sorties « s'aérer la tête » se poursuivent en 2024 pour devenir le programme « gardons le sourire ! », grâce à un financement CFPPA renouvelé. Les journées ont permis de faire découvrir à un public sénior le patrimoine local et les sorties culturelles du secteur (1h de route maximum). Ce projet qui est à sa 5ème année permet de créer des liens entre personnes qui ne se connaissaient pas (aussi bien des Hautes-Corbières, que résidentes à proximité de Lézignan...). En 2025 le programme évolue vers un atelier d'art communautaire, fruit de la réflexion des bénéficiaires du programme 2024...

Dans ce cadre du soutien à la parentalité, depuis début 2023, l'ADHCo déploie aussi un programme ambitieux qui touche de nombreux parents et enfants des Corbières.

Programme financé par l'appel à projet « Les 1000 premiers jours » pour sa 2ème année, avec :

- ▶ Des « ateliers éveil » parents enfants, grands-parents.
- ▶ Des « café parents ». - Ces ateliers avec des intervenants sélectionnés selon les thématiques qui intéressent les familles mobilisées...
- ▶ De l'accompagnement pré et post-natal, grâce au yoga à domicile et à un programme de formation collective « pleine conscience – MBCP ».
- ▶ Un programme de conférence et/ou d'intervenants dans les ateliers.
- ▶ Des sessions de formation aux premiers secours (PSC1), avec une adaptation au thème (messages de prévention / risques à domicile....).

Ce programme complet est reconnu par l'État puisque son financement a été reconduit pour une 3ème année dans le cadre d'un appui du Commissariat Régional à la lutte contre la pauvreté. Financement qui prend la suite de l'appel à projet « les 1000 premiers jours ». Programme année 3 qui se construit en étroite collaboration avec le service enfance jeunesse de la CCRLCM, pour proposer des ateliers en lien avec le réseau des crèches des Corbières ALSH, voire petites sections des écoles... Cette 3ème année n'intègre plus les interventions à domicile, mais renforce le volet formation et mise en réseau des professionnels de la petite enfance...

Un programme d'intervention en établissement :

- ▶ Au sein de l'école intercommunale de Mouthoumet pendant le temps scolaire, toute l'année, avec des animations sur des thèmes liés à l'éducation à l'environnement et au développement durable (jardin, biodiversité...), en s'appuyant sur le terrain proche reconnu comme Aire Territoriale Éducative (Label de l'Office Français de la Biodiversité - OFB) et des actions sur le thème du théâtre, de la lecture et de l'écriture... A noter, qu'une deuxième Aire Terrestre Éducative a été labellisée par l'OFB à l'école de Ferrals les Corbières.
- ▶ Au sein du Foyer Accueil de l'APAJH, à Laroque de Fa, avec des ateliers dans l'établissement et la participation active des résidents aux ateliers tous publics du centre social.
 - De nombreuses interventions dans les écoles primaires des Corbières (co-financement du Conseil Régional Occitanie).
- ▶ Des sorties nature pour tous les publics, en s'appuyant sur les riches ressources des Corbières.

Des ateliers pendant les vacances scolaires pour des enfants de 6 à 12 ans, sur les thèmes de l'initiation à la musique, de l'éducation à l'environnement (EEDD) et du numérique. Ces ateliers prévoient également des solutions de d'appui à la mobilité en cas de besoin grâce au véhicule de l'ADHCo ou de prestataires.

La participation d'un stand de l'ADHCo centre social sur les événements locaux (marchés, foire de Mouthoumet...), qui permet d'être en contact avec la population locale dont les exposant

et producteurs locaux, pour présenter les services de l'association, collecter les besoins, informer des événements programmés, proposer des ateliers in-situ, développer des démarches de mobilisation citoyennes en particulier sur le thème de l'éco-citoyenneté (démarches de science participative/observation de la biodiversité locale)..."

Au-delà des programmes Natura 2000, un partenariat en développement avec le Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes.

Centre social de l'AMI

Ce centre social est situé dans le quartier Escouto Can Plaou à Lézignan-Corbières.

L'A.M.I., "Aide Mutuelle à l'Insertion", est une association à but non lucratif, déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901.

Depuis sa création en août 1964, l'association s'est toujours trouvée aux côtés des familles gitanes du département de l'Aude, et plus particulièrement celles de Lézignan-Corbières, Carcassonne et Narbonne, afin de les aider à surmonter leurs difficultés et rechercher avec elles des solutions adaptées à leur situation et à leurs besoins.

- ▶ La première urgence (1968-1972) a été de trouver un toit pour des familles en grande précarité qui vivaient soit en bidonville, soit dans un habitat dégradé.
- ▶ La deuxième étape (1973-1982) a consisté à mettre en place un accompagnement social individualisé et à développer l'apprentissage du français grâce à la création d'écoles maternelles.
- ▶ La troisième étape (1983-1995) a permis de fédérer les énergies, réunir les compétences et les moyens et rassembler les usagers autour du projet des Centres Sociaux.
- ▶ La quatrième étape (depuis 1996) s'ébauche et se précise tous les ans davantage grâce à la concertation et la participation des habitants.

L'association AMI a pour but de contribuer, dans le département de l'Aude, à l'insertion dans la société des populations d'origine tzigane et non tzigane selon leur situation économique ou sociale par :

- ▶ L'amélioration de leur condition de vie et leur participation citoyenne.
- ▶ L'éducation populaire.
- ▶ La promotion sociale, économique et professionnelle.
- ▶ La recherche d'une réelle mixité sociale quotidienne.
- ▶ La mise en œuvre de toutes actions et services appropriés.

Les activités de l'AMI comprennent notamment :

- ▶ La gestion et la mise en œuvre de structures d'insertion sociale ou économique implantées sur l'ensemble du département de l'Aude.
- ▶ La participation à des missions d'intérêt général concernant les populations en situation de difficulté afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
- ▶ Le développement de toute action de formation ou d'insertion par l'économie favorisant la mixité sociale.
- ▶ La médiation entre les différents services et organismes s'occupant de personnes en difficulté.
- ▶ La réalisation, en général, de toutes actions relatives à l'objet social qu'elles soient d'animations, sociales, culturelles ou économiques.

Les centres sociaux soutiennent et exercent une médiation et une action sociale avec les divers services et partenaires s'occupant de personnes en difficulté. Les prestations de service proposées en direction de 1000 usagers environ répartis sur différents secteurs du département sont orientées sur : l'insertion socio-professionnelle, la scolarité, le logement et le cadre de vie, l'accompagnement administratif, la santé et les animations collectives familles.

Il faut souligner le déménagement du centre social en cœur de ville d'ici fin 2026 en QPV.

Constat

- Les deux centres sociaux s'adressent à des populations très différentes, habitant les zones rurales et urbaines respectivement. Ils permettent ainsi l'accès aux centres sociaux des publics éloignés.

Enjeux

• Centre social de Mouthoumet

- ✓ Trouver un lieu central (géographiquement) pour faciliter les déplacements et permettre une vraie mixité. Liens avec la problématique de mobilités et du coût du transport exponentiel.
- ✓ Offrir des conditions favorables à l'émergence de nouvelles dynamiques locales.
- ✓ Permettre d'accueillir en plus des permanenciers, des professionnels ou des particuliers souhaitant disposer d'un espace de travail partagé (en lien avec le projet Tiers-Lieux).
- ✓ Proposition de projet d'accueil de la jeunesse qui ne rentre pas dans la compétence EJ de la CCRLCM, grâce à des subventions ponctuelles MSA, afin de favoriser des projets innovant d'accueil et d'éveil des 3-12 ans.
- ✓ Favoriser des projets innovants pour les enfants et les jeunes, afin de répondre à leurs besoins.

Centre social de Lézignan-Corbières

- ✓ Déménager le centre social Boulevard Wilson au centre-ville de LC.
- ✓ Toucher des publics plus mixtes qu'actuellement sans perdre les bénéficiaires actuels.
- ✓ Maintenir des permanences dans le quartier *Escouto Can Plaou*.

Espace de vie sociale de la Maison des Jeunes et de la Culture Lézignan-Corbières (MJC)

La MJC a obtenu un agrément Espace de Vie Sociale en juillet 2020 au regard du projet social présenté, lequel met bien sûr en avant et s'appuie sur l'ensemble des activités de la MJC. Cet agrément a été renouvelé en 2024 jusqu'en 2027 avec une poursuite, un renforcement et une adaptation des axes du premier projet social. Les retours des usagers, la hausse de fréquentation encouragent l'équipe et les bénévoles impliqués à poursuivre leur engagement dans l'animation sociale.

Les actions de l'EVS sont ouvertes à tous, elles sont encadrées par des animateurs techniciens, des intervenants ou des bénévoles.

Les activités sont conçues comme des lieux de partage et d'échange ; la pratique n'est qu'un support permettant à chacun de s'exprimer et de s'épanouir au contact des autres mais aussi de développer des savoir-faire et compétences, de créer du lien, de participer à la vie sociale.

Chaque saison, la structure des activités évolue en fonction des demandes des usagers et habitants du territoire mais aussi des propositions et volontés du Conseil d'Administration.

L'EVS propose des activités à des usagers, des habitants et non seulement à des adhérents dans la mesure où l'adhésion à la MJC n'est pas exigée pour participer à ces activités. Au-delà d'une participation individuelle, nous mettons en place des animations familles et nous développons des actions Hors les Murs pour aller vers tous les publics.

Les actions de l'Espace de Vie Sociale s'inscrivent dans 3 axes majeurs

- Tisser les liens par l'accès à la culture et aux loisirs
- Le sport source de bien-être et de santé
- Accompagnement numérique, solidarité, échanges, participation.

L'animation locale de la Vie Sociale est un facteur de cohésion et de bien-être pour les habitants. Accessibles au plus grand nombre, elles favorisent l'ouverture aux autres, les échanges entre générations, élargissent notre horizon à travers l'art, la technologie, la gastronomie, le sport. C'est le sens des actions de l'Espace de Vie Sociale qui trouvent leur vitesse de croisière et connaissent une belle progression de la fréquentation

Une quinzaine de types d'ateliers, sorties (la plupart mensuels) sont proposés dans le cadre de l'animation sociale de l'EVS avec environ 1000 participations aux ateliers et sorties tels que : Gourmandises de saison pour cuisiner ensemble et découvrir de nouvelles recettes proposées par les participants | Les sorties découvertes pour découvrir des activités ou les villages proches avec des guides locaux bénévoles | Les éco-ateliers avec des démonstrations et activités manuelles pour protéger notre planète en privilégiant des matériels et produits naturels et réutilisables | La rigologie ou yoga du rire,...

Des actions hors les murs pour aller vers tous les publics avec « des quartiers de saison » et animations (Free style festival sur les cultures urbaines olympiades intergénérationnelles avec habitat audois, Lez'arts et sports en fête au jardin public en juin...) dans les quartiers pour permettre *aux enfants, aux jeunes et aux familles qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances de découvrir, pratiquer, s'initier à diverses activités culturelles, sportives, de loisirs, mais aussi de se former et s'informer de façon "ludique".*

L'action culturelle constitue un des piliers de l'activité de la MJC. L'implantation de la Micro-Folie au sein de notre maison permet d'offrir un espace culturel, ludique et technologique de proximité. Permettre à chacun, enfants, adultes, de découvrir les grands-chefs d'œuvre de l'art, de développer sa créativité, de s'ouvrir sur le monde et de se laisser séduire ou surprendre...le potentiel est immense !

Le dispositif du musée numérique Micro-Folie, les ateliers artistiques thématiques, les expositions mais aussi l'expérimentation de nouveaux formats tels que les Rest'O-Musée ou les passerelles faites avec le thème des expositions proposées dans le patio de la MJC et les partenaires du territoire, ont permis d'établir une base solide de propositions culturelles, d'avoir une visibilité croissante et d'élargir notre public.

Cette saison représente la 3ème saison d'ouverture de la Micro-Folie et confirme tout l'intérêt de ce dispositif qui séduit année après année toujours plus de public. La fréquentation est en hausse de 26% avec pour la saison 2023/2024 **1 567** visiteurs accueillis à la Micro-folie dont **764** scolaires.

Le numérique et l'innovation. La MJC possède une forte expérience en matière d'animation et d'accompagnement numérique (habilitation aidant connect, médiation numérique, ordinateur en accès libre...). Avec l'ouverture du FABLAB (équipé de machines à commande numérique), elle a redéployé ses moyens pour devenir un véritable Tiers Lieu. Il s'agit de faciliter l'accès aux droits, de contribuer à la réduction de la fracture numérique mais aussi d'investir dans l'innovation sociale et technologique ainsi que pour la promotion de la culture scientifique et technique avec le FABLAB.

La MJC accueille des personnes pour de l'accompagnement aux démarches en ligne. Elle propose de l'accompagnement individualisé et des ateliers collectifs pour être plus à l'aise avec le numérique.

L'action partenariale s'inscrit pleinement dans les habitudes de la MJC et de son Espace de Vie Sociale. Cela se traduit par :

- **une participation active et régulière à divers réseaux** : Réseau d'Aide et d'Appui à la Parentalité des Corbières et du Minervois, Au réseau Coll'In, collectif régional pour l'inclusion numérique dont la MJC est un des membres fondateurs, Au réseau national Micro-Folie,, Réseau des structures d'Animation de la Vie Sociale animé par la fédération des centres sociaux avec notamment la participation à l'enquête SENAC,

Au réseau régional et national des MJC qui a un groupe de travail spécifique sur l'animation de la vie sociale. Au réseau régional des 1/3 lieux et FABLAB

- **Participation aux réflexions stratégiques et dispositifs territoriaux** : dans le cadre de la politique de la ville et de la cité éducative, des travaux sur la "Culture, prévention et lutte contre la pauvreté" organisée par la DREETS ...
- **Des échanges réguliers mises en œuvre d'actions avec les partenaires locaux** (collectivités locales, associations, service public de l'emploi, bailleur social...)

Espace de vie sociale « Petit à petit »

Cet espace de vie sociale porté par l'association « Petit à Petit ... » est itinérant sur la CCRLCM. Il accompagne, encourage et promeut les initiatives des habitants.

Par son offre, il renforce les liens sociaux et familiaux, les solidarités intergénérationnelles, il favorise le vivre ensemble.

L'EVS de Petit à Petit... met en œuvre des démarches participatives, permettant aux habitants d'être accompagnés pour construire eux-mêmes des réponses aux problèmes qu'ils rencontrent,

Il répond en développant des actions collectives contribuant ainsi à l'épanouissement des parents et des enfants, et en renforçant la cohésion intra-familiale et les relations et solidarités inter-familiales, le renforcement des liens sociaux, des solidarités de voisinage, et coordonne des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilités des usagers.

Le respect, le non-jugement, la bienveillance, la confidentialité, la libre fréquentation et la gratuité font parties des règles de base du fonctionnement de « Petit à Petit ».

Le tissu associatif local

En plus des associations « MJC de Lézignan-Corbières », « ADHCO » « AMI » et « Petit à Petit » présentées dans les chapitres précédents, d'autres associations qui œuvrent pour plus de lien social existent sur le territoire.

Les enjeux animation de la vie sociale

- ▶ **Favoriser l'aller-vers en répondant à des besoins grandissants**
- ▶ **Accompagner le déménagement du Centre social de l'AMI**
- ▶ **Lutter contre l'isolement dans les zones rurales en créant des AVS**
- ▶ **Construire une offre adaptée au territoire et aux publics.**

Des freins sont relevés :

- ▶ Manque de mixité sociale

Des pistes d'action sont identifiables :

- ▶ Construire une offre pour tous
- ▶ Impliquer davantage la population
- ▶ Travailler ensemble et mutualiser

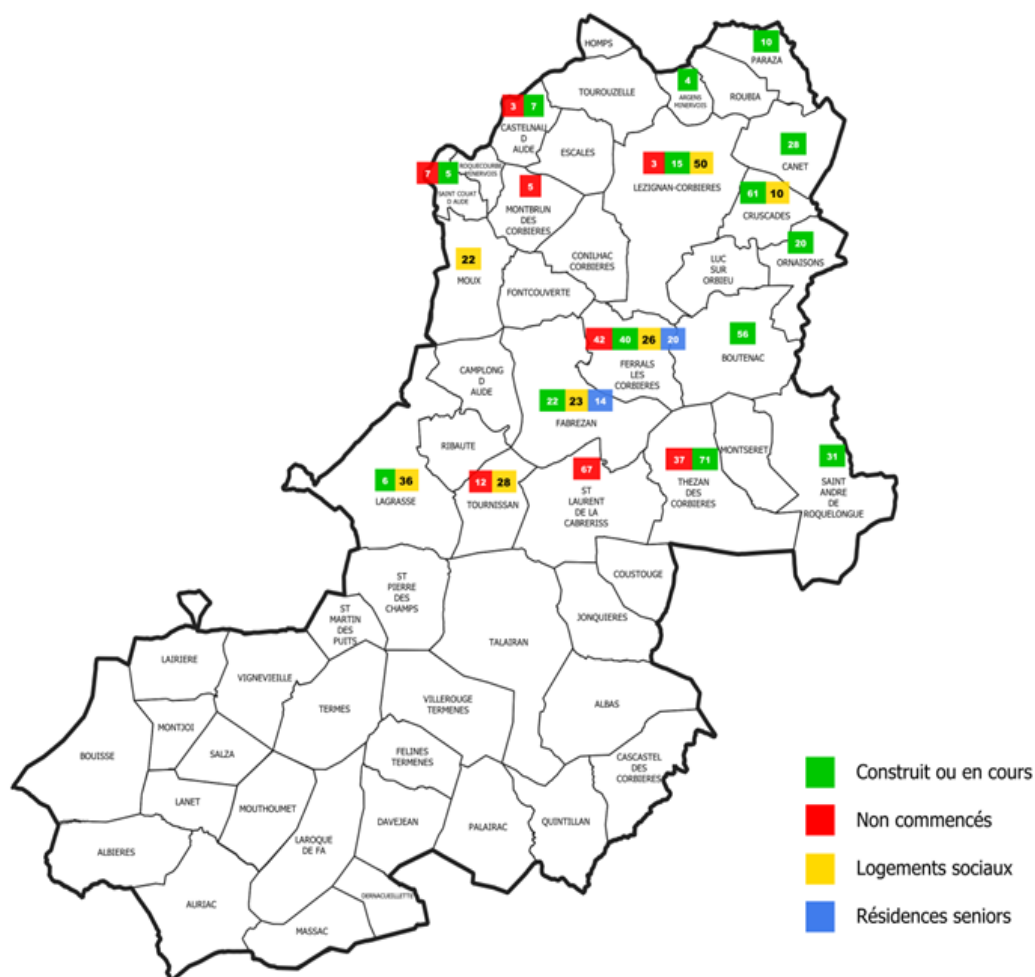
Logement et cadre de vie

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) est en cours d'élaboration.

Le quartier historique de Lézignan-Corbières est classé quartier prioritaire de la ville (QPV).

La CCRLCM a délégué à la ville la gestion de l'habitat indigne.

Les lotissements et logement en construction ou en projet



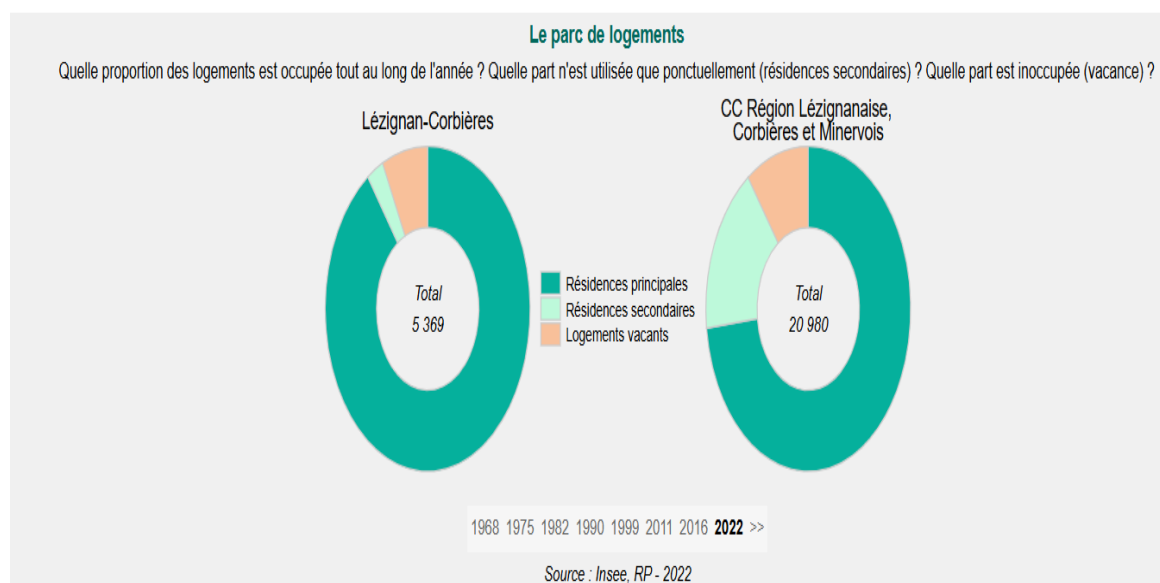
Cartographie 177 : projets de lotissements et logements 2025

Compte-tenu du nombre de lotissements et Logements sociaux en cours et en projet, il semble prévisible que des nouvelles familles s'installent sur le territoire, en particulier autour de Lézignan-Corbières.

En 2022 Les permis de lotissements qui sont déjà accordés, sont au nombre de 155 lots (données juin 2022), il faut ajouter aux permis accordés ceux en attentes d'être instruits (exemple : pour Ferrals-les-Corbières 90 lots à venir).

En 2025 c'est 376 logements sont construits ou en cours, 176 prévus et 195 logement sociaux (construits ou en cours ou prévus)

Usages des résidences

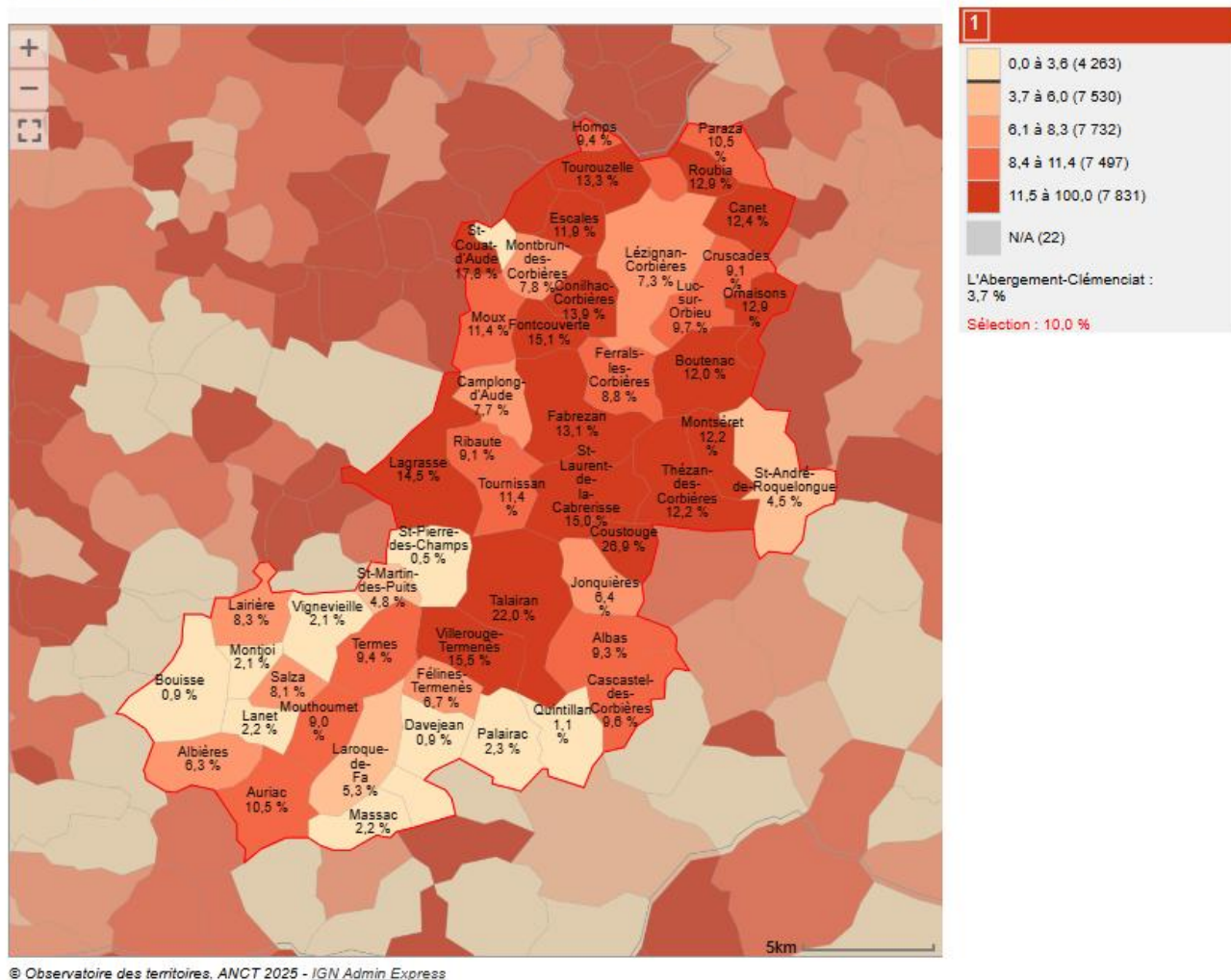


La représentation des résidences secondaires dans le parc de logements est inégale sur le territoire. En effet, les résidences secondaires sont plus présentes dans les zones rurales où l'attractivité touristique est plus importante.

En 2022, le taux de vacance des logements sur la CCRLCM était de 10% et de 7,3% à Lézignan-Corbières.

1 Part des logements vacants (%), 2022

Source : Insee, Recensement de population



Cartographie 188: taux de vacance par commune -- Observatoire des territoires 2018

Entre 2018 et 2022, le territoire de la CCRLCM enregistre une augmentation du taux de logements vacants, passant de 9,4 % à 10 %, un niveau supérieur à la moyenne départementale de 8 %.

Cette dynamique traduit une fragilité du parc résidentiel, pouvant résulter à la fois d'un manque d'attractivité de certains secteurs, de difficultés d'accès au logement ou encore d'un parc ancien peu mobilisé.

Cette réalité est toutefois contrastée selon les communes : Lézignan-Corbières, pôle principal d'habitat, affiche un taux de vacance plus faible (7,3 %), tandis que plusieurs communes rurales dépassent largement la moyenne intercommunale.

Parallèlement, la présence marquée de résidences secondaires dans les zones rurales témoigne d'une attractivité touristique mais contribue également à réduire le parc disponible à l'année et à accentuer les déséquilibres entre les communes.

Ainsi, la problématique de l'habitat sur le territoire se structure autour d'un double enjeu : remobiliser les logements vacants pour répondre aux besoins locaux et garantir un équilibre entre attractivité touristique et qualité de vie des habitants permanents.

Il convient de souligner que les exigences relatives à la mise en location, en fonction de la catégorie du DPE, sont susceptibles d'influencer le nombre de logements disponibles sur le marché.

Occupation des résidences

Indicateurs	CCRLCM	LC
Nombre de logements	20 813	5 349
Part des résidences principales (%)	73,1	91,4
Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels) (%)	17,8	2,5
Part des logements vacants (%)	9,1	6,1

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale – 2021

Au niveau intercommunal, on notait que la part des résidences principales était de 73,1% alors qu'elle s'élevait à 91,4% à l'échelon communal.

Logements selon le type

	Nombre		%	
	CCRLCM	LC	CCRLCM	LC
Maisons	18 321	3 930	88,0	73,5
Appartements	2 327	1 406	11,2	26,3
Autres logements	166	13	0,8	0,2
Total	20 813	5 349	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

Au niveau de l'EPCI, on observait que la part des logements pavillonnaires atteignait 88% tandis que celle des appartements n'était que de 11,2%. La part de ce second type d'habitat était en revanche de 26,3% à Lézignan-Corbières.

Parc logement social

Indicateurs	CCRLCM		LC	
	Valeur	Évol. 2010-2021	Valeur	Évol. 2010-2021
Propriétaires	22 391	7,0 %	5 822	- 0,1 %
Locataires	9 314	12,9 %	4 589	11,1 %
dont locataires d'un HLM loué vide	2 061	35,9 %	1 759	40,0 %
Logés gratuitement	915	- 25,8 %	193	- 28,0 %
Ensemble	32 620		10 604	3,7 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2021

On identifiait une augmentation de 7% du nombre de propriétaires dans le parc social entre 2010 et 2021 à l'échelle de l'EPCI et une baisse de 0,1% sur cette même période au niveau communal. Concernant les locataires, on notait respectivement une hausse de 12,9% et de 11,1%.

Service d'Hygiène et de Santé

Focus sur Lézignan-Corbières

Le parc locatif de la ville de Lézignan Corbières représente environ de 500 à 700 locations pour le parc privé et comporte également non moins de 44 cités, résidences et lotissements.

La Loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 dite "Loi Habitat Dégradé" s'articule sur trois chapitres : intervention en amont d'une dégradation définitive ; accélérer les procédures de recyclage et de transformation des copropriétés et les opérations d'aménagement stratégiques et mesures diverses.

L'un des principaux changements apportés par cette loi concerne, dans le cadre de la police de l'APML, le changement de pouvoir de police du préfet vers le maire ainsi qu'un autre changement non négligeable, celui de l'absence de PLH en cours ou en vigueur. Désormais, c'est le maire et uniquement lui qui est compétent en matière de police de l'APML et c'est la collectivité qui récupère le bénéfice des amendes infligées aux contrevenants.

A ce jour, 98 infractions à l'APML sont relevées et en cours de traitement. On relève aussi 12 mises en demeure avant procès-verbal en cours. Pour 2025 : 44 demandes d'APML traitées - 20 favorables - 21 réserves - 4 refus.

Dans le cadre de la LHI (lutte contre l'habitat indigne), le SCHS de la ville de Lézignan-Corbières travaille en liaison avec l'ADIL (animateur et centralisateur des plaintes), la DDTM (organisme d'état directeur et financier), URBANIS (opérateur du PIG/LHI), l'ARS (volet santé publique) et la CAF (volet social). A ce jour, 3 dossiers ont été transmis à la DDTM pour suite à donner. Nous sommes dans l'attente de l'orientation qui sera donnée suite au comité technique (2 de ces dossiers relèvent clairement d'infractions au Code de la Santé Publique). Dans ce cadre, les locataires des logements concernés seront protégés par l'article L 521 du Code de la Construction et de l'Habitation pour ce qui concerne leur relogement définitif ou temporaire suivant le cas.

Service urbanisme

Le service comptabilisait en 2024, 33 permis de construire sur la commune. En parallèle, il existe 1 permis d'aménager en cours d'instruction avec 14 lots dont 3 à vocation sociale.

Focus sur l'EPCI

Nombre total de logements autorisés (2023)	264
Répartition par type des logements autorisés (2023)	Collectifs (14), individuels groupés (37), individuels purs (213)
Nombre total de logements commencés (2023)	83
Part des logements collectifs commencés (2023)	Individuels groupés (4), individuels purs (79)
Nombre total de logements (2021)	20 813
Répartition par type de logement	Collectif (2327), individuel (18 487)
Part des logements individuels	88,80%
Part des logements collectifs	11,25%
Evolution du nombre de ménages entre 2015 et 2021	4,90%
Nombre de maisons en résidences principales (RP)	13 171
Nombre d'appartements en RP	1944
Répartition des RP par occupation	occupées gratuitement (429), locataires privés (3491), locataires

	HLM (807), propriétaires occupants (10493)
Part des RP occupées par un propriétaire	68,90%
Part des RP occupées par un locataire	22,90%
Répartition des ménages par durée d'occupation	depuis -2 ans (1780), entre 2 et 4 ans (3118), entre 5 et 9 ans (2803), depuis 10 ans ou + (7519)
Densité de logements sociaux pour 100 RP	5,30%
Parc de logements appartenant à des bailleurs sociaux	810
Répartition du parc social par type de bailleurs	ESH (110), OPH (488), SEM et autres (212)
Nombre de logements individuels dans le parc social	483
Part des logements individuels dans le parc social	59,60%
Nombre de logements collectifs dans le parc social	327
Part des logements collectifs dans le parc social	40,40%

Constat

- 98 infractions à l'APML et 12 mises en demeure relevées. On comptabilisait en 2021, 20 813 logements et 810 appartenant à des bailleurs sociaux. Après perception des aides au logement, ce sont environ 4 600 foyers audois qui consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Dans le parc privé, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger y est multiplié par 5.

Enjeux

- Poursuivre le déploiement de l'APML et lutter contre l'habitat indigne, dégradé.

Les enjeux Logement et cadre de vie

- ▶ *Poursuivre le déploiement du contrôle préalable des logements mis en location*
- ▶ *Continuer à lutter contre l'habitat indigne et dégradé*
- ▶ *Continuer de proposer des réponses de logement à des publics avec des besoins particuliers*
- ▶ *Créer une structure d'hébergement pour les jeunes travailleurs à Lézignan-Corbières*

Des inquiétudes sont repérées:

- ▶ manque de logements sociaux (y compris pour les jeunes)

Des solutions sont envisageables :

- ▶ élargir l'APML à d'autres communes
- ▶ construire de nouveaux logements sociaux
- ▶ accompagner les jeunes

L'accès aux droits et aux services

Les France Services

Plusieurs points d'accès aux droits sont présents sur le territoire :

France Services de Lézignan-Corbières

Les MFS rassemblent 12 organismes afin de faciliter les démarches administratives en offrant un accompagnement personnalisé. Elles remplacent les maisons de services au public. Généralisées dès 2016, leur objectif est de permettre aux habitants d'accéder à un service de proximité ou de bénéficier d'un accompagnement administratif.

Ainsi, elles accompagnent dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondent aux questions des usagers et aident dans les démarches en ligne. Elles sont principalement portées par les collectivités territoriales.

Fin 2022, les MFS couvraient 455 quartiers prioritaires de la politique de la ville, 180 quartiers d'intérêt national (sur 216), qui ont été identifiés dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024, 42 quartiers de reconquête républicaine (sur 55), qui sont des quartiers accueillant un dispositif de la police de sécurité du quotidien. Elles s'implantent également dans les territoires qui ont besoin d'être dynamisés et couvraient à cet effet 966 Petites villes de demain et 155 communes « Action cœur de ville », qui suit le même objectif que Petites villes de demain pour les villes moyennes.

En 2024, la MFS de Lézignan-Corbières a accompagné 6392 personnes. 39,87% du public a été satisfait en totalité et 53,34% a estimé que la MFS répondait à sa demande. Seulement 3,93% des usagers ont dû revenir à la MFS. 5302 usagers ont été accompagnés individuellement sur place et 721 personnes ont effectué une demande d'information en présentiel.

On identifie des thématiques prioritaires telles que : les impôts, les pré-demandes de titre d'identité et de voyage, les aides financières, le permis de conduire, le titre d'identité, la retraite personnelle, les prestations complémentaires, les attestations, l'immatriculation, l'imposition, logement, RSA-prime d'activité. Ainsi, les partenaires principalement sollicités sont : la DDFIP, le Ministère de l'intérieur, la CPAM, la CARSAT et la CAF.

La CPAM et le Ministère de l'intérieur sont les opérateurs principaux.

Viennent ensuite la CAF et la CARSAT. Parmi les partenaires locaux principaux, on recense par ordre : la Mairie, l'ARGIC-ARRCO, le CIDFF, la MDS, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, EDF, l'Espace seniors, le CCAS, la MDPH.

En outre, la thématique la plus rencontrée par MFS est l'inclusion numérique. Sont ensuite abordés de manière moins importante le logement, l'énergie et la mobilité. Concernant la commune de provenance, 4719 usagers de Lézignan-Corbières ont bénéficié d'un accompagnement. S'agissant du statut d'activité, 748 personnes étaient des retraités (38%), 719 des inactifs (37%), 367 des actifs occupés (19%), 99 étaient des chômeurs actifs (5%), 25 étaient des étudiants (1%).

En ce qui concerne les motifs de la venue, 1508 usagers ont eu besoin d'aide à la réalisation de la démarche (77%), 951 personnes ont eu des difficultés d'accès à un équipement informatique et/ou internet (48%), 503 usagers ont eu besoin d'aide à la navigation sur un environnement numérique (26%) et 499 personnes ont rencontré le besoin d'être aidé quant à l'usage du matériel informatique (25%). Par genre, on observe que la majorité des demandes émanent de femmes (58,19%). Les hommes étant représentés à hauteur de 41,79%. Ainsi, on dénombrait 1063 usagers entre 55 et 62 ans, puis 579 entre 55 et 64 ans puis 545 de plus de 62 ans.

Les enjeux accès aux droits et aux services

- ▶ Renforcer l'offre en s'appuyant sur la MDF et les associations.
- ▶ Accompagner les familles en développant des actions innovantes.
- ▶ Approfondir le soutien à la parentalité à destination des familles de pré-adolescents et adolescents.

Insertion, autonomie et inclusion handicap

Le Handicap

Population totale	33191
Allocataires AAH	1180
Allocataires AEEH	266

Sur une population totale de 33 191 habitants, le territoire compte 1 180 allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) (soit 3.55% de la population) et 266 bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) (soit 0.8% de la population et 3.70% des enfants de 0 à 20 ans).

Ces chiffres témoignent d'une présence notable de personnes en situation de handicap, dont un nombre significatif d'enfants nécessitant un accompagnement adapté. Cette réalité démographique renforce l'importance d'organiser des parcours de santé inclusifs, car les difficultés de mobilité, la complexité des démarches ou le manque de dispositifs spécialisés peuvent engendrer un accès inégal aux soins. Le Contrat Local de Santé (CLS) constitue un outil stratégique pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle et améliorer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du médico-social et du social, permettant ainsi de limiter les ruptures de prise en charge.

Dans une logique d'inclusion dès le plus jeune âge, le territoire s'apprête également à recruter un référent inclusion. Sa mission sera de faciliter l'accès aux structures de la petite enfance et de la jeunesse pour les enfants en situation de handicap ou en cours de détection, tout en soutenant les familles et les professionnels dans l'adaptation de l'accueil.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de garantir une égalité de droits et de participation pour l'ensemble de la population.

Les bénéficiaires du RSA :

Nombre d'allocataires RSA	Nombre de personnes couvertes
1298	2693

Sur le territoire, 1 298 foyers perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA), ce qui correspond à 2 693 personnes couvertes, soit 8,11 % de la population totale. Ce chiffre illustre la présence

d'une part significative de ménages en situation de grande fragilité économique, s'appuyant sur des minima sociaux pour assurer leurs besoins essentiels.

Si l'on ajoute à ces données les 2 552 bénéficiaires de la Prime d'activité, dispositif destiné à soutenir les travailleurs aux revenus modestes, le taux de population concernée par ces prestations s'élève alors à près de 14,9 %.

Ce constat met en lumière une réalité : le travail ne constitue pas toujours une protection suffisante contre la précarité. Faibles niveaux de salaire, emplois à temps partiel ou instables contribuent à maintenir une part importante de la population dans une situation de vulnérabilité économique, malgré une insertion dans l'emploi.

Emploi et diplôme

Les données socio-économiques du territoire (cf. **C. Données socio-économiques**) révèlent une situation globalement fragile. Bien que le niveau de qualification progresse à l'échelle nationale, la CCRLCM se distingue par une proportion encore importante de jeunes faiblement diplômés : 26 % ne disposent d'aucun diplôme ou seulement du brevet et 27 % s'arrêtent au CAP-BEP. Cette réalité traduit des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation, et souligne la nécessité d'actions spécifiques telles que celles portées par la Cité Éducative. Ces fragilités se manifestent également par la présence de situations de déscolarisation, d'évitement scolaire ou encore d'illettrisme, qui renforcent le risque de marginalisation sociale et professionnelle.

Sur le volet emploi, le territoire présente un taux de chômage supérieur aux niveaux nationaux et régionaux, atteignant 16,4 % sur l'EPCI et 19,7 % sur la commune (cf. **C. Indicateurs emploi**). Malgré un taux d'activité soutenu, une part importante des ménages reste en situation de faibles revenus, particulièrement les personnes isolées et les familles monoparentales (cf. **D. Situation face à l'emploi**).

La structure socio-professionnelle confirme ce constat : la part des ouvriers est nettement supérieure à celle observée dans le département (16,3 % contre 14,4 %), révélant un tissu économique reposant sur des emplois davantage exposés à l'instabilité et à la précarité (cf. **e. Catégories socio-professionnelles**).

Enfin, la faiblesse du niveau de vie demeure un facteur aggravant de vulnérabilité. Le revenu médian annuel s'établit à 20 070 € au sein de l'EPCI et le taux de pauvreté atteint 21,7 %, des valeurs en deçà des standards régionaux et nationaux (cf. **f. Niveau de vie**).

Les enjeux en matière d'insertion

- *Améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements pour les personnes en situation de handicap.*
- *Renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil et d'apprentissage.*
- *Réduire la précarité en facilitant l'accès aux droits, à l'emploi et aux services essentiels.*
- *Renforcer l'accompagnement vers l'emploi et la formation pour faciliter l'insertion*

ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

TYPE DE STRUCTURE	NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE
EAJE	
MA ORNAISONS LES CIGALOUS	Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois
MA FERRALS L AUCELON	
MA BOUTENAC LES PETASSOUS	
MA ST LAURENT LA MIMARELA	
MA LEZIGNAN JACQUELINE ARIAUD	
MA TALAIRAN LES GRAPPILLONS	
MA ROUBIA LA CLAIRETTE	
RPE	
RPE LEZIGNAN CORBIERES	Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois
LAEP	
LAEP ITINERANT CCRLCM	Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois
ALSH	
ALSH CANET D AUDE	Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois
ALAE CANET D'AUDE	Commune de Canet d'Aude
ALAE CONILHAC CORBIERES	Commune de Conilhac Corbières
ALAE CRUSCADES	Commune de Cruscades
ALAE FABREZAN	Commune de Fabrezan
ALSH FABREZAN	Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois
ALAE FERRALS CORBIERES	Commune de Ferrals
ALAE LAGRASSE FEP	Commune de Lagrasse
ALSH LAGRASSE FEP	Commune de Lagrasse

ALSH LEZIGNAN LA LAUSETA	Communauté de Communes de la Région Léznignanaise Corbières Minervois
ALAE LEZIGNAN	Commune de Léznignan
ALAE MOUX	Commune de Moux
ALSH ORNAISONS	Communauté de Communes de la Région Léznignanaise Corbières Minervois
ALAE ORNAISONS	Commune d'Ornaisons
ALAE SIVOS ROUBIA ARGENS PARAZA	Sivos Roubia Argens Paraza
ALSH ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Communauté de Communes de la Région Léznignanaise Corbières Minervois
ALAE ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Commune de Saint André de Roquelongue
AJSH ST LAURENT	Communauté de Communes de la Région Léznignanaise Corbières Minervois
ALAE SAINT LAURENT CABRERISSE	Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse
ALSH ST LAURENT	Communauté de Communes de la Région Léznignanaise Corbières Minervois
LU DOTHEQUE	
BAFA	
Formation BAFA	Communauté de Communes de la Région Léznignanaise Corbières Minervois
SEJOURS	
Séjours	Communauté de Communes de la Région Léznignanaise Corbières Minervois

ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026 -2030 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 ^{er} janvier 2026
Commune : Albas Albières Argens – Minervois Auriac Bouisse Boutenac	-3500	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☒ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	☐ Exercée par la commune à titre facultatif ☒ Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)

Camplong d'Aude					
Canet d'Aude					
Cascastel des Corbières					
Castelnau d'Aude					
Conilhac- Corbières					
Coustouge					
Cruscades					
Davejean					
Dernacueillette					
Escales					
Fabrezan					
Félines- Termenès					
Ferrals-les- Corbières					
Fontcouverte					
Homps					
Jonquières					
Lagrasse					
Lairière					
Lanet					

Laroque de Fa Luc-sur-Orbieu Massac Montbrun-des- Corbières Montjoi Montséret Mouthoumet Moux Ornaisons Palairac Paraza Quintillan Ribaute Roquecourbe – Minervois Roubia Saint-André de Roquelongue Saint-Couat d’Aude Saint-Laurent- de-la- Cabrerisse					
---	--	--	--	--	--

Saint-Martin-des-Puits Saint-Pierre-des-Champs Salza Talairan Termes Thézan-des-Corbières Tournissan Tourouzelle Vignevieille Villerouge-Termenès					
Commune de Lézignan-Corbières	+3500	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI
Commune Lézignan-Corbières	+ 10 000	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☐ Exercée par la commune ou ☒ Transférée par la commune à l'EPCI	☒ Transférée par la commune à l'EPCI

CCRLCM		☒ Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI	☒ Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI	☒ Transférée par l'ensemble des communes	☒ Transférée par l'ensemble des communes
		☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 33 191 Habitants	☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 33 191 Habitants	☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 33 191 Habitants	☐ Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : 33 191 Habitants

Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

Ce tableau est à décliner par chaque autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ayant la compétence de planification de l'offre. Il peut être décliné par zone à l'intérieur d'un même territoire (ex : QPV, ZRR, zone pavillonnaire, arrondissement quartier...) ou sur l'ensemble du territoire de compétence de l'AO)

Il est recommandé de décliner ce tableau par type d'équipements ou de services.

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : *CCRLCM*

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariats spécifiques...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU	177 places	189	214	214	214	214	ETP à créer 2026 :5 (EJE, 2 Aux,	L'indicateur qui permet de mesurer l'offre d'accueil petite enfance est le taux de couverture. Sur le	Une micro-crèche de 12 places sur le Nord-ouest est en construction à	Saint Couat d'Aude -> 1 212 863 € HT (Travaux + mobilier) -	La responsable du service EJ, (soutien financier de la collectivité, mutualisation de

							2 CAP) saint Couat 2027: 1 Auxiliaire de Puériculture sur saint laurent	territoire de la CCRLCM est de 57.53 % contre 62.8% pour la France. Les chiffres devraient augmenter compte tenu de projets de création de places sur le territoire. Nous devons toutefois rester prudent car sur l'ensemble du département nous constatons une baisse des demandes liée à une baisse de la natalité, un changement dans l'organisation du temps de travail et aux ouvertures de nombreuses micro-crèches privées. Dans ce contexte, le modèle des crèches associatives apparaît comme plus vulnérable et requiert un accompagnement coordonné des acteurs de la petite enfance.	Saint Couat d'Aude. La construction d'une crèche de 52 places pour remplacer la crèche de Lézignan est en cours. La modernisation et l'agrandissement (5 places supplémentaire) de la crèche de Saint laurent est en cours Une crèche de 20 places à vocation d'insertion socio professionnelle	Ouverture prévue 09/2026 -Maison 1000 1er jours. La consultation des entreprises sera lancée en 03/2026 – 2 180 527 € HT (Travaux + mobilier) Ouverture 09/2027 -crèche de Saint laurent -> Le maître d'œuvre a été retenu en 12/2025 – La consultation des entreprises sera lancée en 03/2026 – 440 000 € HT – Fin des travaux 11/2026 -Une crèche de 20 places à vocation d'insertion professionnelle	postes, projets partagés) le responsable du technique, une administrative marchés publics
--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	---	--

									en cœur de ville est en projet.	en cœur de ville est en projet -> Les études n'ont pas été lancées	
Micro- crèche e Paje	20	24	24	24	24	24		2 micro-crèches privées (sur 17 dans l'Aude), Le Service petite enfance souhaite aussi développer des liens avec les structures privées et les MAM. Les micro-crèches privées peinent à remplir, celle de Conilhac réfléchit à passer en PSU, la 2ème sur Lézignan Corbières avait reporté son ouverture à septembre 2025.	1Micro-crèche Conilhac Corbières de 12 places 1Micro-crèche Lézignan Corbières de 12 places		
MAM	2 MAM	32	44	44	44	44	1 MAM en plus depuis 09/2025	2 MAM (sur 21 MAM dans l'Aude) Le projet de MAM a ouvert, sur Canet d'Aude fin 2025 et une 3 ème à l'étude sur Fabrezan. Une étude est aussi en cours dans les zones faiblement	2 MAM : -Saint André 16 places -Canet d'Aude 12 places		

								peuplées ou a besoins atypiques.			
Assistants maternels (hors MAM)	62	195	200	205	205	205		69 en 2025, (80 en 2021, 108 en 2018), à nuancer car certaines ont l'agrément mais n'exercent plus. Baisse du nombre, surtout depuis la période Covid, et les nombreux départs en retraite.			
RPE	1 ETP	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	0.5 ETP en plus	Réunion de valorisation du métier auprès des mairies, forums... Développer des actions nouvelles. Promotion des métiers petite enfance dans les salons métier etc, Ateliers d'éveil proposés aux AM, informations sur les formations disponibles pour les AM, l'aide administrative pour les contrats, l'information aux familles sur l'offre du territoire),	Guichet unique, déménagement du RPE, itinérance	2026-2027	CCRLCM

								Informations sur les listes d'attentes des familles... Difficulté à recruter le 0.5 ETP EJE suite a la pénurie d'EJE. Attente d'une meilleure lisibilité avec le déménagement au sein de la MMPJ.			
Dispositifs passerelles	2 Dispositifs pour 2x18 enfants	2	2	2	2	2	2 EN 4 ATSEM	Nous avons un véritable partenariat entre les EAJE et les 2 TPS de Lézignan qui perdure (formations conjointes, actions passerelles...). Des freins financiers pour développer des actions conjointes	18 places école Daudet 18 places école Dolto (1 Enseignante, 2 Atsem pour chaque dispositif)		

Les fiches actions

1 . Être parent, Naître et grandir dans la Région Lézignanaise Corbières Minervois

1.1 . PETITE ENFANCE - Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

- 1.1.1 . Implanter une maison 1000 1er jours à Lézignan-Corbières
- 1.1.2 . Transformer la crèche de Lézignan-Corbières en AVIP
- 1.1.3 . Elargir les missions du RPE
- 1.1.4 . Consolider et développer la qualité dans les structures petite enfance
- 1.1.5 . Etudier l'adéquation des horaires d'accueil avec les besoins des parents
- 1.1.6 . Accompagner l'accueil d'enfants à besoins particuliers
- 1.1.7 . Développer l'accueil petite enfance dans les zones faiblement peuplées
- 1.1.8 . Renforcer le projet très petite section (TPS)

1.2 . ENFANCE JEUNESSE - Pérenniser et développer l'offre d'accueil en renforçant l'accès de tous aux structures

- 1.2.1 . Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement dans les accueils de loisirs du territoire.
- 1.2.2 . Consolider la qualité des accueils et adapter l'offre d'accueil aux besoins et spécificités du territoire
- 1.2.3 . Pérenniser et étendre l'accueil inclusif des structures CCRLCM
- 1.2.4 . Rendre attractif les métiers de l'animation jeunesse
- 1.2.5 . Accompagnement des PEDT communaux
- 1.2.6 . Amélioration de l'offre d'accueil à destination des pré-adolescents (11-13 ans)
- 1.2.7 . Développer des actions envers les adolescents (14-18 ans)
- 1.2.8 . Mettre en œuvre un réseau de coopération local des acteurs sociaux du territoire.

1.3 . PARENTALITE - Accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

- 1.3.1 . Renforcer l'offre parentalité sur le territoire
- 1.3.2 . Développer les actions parentalité sur les hautes Corbières
- 1.3.3 . Proposer des actions parentalités innovantes à destination des parents d'ados (11-18 ans)

2 . Bien vivre en Région Lézignanaise Corbières Minervois

2.1 . Accompagner les habitants dans leurs démarches d'accès aux droits

- 2.1.1 . Accompagner les personnes en situation d'illettrisme

2.1.2 . Favoriser l'accès au numérique et l'accès aux droits et lutter contre l'illectronisme

2.1.3 . Poursuivre la collaboration entre les acteurs sociaux

2.1.4 . Lutter contre la désertification médicale

2.2 . Impulser la participation des habitants dans leur territoire

2.2.1 . Proposer une offre de vie sociale ouverte à tous les habitants

2.2.2 . Finaliser le déménagement le CS AML de Lézignan-Corbières

2.3 . Participer à proposer une offre de logement plus qualitative et adaptée aux besoins

2.3.1 . Poursuivre le déploiement du contrôle préalable des logements mis en location à Lézignan-Corbières

2.3.2 . Lutter contre l'habitat indigne et dégradé

2.3.3 . Apporter des réponses d'habitat à un public avec des besoins particuliers

2.3.4 . Faciliter l'accès au logement des jeunes travailleurs

1. Être parent. Naitre et grandir dans la Région Lézignanaise Corbières Minervois

1.1. PETITE ENFANCE - Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

1.1.1 Implanter une maison 1000 1er jours à Lézignan-Corbières

Avancement : **50%**

Informations : **ZRR**,

Diagnostic

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de communes a souhaité implanter une Maison 1000 1^{er} jours sur Lézignan Corbières en vu de renforcer l'offre.

Le bâtiment actuel de la crèche est vieillissant.

Les locaux actuels sont déjà petits pour la réalisation des missions du RPE et ne pourront pas absorber l'extension de ces missions. De plus, l'accès à ce bâtiment (stationnement entre autres) ne permet pas aux familles et bénéficiaires de venir dans ces locaux

Enfin, le diagnostic met en lumière un besoin accru d'accompagnement à la parentalité dès le plus jeune âge, afin de prévenir et réduire les inégalités.

Le projet d'implantation d'une Maison des 1000 premiers jours à Lézignan-Corbières, dans le secteur du collège et du lycée, est en cours afin de répondre aux besoins identifiés en matière de modes d'accueil, d'information des familles comme des assistants maternels, ainsi qu'en matière de soutien à la fonction parentale.

Le projet prévoit la création d'un nouvel EAJE de 52 places, dont 20 supplémentaires par rapport à la capacité actuelle. Sur ce terrain appartenant à la CCRLCM seront également implantés le RPE ainsi qu'une salle dédiée aux activités innovantes liées aux « 1000 premiers jours », en articulation avec la Maison de la Famille créée par la CAF de l'Aude.

Le service Enfance et Jeunesse est fortement mobilisé sur les actions de soutien à la parentalité, et ce type d'équipement représente un levier essentiel pour renforcer cet accompagnement. La coordinatrice du service œuvre par ailleurs en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires engagés auprès des familles sur le territoire : REAAP, PMI, CAMSP, etc.

Ce projet s'inscrit dans le projet national des « Maisons des 1000 jours », visant à créer des lieux ressources et de rencontres pour les familles.

Public

Les familles, les enfants et les professionnels.

Objectifs

- Proposer un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dédié aux (futurs) parents et aux jeunes familles (de la grossesse aux 3 ans de l'enfant).
- Soutenir la parentalité des familles d'enfants de - 3ans.
- Organiser une couverture du territoire CCRLCM par une maison 1000 premiers jours.
- Créer de nouvelles places d'accueil adaptées aux besoins actuels des familles, afin de favoriser l'accès à un mode de garde de qualité et de réduire les inégalités territoriales.
- Renforcer les missions du RPE en améliorant l'information, l'accompagnement et la professionnalisation des assistants maternels, tout en facilitant la mise en relation entre les familles et les modes de garde disponibles.

Modalités

Le projet vise à proposer un panier de services complet comprenant un EAJE de 52 places, un RPE et une salle dédiée aux actions des 1000 premiers jours.

Il prévoit l'ouverture d'un lieu sécurisé et confidentiel, offrant un environnement bienveillant propice à l'information, aux rencontres et aux échanges entre familles.

Cet espace permettra d'accueillir des actions d'accompagnement à la parentalité, telles que les temps de type LAEP ou les cafés des parents.

La structure facilitera également l'intervention et la coopération de partenaires spécialisés (PMI, CAMSP, médiation familiale, etc.) pour un accompagnement global du jeune enfant et de sa famille.

Enfin, elle constituera un lieu ressource pour les professionnels, mettant à leur disposition de la documentation, des formations et un espace de collaboration.

Mobilisation

Service Enfance jeunesse, PMI, MDF, CAF.

Résultats

L'ouverture d'une nouvelle structure innovante

Les réponses apportées par ce projet : pôle petite enfance 1000 premiers jours seront

- Une grande visibilité pour les familles, avec un lieu unique, identifié, qui regroupe les différents acteurs exerçant autour de la Famille (CAF maison de la famille), pôle petit enfance (ccrlcm/PMI)
- Une proximité des structures multi-accueil et RPE permettant un accompagnement des familles au plus près de leurs besoins, et des ponts

facilités entre les structures, pour un travail en réseau de qualité et un suivi facilité.

- Un lieu ressource pour toutes les familles du territoire, avec l'objectif principal de lutter contre les inégalités.

Les familles accueillies en crèche ou au RPE, dans une relation privilégiée et de confiance pourront être guidées par les professionnels de ces structures, et accompagnées vers les interlocuteurs adaptés à leurs besoins, dans "la Maison 1000 1er jours" pour les -3ans et « en traversant seulement un jardin, au sens propre comme au figuré » dans la Maison de la famille, pour les familles d'enfants de plus de 3 ans.

Partenaires

CCRLCM

PMI

CAF

Indicateurs

Taux de fréquentation.

Nombre de familles.

Nombre d'assistant maternels participants aux ateliers d'éveil

Impact sur le soutien à la fonction parentale.

1.1.2 Transformer la crèche de Lézignan-Corbières en AVIP

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

La crèche de cœur de ville va se transformer en Maison des 1000 premiers jours à proximité du collège-lycée entraînant un éloignement des familles résidant en QPV, compromettant ainsi leur accès à un mode de garde adapté.

Afin de préserver une offre de proximité réellement accessible à toutes les familles, il est donc préconisé de maintenir une structure de capacité réduite, de type AVIP. Ce type d'accueil, particulièrement adapté aux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, vise à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des parents, soutenir la parentalité et favoriser l'éveil et la socialisation des jeunes enfants dans un environnement sécurisant et bienveillant.

Cette structure permettra de conserver une vitalité en cœur de ville.

Public

Enfants de familles dans un parcours d'insertion

Objectifs

- Contribuer à la réduction des inégalités territoriales en maintenant un service de proximité au cœur du quartier politique de la ville
- Soutenir les familles engagées dans un parcours d'insertion en leur offrant une solution de garde adaptée à leurs besoins.
- Favoriser la socialisation, l'éveil et les apprentissages précoces des jeunes enfants dans un cadre éducatif de qualité.
- Développer le repérage et l'orientation précoces des situations nécessitant un accompagnement médico-social ou éducatif
- Renforcer le partenariat local avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle, de la petite enfance, du médico-social pour un accompagnement global et coordonné des familles.

Modalités

La structure AVIP sera implantée dans la structure actuelle en QPV afin de maintenir une offre de garde de proximité, accessible et adaptée aux besoins des familles du quartier. L'accueil, en capacité réduite, permettra un accompagnement individualisé des enfants et de leurs parents, facilitant les parcours d'insertion socio-professionnelle.

Le projet reposera sur une collaboration étroite avec les partenaires locaux de la santé, de l'éducation, de l'insertion et de la protection de l'enfance, afin de garantir une prise en charge globale et coordonnée des familles.

L'aboutissement du projet interviendra à l'issue de l'ouverture de la Maison des 1000 premiers jours, ainsi qu'à des travaux afin d'adapter les locaux actuels.

Mobilisation

Service EJ, PMI, Acteurs de l'insertion socio-professionnelle, Caf

Résultats

Ouverture de la structure

Partenaires

CCRLCM

PMI

CAF

Indicateurs

Taux de fréquentation.

Nombre d'orientations partenariales

Nombre de familles en parcours d'insertion bénéficiant d'une solution de garde

Impact sur l'insertion

Taux de maintien ou d'accès à l'emploi / la formation des parents accompagnés

Satisfaction des familles

1.1.3 Elargir les missions du RPE

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Les assistants maternels domiciliés en zone rurale fréquentent peu ou pas du tout le RPE situé à Léznigan-Corbières.

Au regard des demandes des assistants maternels (cf questionnaire) et de l'étendue de notre territoire, la CCRLCM souhaite proposer des ateliers d'éveil sur les communes à fort potentiel d'assistants maternels et de l'information au plus près, dans les mairies de la CCRLCM.

Au regard de la diversité des besoins des familles en matière de modes d'accueil, il apparaît nécessaire de renforcer, sur le territoire, une communication et une information plus claires et mieux adaptées à leur situation.

L'élargissement des missions s'inscrit donc dans la trajectoire du Service Public de la petite enfance.

Public

Les ASMATS et les familles

Objectifs

Proposer un guichet unique, afin d'informer l'ensemble des familles sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire

Recenser les informations sur l'offre d'accueil et les besoins des familles

Promouvoir les métiers de la Petite Enfance

Orienter les familles vers les EAJE et autres modes d'accueils existants sur le territoire

Proposer des ateliers d'éveils dans des locaux adaptés plus accessibles

Permettre aux assistants maternels qui n'exercent pas sur la commune de Lézignan-Corbières de profiter d'un service délocalisé.

Modalités

Développer dans un premier temps un RPE itinérant afin de proposer des temps d'éveil pour les enfants dans des communes ciblées pour leur fort taux d'assistants maternels telles que Saint André de Roquelongue (10 assistants maternels) et Canet d'Aude (15 assistants maternels).

Ces mairies sont très favorables et des salles sont mises à disposition pour les ateliers d'éveil

- Le RPE pourra proposer :

- Des activités partagées (temps collectifs), des temps de rencontres et d'échanges entre professionnels, mais aussi des temps d'informations.
- Dans les mairies de l'ensemble de la CCRLCM des temps de rencontres décentralisés avec les assistants maternels ou futurs assistants maternels.
- Un accompagnement des assistants maternels au plus près de leur domicile sans les obliger à se déplacer (afin de dynamiser et valoriser cette profession et provoquer peut-être des vocations) une à deux fois par an dans les mairies qui le souhaitent.

Le RPE va se mettre en conformité et proposer un guichet unique, afin d'informer l'ensemble des familles sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire.

Le RPE investira également des locaux plus adaptés à ses mission au sein de la future Maison de 1000 premiers jours.

Mobilisation

Service Enfance jeunesse, Animatrices RPE, directrices EAJE

Recrutement d'un EJE

Résultats

- Satisfaction des assistants maternels et des familles
- Meilleure offre de service sur l'ensemble du territoire

Partenaires

EAJE en régies, EAJE associatifs et privés, Asmat, MAM

Indicateurs

Hausse du nombre d'assistants maternels sur le territoire.

Nombre d'assistants maternels ayant cessé leur activité (hors retraités).

Retour et enquêtes de satisfaction des familles

Nombre d'ateliers d'éveil

Nombre d'informations auprès des familles

Nombre d'informations sur les métiers de la petite enfance

Nombre de sollicitations dans le cadre du guichet unique

Nombre d'actions délocalisées

1.1.4 Consolider et développer la qualité dans les structures petite enfance

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le diagnostic met en évidence que la qualité d'accueil dans les EAJE doit continuer à se structurer autour des référentiels nationaux.

La **Charte nationale d'accueil du jeune enfant** rappelle l'importance du respect des rythmes, du lien d'attachement et de la co-éducation avec les familles.

Le **Service Public de la Petite Enfance** renforce quant à lui l'exigence d'une qualité homogène sur tous les territoires, notamment en matière d'inclusion, de professionnalisation et d'accès pour toutes les familles. Par ailleurs, il confie des missions en ce sens à l'Autorité Organisatrice du territoire à savoir la CCRLCM.

Ainsi, le maintien et le développement de la qualité reposent sur une démarche continue d'observation, d'ajustement des pratiques, de formation et de pilotage partagés au service du bien-être et du développement de chaque enfant.

Public

Professionnels petite enfance

Objectifs

- Rendre plus attractifs les métiers de la Petite Enfance
- Permettre aux professionnels de l'ensemble du territoire de se sentir reconnus afin de devenir acteurs dans le maintien de la qualité de l'accueil.
- Pérenniser et développer la dynamique de travail en projets.
- Favoriser la venue d'intervenants de qualité dans les structures, pour des animations, et la formation des professionnels.

- Pérenniser les actions en lien avec la culture avec l'accès aux spectacles, aux sorties, des animations artistiques

Modalités

- Des temps de rencontre, des temps d'échange et des formations à destination de tous les professionnels du territoire (crèches en régie directe, crèches privées, RPE et MAM).

- Mise en place d'actions pour la qualité de vie au travail :

- Temps d'analyse de la pratique
- Aménagement des espaces à destination du personnel
- Revalorisation des salaires dans le cadre l'attractivité des métiers de la petite enfance
- Taux d'encadrement
- Qualification du personnel

- Organisation de journées pédagogiques chaque année financées par la CAF

- Mettre en place un accompagnement pour les professionnels titulaires du CAP Petite Enfance (AEPE) pour valoriser leurs compétences et les aider à s'engager dans leur parcours de VAE pour le diplôme d'Auxiliaire de puériculture. (plus VAE EJE pour les Auxiliaires de Puériculture)

- Venue d'intervenants de qualité dans les structures, pour des animations, et la formation des professionnels notamment :

- La prévention santé (l'alimentation, le sommeil, la motricité etc...)
- L'accompagnement à la fonction parentale (psychologues, formations à l'écoute avec Farandole...)
- La lecture au jeune enfant (« des livres pour grandir »)
- La prévention de l'utilisation des écrans « Ecran en veille, enfant en éveil »

- Proposition tout au long de l'année d'accéder aux spectacles, aux sorties, des animations artistiques (ex : land art, galerie d'artiste etc...)

- Participation aux formations « Label vie » et accompagnement de chaque équipe sur le terrain, afin de rendre acteur chaque professionnel dans le bien-être de tous.

L'engagement dans cette démarche de labellisation permet aux équipes de faire évoluer leurs pratiques sur 10 thèmes environnementaux (Alimentation /Bâtiment/Activités & jeux/Entretien des locaux/Déchets/Hygiène/Energies/Eau/Bureau/Jardin & biodiversité), mais aussi 7 thèmes sociaux (accueil/projet éducatif/familles/équipe/bien-être & santé/partenariats/engagement écologique).

« Exemples d'actions mises en place : bâtiment éco-pensé, réduction des dépenses d'énergie et d'eau, une alimentation plus saine et moins de gaspillage alimentaire,

moins de substances polluantes, un mieux-être et une créativité améliorée chez les enfants, une baisse du taux d'absentéisme chez les professionnels, une santé, préservée pour tous, et même la disparition de certaines maladies respiratoires. »

Mobilisation

Service Enfance jeunesse, RPE

Résultats

Bien être des équipes, des familles, des enfants.

Amélioration de la qualité d'accueil

Partenaires

CCRLCM, CAF, MSA, Etat...

Indicateurs

L'évaluation se fait sur plusieurs axes :

- Les retours des familles, enquêtes de satisfaction ; le taux de fréquentation et d'absences
- Les retours des équipes, leur engagement dans les démarches de formations, de mise en place des projets, le taux d'absentéisme,
- L'augmentation de l'attractivité des métiers et du nombre de nouveaux professionnels qualifiés et formés (accueil collectif et individuel)

1.1.5 Etudier l'adéquation des horaires d'accueil avec les besoins des parents

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Les enquêtes de satisfaction menées auprès des structures d'accueil collectif révèlent depuis plusieurs années un décalage persistant entre l'offre proposée et les besoins réels des familles.

Par ailleurs, les périodes de congés annuels, souvent fixées simultanément par les établissements, ne permettent pas aux familles de disposer de solutions de remplacement adaptées.

C'est pourquoi la CCRLCM souhaite mettre en place une coordination territoriale visant à harmoniser la planification des ouvertures et fermetures des structures

d'accueil de la petite enfance, notamment pendant les périodes estivales, ceci pour une continuité du service publique de la petite enfance.

Public

Les familles accueillies dans les EAJE CCRLCM.

Objectifs

Proposer des fermetures en adéquation avec les besoins des familles et les spécificités du territoire (éloignement géographique, activités professionnelles saisonnières...)

Modalités

- Mise en place d'ouvertures échelonnées sur l'ensemble de l'année avec une mutualisation du personnel comme cela a été expérimenté lors de l'ouverture durant le Covid, (pour les enfants du personnel de soignants).

Mutualisation sur les deux parties du territoire : Lézignan /Roubia et Saint Laurent de la Cabrerisse/Talairan.

Une organisation complexe à mettre en place avec plusieurs axes :

- La planification en concertation des congés des agents de toutes les structures.
- L'organisation des alternances de structures fermées et structures ouvertes (nombre de places, besoin en personnel en accord avec les normes d'encadrement, anticipation de la gestion des absences maladies, etc...)
- Ouverture de deux sites (Saint laurent : 30 places et Lézignan : 52 places)
- Un questionnaire pour connaître les besoins réels 2026 des familles
- Des réunions d'informations pour les équipes pour préparer ce changement d'organisation, pour une meilleure adhésion des équipes.
- Par la suite la mise en place d'une communication aux familles. (Lieu d'accueil, nombre de places, conditions d'accès etc...)

Gestion des heures annualisées des agents

Mobilisation

Service petite enfance, Directeur, directrices de crèches et personnel de crèches

Résultats

Répondre aux besoins des familles, rendre un meilleur service aux familles

Indicateurs

Evaluation de la satisfaction des familles.

Augmentation des heures d'accueil.

1.1.6 Accompagner l'accueil d'enfants à besoins particuliers

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

L'accueil d'enfants à besoins particuliers, est de plus en plus prégnant dans nos structures petite enfance CCRLCM.

Le CAMPS et la PMI orientent de plus en plus de familles vers nos crèches.

Les professionnels de la Petite Enfance manquent de formations et d'accompagnement pour accueillir au mieux ces enfants.

Public

Enfants et familles à besoins particuliers.

Objectifs

Favoriser l'accueil des enfants à besoins particuliers

Former et informer les équipes

Accompagner les équipes

Formaliser des protocoles d'accueil

Intégrer dans nos équipes un référent inclusion

Modalités

Embauche d'un référent inclusion

Partenariat avec le PRH

Proposer des temps de formation aux professionnels

Accompagner les équipes

Assurer le lien avec les familles des enfants accueillis.

Mobilisation

Service EJ, RSAI, référent inclusion

Résultats

Augmentation de la Qualité de l'accueil et de l'accompagnement des familles

Partenaires

PRH, PMI ,Camps, Caf

Indicateurs

Satisfaction des familles

Impact sur le développement de l'enfant

1.1.7 Développer l'accueil petite enfance dans les zones faiblement peuplées

Avancement : **0%**

Informations : **ZRR,**

Diagnostic

Les territoires faiblement peuplés font face à une offre limitée en accueil des jeunes enfants.

Le nombre d'assistants maternels dans les zones rurales est faible voire inexistant.

Les élus expriment une volonté de développer des solutions adaptées aux besoins des familles en zone rurale.

Les élus souhaitent des solutions pour renforcer l'accueil individuel.

Toutefois, répondre aux demandes d'accueil atypiques dans ces secteurs nécessite dans un premier temps de mener une démarche prospective afin de trouver la solution la plus agile et adaptée.

Public

Assistants maternels

Familles des zones faiblement peuplées

Personnes vivant dans ces zones et pouvant s'engager dans une formation d'assistant maternel

Objectifs

- Mise en œuvre d'une démarche prospective afin de cibler les zones prioritaires
- Créer des places d'accueil dans les zones très rurales, rurales ou en fort développement
- Promouvoir le métier d'assistant maternel et faciliter la création de Maisons d'assistant maternel
- Trouver des solutions innovantes pour susciter des vocations

Modalités

- Envisager la création locaux MAM CCRLM à Mouthoumet et/ou Fabrezan.
- Réunions d'information par l'animatrice du RPE dans les mairies
- Accès à la formation et renforcement de la mobilité
- Accompagner les MAM existantes

Mobilisation

Service EJ, RPE, Mairies, assistants maternels

Résultats

Mener une démarche prospective sur les zones prioritaires d'implantation

Offrir des modes d'accueil au plus près des familles.

Répondre aux besoins de modes d'accueil en zone faiblement peuplée

Partenaires

Mairie de Fabrezan, Mairie de Mouthoumet, CCRLCM

Indicateurs

Nombre de places nouvelles

Nombre de nouvelles Ass Mat sur le territoire

Taux de fréquentation et satisfaction des parents

Nombre de formation proposées

Niveau de satisfaction sur les formations

1.1.8 Renforcer le projet très petite section (TPS)

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Des coopérations sont déjà en place entre les EAJE de la CCRLCM et l'Éducation nationale, notamment à travers un projet de partenariat, des temps de formation partagés et des observations croisées entre les équipes des EAJE et les classes de TPS de Lézignan-Corbières.

- Constat d'un manque d'expertise spécifique « Petite Enfance » au sein des écoles accueillant des enfants de 2 ans, (documents, Vademecum, observations Conjointes EN)
- Des freins à ce type de projet dus aux compétences partagées des différentes institutions ainsi qu'à la difficulté de mobiliser des financements complémentaires
- Une Inspectrice de circonscription nommée référente maternelle sur le département est un levier de coordination des différents acteurs du projet

Public

Familles rentrant dans ce dispositif TPS – EAJE CCRLCM.

Professionnels EAJE, professeurs des écoles en classes TPS et ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)

Objectifs

- Maintenir et développer les liens entre les EAJE CCRLCM et l'Éducation Nationale au travers d'un projet de partenariat, de formations conjointes et d'observations EAJE CCRLCM et les 2 TPS de Lézignan-Corbières.
- Offrir un accompagnement spécifique de qualité aux enfants et leurs parents dans ces classes, ainsi que les futurs parents dont l'enfant entrera en TPS.
- Penser et organiser l'accueil en TPS comme une opportunité de soutien à la parentalité.
- Augmenter le taux de présentisme à l'école maternelle de Lézignan-Corbières.

Modalités

Le projet vise à renforcer la complémentarité entre les structures d'accueil du jeune enfant et l'école, en mutualisant les moyens et les compétences. Il s'agit de créer des passerelles concrètes entre des organisations différentes mais répondant aux besoins d'un même public.

Il propose également de mobiliser l'expertise des professionnels de la petite enfance afin d'accompagner au mieux le développement des enfants de 2 ans et de favoriser leur entrée progressive dans le milieu scolaire.

L'ouverture de l'école aux parents constitue un axe majeur du projet : instaurer une relation de confiance, encourager leur implication et soutenir la scolarisation précoce de leurs enfants.

À terme, l'objectif est de consolider ces actions, de les pérenniser et de les déployer à l'ensemble du territoire de la CCRLCM, voire à l'échelle départementale.

Mobilisation

Service Enfance jeunesse CCRLCM, Education Nationale, CAF, PMI

Résultats

Répondre aux besoins de l'enfant en fonction de son développement et son âge

Développer la qualité d'accueil

Favoriser une baisse d'absentéisme

Favoriser une continuité d'accueil pour le jeune enfant

Partenaires

Communauté de Communes CCRLCM –CAF- PMI

Indicateurs

Taux de présentéisme.

Satisfaction des familles

Nombre de formations petites enfance proposées

Engagement des professionnels dans ce travail partenarial

Observation IEN de l'évolution des pratiques suite à la formation des professionnels,

1.2. ENFANCE JEUNESSE - Pérenniser et développer l'offre d'accueil en renforçant l'accès de tous aux structures

1.2.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan d'investissement dans les accueils de loisirs du territoire.

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le territoire dispose de 7 structures d'accueils de loisirs sans hébergement.

Certaines de ces structures nécessiteraient des aménagements, des rénovations et/ou réhabilitations bâtimementaires, liées au vieillissement des lieux et/ou de leurs capacités d'accueil.

Sont prioritaires deux structures d'accueils :

- Accueil de loisirs de Lézignan Corbières : Cette structure est située sur le complexe de Gaujac et accueille aujourd'hui 60 enfants durant les vacances scolaires et jusqu' à 110 enfants l'été, (grâce à l'ajout de tente de réception).
 - La structure actuelle ne répond plus au nombre d'enfants à accueillir sur le lézignanais.
 - La partie restauration doit être remise aux normes et adaptée au nombre d'enfants déjeunant régulièrement sur cet accueil.
 - L'extérieur est important sur cette structure, car situé dans une pinède, cependant un ruisseau attenant nécessite d'être sécurisé.
 - Des travaux de mise aux normes de sécurité PMI sont aussi à prévoir (visiophone).
- Accueil de loisirs de Fabrezan : Ce site accueille de plus en plus d'enfants et bénéficie d'une section à destination des enfants à besoins particuliers. Il ne dispose pas d'extérieur attenant, et n'accueille les enfants que dans deux salles de vie.
 - Cette structure nécessiterait un extérieur attenant aménagé et sécurisé.
 - La structure est actuellement mutualisée avec des associations du village (hors vacances scolaires). Ce multi-usage alourdissant le fonctionnement de la structure.
 - L'espace d'accueil des enfants à besoins particuliers se retrouve réduite en raison d'un plus grand nombre d'enfants accueillis sur le site.
 - Les espaces dédiés aux professionnels sont très peu fonctionnels
 - Le bureau de direction ne permet pas la confidentialité des échanges et est mal situé par rapport à l'accueil de la structure.
 - L'accueil des familles et des enfants se fait directement sur le trottoir et à

la porte d'une salle d'activité des maternels.

Pour les autres structures, certaines nécessitent d'aménagements afin de s'adapter aux nouvelles normes et d'amélioration de l'accueil (difficulté des bâtiments partagés (mairies/CCRLCM))

Public

Les équipes d'accueils de loisirs - Les enfants fréquentant les structures d'accueils de loisirs, les familles du territoire de la CCRLCM.

Objectifs

- Rénover l'accueil de loisirs de Fabrezan : agrandir et aménager un extérieur
- Améliorer et agrandir l'accueil de loisirs de la Lauseta de Lézignan-Corbières
- Recenser les besoins des autres structures d'accueils
- Rénover en fonction des nouvelles normes et entretenir les autres structures d'animation pour les adapter aux besoins du service d'accueil des enfants.

Modalités

Diagnostic des bâtiments de chaque accueil de loisirs avec projection de sa capacité d'accueil.

Faire le lien avec les équipes travaillant dans chacun des sites afin de connaître les besoins, afin d'améliorer l'accueil des enfants.

Programmer des temps de concertation avec les différents gestionnaires (mairie/CCRLCM) afin de lister les besoins et d'agir conjointement dans la rénovation et la réhabilitation des structures.

Faire le point sur l'utilisation des 3000€ annuels payés par la CCRLCM aux communes ayant un ALSH sur sa commune, afin de garder en conformité les bâtiments ALSH

Mobilisation

Mairies

PMI

Services techniques des mairies disposant d'un accueil de loisirs sur son territoire (propriétaires des locaux).

Pôle enfance jeunesse de la CCRLCM

Services techniques de la CCRLCM

Résultats

Rénovation et agrandissement des deux structures prioritaires.

Entretien et amélioration des bâtiments des autres structures du territoire (Saint André de Roquelongue, Saint Laurent de la Cabrerisse, Lagrasse, Canet d'Aude, Ornaisons)

Partenaires

Mairies associées à la CTG

Indicateurs

Diagnostic réalisé dans les structures existantes.

Nombre de travaux réalisés dans les accueils de loisirs.

Evolution de la capacité d'accueil des structures.

Niveau de satisfaction des professionnels.

Niveau de satisfaction des usagers (enfants et familles).

1.2.2 Consolider la qualité des accueils et adapter l'offre d'accueil aux besoins et spécificités du territoire

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le territoire de la CCRLCM est en réalité découpé en trois aires de peuplement :

- Aire Urbaine pour Lézignan-Corbières bénéficiant d'une mention quartier politique de la ville et du projet cité éducative.
- Aire Péri-Urbaine pour la couronne autour de Lézignan-Corbières et les villages présents dans l'aire d'attractivité de Narbonne
- Aire Rurale comprenant notamment le massif de Mouthoumet, le Val d'Orbieu.

Les évolutions de la population et l'arrivée de nouvelles familles, notamment dans les aires périurbaines, nécessitent de repenser le maillage des accueils collectifs de mineurs, mais également d'harmoniser leurs modalités afin de proposer de manière égale le même service pour l'ensemble des habitants du territoire.

De plus, la multiplicité des organisateurs pousse à une harmonisation fonctionnelle et opérationnelle pour garantir une équité et une qualité de service. Une collaboration entre tous les acteurs des ACM est nécessaire.

Public

Les organisateurs des ACM sur le territoire - Les usagers du service

Objectifs

- Organiser un sondage auprès des usagers des ACM pour connaître leurs besoins et leurs attentes quant aux ACM dont ils bénéficient.
- Harmoniser les fonctionnements (horaires, inscriptions...) des ACM pour garantir une équité de service de l'ensemble des usagers.
- Proposer des actions et des modes d'accueils innovants et pertinents pouvant bénéficier aux habitants des zones rurales.
- Adapter les modalités d'accueil de la zone urbaine, notamment dans le cadre de la cité éducative.
- Consolider la qualité de service des accueils de loisirs

Modalités

- Sondage des usagers.
- Rencontres et échanges avec les organisateurs d'ACM locaux (ACM en régie, ADHCO, MJC de LC, FEP de Lagrasse, associations...)
- Rédaction de documents et protocoles communs.
- Formations, accompagnement des structures, analyse de la pratique professionnelle....
- Proposition d'actions innovantes dans les territoires ruraux et en fonction des tranches d'âge des publics.

Mobilisation

Pôle Enfance-Jeunesse CCRLCM

Résultats

Une harmonisation des modalités d'accueils sur l'ensemble du territoire.

Une possibilité d'accueil correspondant aux besoins et aux spécificités du territoire et des publics.

Une meilleure compréhension et une simplification pour accéder aux services pour les usagers/bénéficiaires.

Une augmentation de la qualité d'accueil des structures.

Partenaires

Maires qui mutualisent les structures ALSH péri avec l'extra, FEP de Lagrasse - MJC de Lézignan - Centre social de Mouthoumet

Indicateurs

- Réalisation de documents supports.
- Amélioration de la satisfaction du service par les usagers.
- Nombres d'actions nouvelles réalisées.
- Part des actions innovantes ayant été pérennisées.

1.2.3 Pérenniser et étendre l'accueil inclusif des structures CCRLCM

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

L'accueil des enfants à besoins particuliers a été mis en œuvre sur la précédente CTG. La plupart des actions ont été dirigées vers l'accueil de loisirs de Fabrezan disposant d'une section adaptée pour les enfants à besoins particuliers.

Un recensement des situations dans les autres structures a également été initié et a démontré une augmentation des familles et des enfants nécessitant des aménagements et des adaptations.

L'ensemble des structures ont initié une réflexion et un fonctionnement pour atteindre l'inclusivité en leur sein.

Public

Équipes des accueils de loisirs - familles d'enfants à besoins particuliers - enfants fréquentant les accueils de loisirs

Objectifs

- Former et informer les équipes d'accueil de loisirs
- Formaliser un protocole d'accueil et de suivi à destination des familles et des enfants à besoins particuliers
- Aménager les structures pour les rendre plus inclusives

- Constituer une malle handicap itinérante comme ressources d'actions
- Intégrer le réseau animé par le PRH11
- Intégrer dans nos équipes un référent inclusif

Modalités

Embauche d'un référent inclusif

Partenariat avec le PRH

Proposer des temps de formation aux professionnels

Accompagner les équipes

Mobilisation

Service EJ, référent inclusion

Résultats

Augmentation de la Qualité de l'accueil et de l'accompagnement des familles

Partenaires

PRH, PMI ,Camps, Caf , SESSAD

Indicateurs

Satisfaction des familles

Nombre d'heures d'accueil

Impact sur le développement de l'enfant

1.2.4 Rendre attractifs les métiers de l'animation jeunesse

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

La multiplicité des organisateurs d'ACM (périscolaire et extrascolaire) ainsi que leur statut varié (association, collectivité publique, syndicat intercommunal...) montre une variété d'emplois et de conditions de travaux des professionnels et des personnels occasionnels de l'animation.

Du fait de cette multiplicité de gestionnaires, les contrats sont proposés en fonction des besoins de ces derniers.

Malgré la complexité de cette structuration, le souhait des gestionnaires est de maintenir une continuité pédagogique et éducative pour le bien-être des enfants et des familles.

Les gestionnaires souhaitent proposer des temps de travail assez intéressants pour les animateurs afin de pérenniser les postes et éviter le turn over.

L'exemple de l'Alsh et périscolaire et extrascolaire de Fabrezan, montre qu'il est possible de pouvoir compléter les temps de travail pour un même animateur (des animateurs de l'accueil de loisirs de Fabrezan, qui complètent leur temps de travail sur des contrats périscolaires sur Ferrals les Corbières).

Enfin, notamment sur l'été, les besoins en personnels occasionnels est plus important, mais également à la rentrée scolaire de septembre pour les structures périscolaires, un soutien aux formations occasionnelles BAFA-BAFD permet déjà d'accueillir plus d'animateurs occasionnels.

Public

Les personnels professionnels et occasionnels des ACM.

Objectifs

- Mettre en place un plan de formation concerté à destination des professionnels de l'animation jeunesse.
- Pérenniser les postes de l'animation jeunesse entre plusieurs organisateurs du territoire.
- Accompagner la formation des animateurs et directeurs occasionnels sur le territoire.
- Coordonner les recrutements et les contrats pour proposer de meilleurs temps de travail.

Modalités

- Plan de formation BAFA-BAFD avec la CAF
- Audit des besoins en personnels
- Échanges et coordination inters organisateurs
- Formations : en intra (SST)/ Analyse de pratiques/ Art'incelles

Mobilisation

Pôle enfance jeunesse de la CCRLCM

Organisateurs de périscolaire et d'extrascolaire sur le territoire (MJC de Lézignan-Corbières - FEP de Lagrasse- signataires de la CTG).

Résultats

Amélioration des temps de travail des professionnels de l'animation enfance jeunesse sur le territoire.

Augmentation des formations occasionnels à destination des jeunes du territoire.

Partenaires

CNFPT- Organismes de formation de la filière - Art'incelle

Indicateurs

Nombre de postes mutualisés.

Amélioration des temps de travail des professionnels.

Nombre de formations réalisées.

Mesure du turn-over des animateurs sur les postes

1.2.5 Accompagnement des PEDT communaux

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Lors des renouvellements des Projets Educatifs de Territoire, plusieurs communes ont fait part de leur besoin d'avoir un accompagnement spécifique sur ce sujet.

Les acteurs de l'éducation nationale souhaitent également aller vers une meilleure cohérence éducative, et notamment au travers ces PEDT qui peuvent être le trait d'union entre les temps de l'enfant et du jeune.

Public

Porteurs de PEDT sur le territoire de la CCRLCM.

Objectifs

- Organiser des réunions d'information et des formations sur la rédaction d'un PEDT.
- Mettre en place un relais ressource durant la mise en œuvre des PEDT.
- Participer aux réunions institutionnelles du GAD organisé par le SDJES.

Modalités

- Réunions et rencontres thématiques
- Déplacement auprès des structures porteuses de PEDT
- Renforcement du lien avec le SDJES sur la question.
- Recensement des PEDT existants sur le territoire et de ceux à venir.
- Accompagner les communes dans la réalisation de leur PED.

Mobilisation

Signataires de la CTG sur la partie périscolaire

Pôle enfance jeunesse de la CCRLCM

Résultats

Une meilleure coopération des acteurs des temps de l'enfant sur le territoire de la CCRLCM.

Une continuité et une cohérence pédagogique dans les structures accueillant les enfants et les jeunes.

Un renforcement de la coopération entre l'Education Nationale et les autres structures éducatives

Partenaires

SDJES11- Education Nationale - Pôle enfance jeunesse de la CCRLCM - Services communaux - Services intercommunaux

Indicateurs

Nombre de renouvellement PEDT.

- Nombre de nouveaux PEDT.
- Nombres des actions innovantes (notamment dans le cadre du plan mercredi).

- Mesure de la coopération des structures inscrites dans un PEDT.

1.2.6 Amélioration de l'offre d'accueil à destination des pré-adolescents (11-13 ans)

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Sur l'ensemble des structures extrascolaires organisées, l'accueil des enfants à partir de 11 ans est presque inexistant. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

Les structures ne proposent pas des activités et animations suffisamment attractives pour ce public.

Les pré-adolescents (collégiens) arrivent à se garder seul et souhaitent bénéficier d'une plus grande liberté dans leurs loisirs.

Les structures ne disposent pas d'espace suffisant et adapté à cette tranche d'âge.

Il n'y a pas de professionnel dédié à l'encadrement de leur âge et sont mélangés avec des enfants plus jeunes (groupe des 6-13 ans).

Ces différents facteurs expliquent la désertion de ces pré-adolescents dans les structures et amplifie le fait que les adolescent (14-18 ans) ne reviennent pas dans les structures institutionnelles dès qu'ils en ont l'âge.

L'exemple de l'espace jeune animé par la MJC qui accueille les jeunes à partir du collège démontre que sans rupture d'accueil, et avec l'évolution de la modalité de leur accueil, les jeunes restent et fréquentent ces structures institutionnelles, et y développent des projets (pour le bassin urbain).

Pour le bassin périurbain et rural, la question de la mobilité est importante dans la désertion de ces structures d'accueils.

Public

Les préadolescents vivant sur le territoire.

Les structures d'accueils de loisirs.

Objectifs

Organiser une section d'accueil spécifique aux enfants plus âgés dans les ACM extrascolaire (section "préados" - 9-13 ans - 11-13 ans).

Proposer des modes d'accueils plus attractifs pour les jeunes de 11-13 ans.

Permettre aux jeunes de 11-13 ans d'accéder à des activités et des accueils adaptés à leur âge en maillant le territoire.

Modalités

Audit des structures pouvant accueillir des 11-13 ans et cibler leurs limites

Actions ponctuelles et innovantes à destination des 11-13 ans sur le territoire

Lien avec les clubs de sport locaux (rugby, foot, autres...)

Adapter les modalités d'accueil pour correspondre au public des 11-13 ans

Organisation de séjours à destination de ce public.

Mobilisation

Pôle enfance jeunesse de la CCRLCM

Résultats

Plus de jeunes de 11-13 ans accueillis au sein des structures d'accueils de loisirs.

Un lien plus étroit avec les associations sportives locales.

Une amélioration bâtiminaire des structures d'accueils de loisirs.

Partenaires

MJC de Lézignan - Clubs sportifs - SDJES11 - Services communaux et intercommunaux
-Centres sociaux

Indicateurs

Evolution du nombre de jeunes de 11-13 ans fréquentant les structures d'accueils de loisirs.

Nombre de sections "préados" créées.

Evaluation de la satisfaction du public accueilli.

Nombre d'encadrants spécifiques à la tranche d'âge des préadolescents.

Nombre d'AAP déposé à l'initiative et/ou à destination des 11-13 ans.

1.2.7 Développer des actions envers les adolescents (14-18 ans)

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Nous constatons suite au diagnostic qu'il n'y a que peu de structures jeunesse qui fonctionnent sur le territoire (un espace jeune à la MJC de Lézignan, et un AJSH sur Saint Laurent de la Cabrerisse).

Le modèle AJSH dans le village de Saint Laurent de la Cabrerisse arrive à bout de souffle et a des difficultés à se renouveler.

De nouvelles modalités d'accueil et mode d'animation peuvent être proposés dans certaines communes.

Des actions décentrées du village de Saint Laurent de la Cabrerisse et accessible à l'ensemble des jeunes du territoire pourront être proposées.

Enfin, il est possible d'atteindre directement les jeunes dans leurs structures scolaires (lycée, CFA etc...) en s'appuyant sur les partenaires existants sur le territoire et sur les plans existants (notamment la cité éducative, autres...). Cela afin de créer une synergie de l'ensemble des acteurs opérant auprès des jeunes sur Lézignan-Corbières.

Public

Les jeunes de 14 à 18 ans issus du territoire de la CCRLCM

Objectifs

Réaliser un séjour de cohésion 14-17 ans pour tous les jeunes du territoire de la CCRLCM.

Proposer des actions ponctuelles au départ d'autres villes et villages de la CCRLCM.

Animer des temps d'échanges et de rencontres jeunes à la maison de la famille.

Organiser des rencontres information jeunesse sur le territoire de la CCRLCM.

Dynamiser l'accueil de jeunes de Saint Laurent de la Cabrerisse.

Etudier la possibilité d'ouvrir de nouveaux points d'accueils en s'appuyant sur les structures déjà existantes.

Modalités

Itinérance de l'animateur-trice jeunesse du territoire.

Séjour de cohésion.

Participation des jeunes aux projets d'actions et de structures.

Associer les lycées du territoire et les services de l'Education Nationale

Prendre appui sur l'expertise de l'AJA

Mobilisation

Pôle enfance jeunesse de la CCRLCM-MJC de Lézignan

Résultats

Plus d'actions jeunesse réalisées sur le territoire.

Plus de jeunes touchés par les actions et service d'accueil mis en place

Partenaires

MJC de Lézignan/CAF/MSA/AJA/CD11/SDJES11

Indicateurs

Nombres de jeunes touchés par le service

Nombres d'actions réalisées

1.2.8 Mettre en œuvre un réseau de coopération local des acteurs sociaux du territoire.

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Lors du séminaire réalisé dans le cadre du renouvellement CTG, certains acteurs présents ont indiqué qu'ils ne se réunissaient que rarement sur le territoire et qu'il serait intéressant d'avoir des rencontres plus régulières sur le territoire de la CCRLCM.

Certains ont indiqué qu'ils ne se connaissaient pas, alors qu'ils sont voisins et sont complémentaires dans leurs actions.

Cela dénote d'une faible interconnaissance des acteurs sociaux du territoire.

De plus, certaines structures semblaient intéressées par les propositions pédagogiques et les actions mises en œuvre.

Public

Les acteurs présents sur le territoire de la CCRLCM

Objectifs

Organiser des rencontres d'interconnaissance et thématique auprès des acteurs sociaux au service du territoire.

Créer un mode de diffusion des informations locales sur l'actualité des acteurs du territoire.

Permettre aux structures de connaître et s'insérer dans le tissu local.

Modalités

Rencontres en présentiel ou en visioconférence des acteurs du social de la CCRLCM

Recensement de l'ensemble des acteurs réalisant des actions dans le champ de l'enfance jeunesse et du social

Diffusion d'information via le site institutionnel ou via un autre support

Visite des structures et des actions innovantes

Faire du lien avec les instances et groupes déjà en place comme la cité éducative

Mobilisation

CCAT de la CTG

Résultats

Une meilleure interconnaissance des acteurs

Un partage des ressources et innovations se réalisant sur le territoire

Une co-construction dans les projets

Partenaires

Les acteurs sociaux du territoire

Signataires de la CTG

Institutions (CD11 - SDJES11 - CAF11)

Indicateurs

Nombre de rencontres réalisées

Création d'outils de communication sur les actions et acteurs

Mesure de la coopération entre les acteurs (nombre de rencontres, projets communs, augmentation des réponses aux AAP).

1.3. PARENTALITE - Accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence

1.3.1 Renforcer l'offre parentalité sur le territoire

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le diagnostic souligne une dynamique positive en matière de soutien à la parentalité, portée notamment par le Comité Local Parentalité.

Néanmoins, des obstacles subsistent : l'accès aux dispositifs reste restreint, l'offre manque de lisibilité, et l'isolement comme les difficultés de mobilité fragilisent l'accompagnement des familles.

Par ailleurs, la nécessité de renforcer la coordination et la communication des actions est clairement identifiée.

Dans cette perspective, l'ouverture de la Maison de la Famille à Lézignan-Corbières constitue une avancée majeure pour structurer et rendre plus visible l'offre sur le territoire.

Public

Familles du territoire

Objectifs

Fédérer les acteurs de la parentalité du territoire autour du projet d'ouverture de la Maison de la famille.

Développer d'autres actions de soutien à la parentalité à l'échelle du territoire de la CCRLCM

Modalités

Mise en place de manifestations telles que la Caravane de la parentalité (2 dans l'année), de Cinés débats, de Cafés des parents...

Proposition de temps de formation « à l'écoute » (avec « Farandole ») pour les membres du réseau REAAP.

Poursuite des temps de rencontres avec les professionnels du département qui œuvrent pour les familles, afin que les membres du REAAP aient une connaissance plus fine des relais possibles pour les familles.

Développement du Réseau sur le territoire (intégrer d'autres acteurs comme la jeunesse) et les territoires limitrophes (SIVOM des Corbières, Ginestaquois).

Mobilisation

Service Enfance jeunesse, CAF, associations institutions....

Résultats

Fréquentation de la MDF

De nombreux partenariats

De nombreuses actions parentalités

Des parents qui se sentent mieux accompagnés

Partenaires

REAAP-CAF-MSA – CD.

Indicateurs

Evolution du nombre d'actions.

Nombre de rencontres partenariales

Fréquentation de la MDF

Nouveaux adhérents au sein du comité local.

1.3.2 Développer les actions parentalité sur les hautes Corbières

Avancement : **0%**

Informations : **ZRR**,

Diagnostic

Le territoire rural bénéficie déjà d'actions de soutien à la parentalité, mais celles-ci s'inscrivent dans un contexte marqué par une forte précarité des familles.

Leur déploiement demeure freiné par plusieurs facteurs : l'isolement social et géographique, les difficultés de mobilité et le manque de lisibilité de l'offre existante.

Le projet proposé est innovant et repose actuellement sur des financements du pacte des solidarités. La pérennité du projet dépend donc des maintiens de financement de l'action.

Public

Les familles des Corbières et Hautes Corbières.

Les professionnels de l'accueil, de l'animation et de l'accompagnement

Objectifs

Proposer un projet innovant et interdisciplinaire, un accompagnement novateur pour le bien être des femmes enceintes et des parents de jeunes enfants

Accompagner les familles isolées, monoparentales et à faibles ressources et leurs enfants, de la maternité jusqu'à l'entrée à l'école maternelle

Proposer des formations et des temps d'échanges pour les professionnels de l'accueil, de l'animation et de l'accompagnement

Modalités

Un projet qui s'inscrit dans le cadre du Pacte Local des solidarités et de financements publics, grâce à un pilotage conjoint par un centre social et la CCRLCM.

Des temps de rencontres entre les professionnels très variés et engagés dans ce projet, qui permettent de coordonner les propositions d'actions à destination des familles

Questionnaire enquête sur les besoins repérés des familles

Des temps d'échanges, d'informations, de formation, de répit parental...

Des activités individuelles et collectives, pour soutenir la parentalité et favoriser le bien être des parents.

Des soirées à thème à destination des familles dans chaque structure collective (CCRLCM et associatives) avec intervenants de qualité « La motricité », « l'entrée à l'école », l'alimentation »

Des formations pour les professionnels avec : « l'écoute du parent » (association farandole), PSC1 ...

Des formations conjointes avec les parents (PSC1, prévention des accidents domestiques et premières urgences dans le cadre familial ...)

Des sorties familles, des cafés des parents etc...

Mobilisation

Service EJ, Adhco, Etat, CAF, MSA

Résultats

Bien être des familles

Bien être des professionnels

Formation des professionnels

Amélioration de la qualité d'accueil et d'accompagnement des familles

Partenaires

Associations parentalité du territoire

Indicateurs

Nombre de familles participantes.

Evaluation de la satisfaction des familles.

1.3.3 Proposer des actions parentalités innovantes à destination des parents d'ados (11-18 ans)

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Manque d'actions parentalités à destination des parents d'ados

Manque de structures identifiées pour soutenir les parents d'adolescents

Public

Les jeunes de 11 - 18 ans et leurs parents.

Objectifs

Organiser des actions spécifiques à destination du public des 11-18 ans et de leurs parents.

Proposer des conférences sur les jeunes et la fonction de parents de jeunes.

Modalités

Utilisation de la Maison de la Famille comme outil de médiation sur la parentalité jeunesse

Réunions et rencontres parentalité.

Rencontres des acteurs jeunesse du territoire.

Lien avec les institutions et ressources jeunesse (Maison des adolescents ; Promeneurs du net...)

Mise en lien entre la Maison de la Famille et l'AJA (Alliance pour la Jeunesse Audoise.

Mobilisation

Maison de la Famille - Pôle Enfance Jeunesse de la CCRLCM

Résultats

Une meilleure proposition sur la parentalité jeunesse.

Un lieu d'écoute et d'échange des jeunes et de leurs parents.

Des sujets jeunesse abordées de manière innovante et qui incluent les jeunes (conduites à risques, précarité des jeunes, aide à l'éducation parentale, utilisation des nouvelles technologies, harcèlement, confiance en soi, esprit critique, santé mentale, décrochage scolaire, etc...).

Partenaires

CAF -MSA -Maison des ados - CD11 - MJC de Lézignan-Corbières - AJA - Structures jeunesse - Centres sociaux - REAAP

Indicateurs

Nombres d'actions parentalité à destination parents d'ados

Fréquentation de ces actions

Satisfaction des participants

2. Bien vivre en Région Lézignanaise Corbières Minervois

2.1. Accompagner les habitants dans leurs démarches d'accès aux droits

2.1.1 Accompagner les personnes en situation d'illettrisme

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

L'illettrisme constitue un frein à l'employabilité et à l'éducation des enfants notamment en matière de suivi de la scolarité.

Le territoire bénéficie de dispositifs tels que le CLAS ainsi que d'actions soutenues par la Cité Éducative et la Politique de la Ville, comme le programme « Lire et écrire pour améliorer son quotidien » porté par l'AMI. En matière d'accès aux droits et d'Insertion, on peut souligner l'accompagnement par Maison France Services : formée et sensibilisée, de La CAF, du CCAS, en encore de la MDS. Des associations interviennent également au travers l'accompagnement aux outils numériques (MJC, Médiathèques,...). Le Lieu Ressource Insertion propose des ateliers pour les bénéficiaires du RSA (savoirs de base avec possibilité de passer le B1).

Il faut souligner l'action essentielle de MFS de Lézignan-Corbières. On note toutefois que la MLOA ne mène pas d'action spécifique même si elle travaille avec la formation lectio du GRETA. Enfin, MP2 et Les Recyclades animent des actions d'insertion pour les salariés en chantier (encadrants formés par le CREPA/atelier hebdo pour des personnes avec un niveau plus avancé).

Public

Public en situation d'illettrisme.

Professionnels formant le public.

Objectifs

Identifier les publics concernés.

Proposer un parcours d'accompagnement spécifique pour les personnes en situation d'illettrisme.

Former les professionnels à cette problématique.

Modalités

Mobilisation des différents dispositifs existants.

Depuis le 9 mai 2025, Les Restaurants du Cœur dispensent, dans leurs locaux, des cours de français aux personnes étrangères ayant été scolarisées dans leur pays d'origine, le vendredi de 9h30 à 11h.

Mobilisation

Le CCAS et la mairie de Lézignan-Corbières.

Résultats

Maintien de l'atelier de français proposé par les Restaurants du cœur.

Identifier les nouvelles actions.

Partenaires

CREPA, Education Nationale, PEPS Aude, AMI, CIDFF, MDS, acteurs de l'insertion, Maison France Services, médiathèques.

Indicateurs

Nombre de détections réalisées.

Nombre de personnes accompagnées.

Nombre de professionnels formés.

2.1.2 Favoriser l'accès au numérique et l'accès aux droits et lutter contre l'illectronisme

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Une partie de la population ne peut recourir à la dématérialisation pour les démarches administratives, ce qui entraîne un nonaccès aux droits dans un contexte où coexistent des besoins grandissants et la nécessité de favoriser l'aller-vers. On identifie cependant différents leviers.

La MJC de Lézignan-Corbières dispose d'une médiatrice numérique qui propose des initiations (ordinateur, tablette, smartphone) individuelles du lundi au vendredi et collectives le jeudi de 14h à 16h. Elle organise aussi des stages et a l'habilitation "aidant connect".

La médiathèque de Lézignan-Corbières propose pour ses adhérents, des ateliers collectifs de 2h le samedi portant sur les ressources de la médiathèque. Depuis octobre 2025, ils sont individuels et organisés en semaine en plus du samedi.

L'Espace seniors propose un atelier sur l'usage des tablettes et des ordinateurs destinés aux seniors.

La Maison France Services, pierre angulaire de l'accès aux droits, aide les usagers dans le cadre de leurs démarches administratives dématérialisées.

Public

L'ensemble des habitants du territoire notamment les personnes âgées et les jeunes.

Objectifs

Faciliter l'accès au numérique.

Favoriser l'accès aux droits.

Modalités

L'isolement de certains territoires ruraux et le manque de mobilité freinent la mise en oeuvre de cette fiche-action.

Cependant les ateliers de la MJC, de l'Espace Séniors, de la Médiathèque mais aussi les actions d'Acticity, de la MSA et de MFS permettent sa déclinaison partielle.

Mobilisation

CCRLCM, CAF, Mairie de Lézignan-Corbières.

Résultats

Maintien des divers ateliers et actions.

Permettre l'accès à l'ensemble des habitants du territoire.

Partenaires

MFS, MJC, Médiathèques, Espace Séniors, Acticity, MSA.

Indicateurs

Nombre de personnes accompagnées.

Type de démarches réalisées

2.1.3 Poursuivre la collaboration entre les acteurs sociaux

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le diagnostic fait apparaître une méconnaissance des compétences et des modalités d'intervention des acteurs sociaux.

Le CCAS est identifié comme facilitateur dans la mise en relation avec les différents partenaires.

Dans le cadre la précédente CTG, le CCAS a porté une fiche action, sur l'élaboration d'un annuaire.

Ainsi, des réunions ou formations bi-annuelles ont été mises en place depuis début 2024.

En corrélation, un annuaire des acteurs sociaux et sanitaires a été remi aux partenaires en début d'année 2025.

Une réactualisation de ce document est aujourd'hui nécessaire.

Public

Les personnes en difficulté et en demande de service social.

Objectifs

Améliorer l'efficience de l'action sociale.

Fournir une meilleure réponse au public en difficulté grâce à une meilleure collaboration des acteurs sociaux.

Modalités

Poursuite des réunions et/ou formations bi-annuelles.

Mobilisation

Mairie de Lézignan-Corbières.

Resultats

Maintien des réunions ou formations bi-annuelles par le biais du CCAS.

Actualisation annuelle de l'annuaire des acteurs sociaux et sanitaires.

Partenaires

Les professionnels institutionnels et associatifs de l'action sociale.

Indicateurs

Nombre de participants aux réunions.

Nombre d'actions définies et menées conjointement par les partenaires.

2.1.4 Lutter contre la désertification médicale

Avancement : **0%**

Informations : **ZRR**,

Diagnostic

- Le Département de l'Aude, et plus particulièrement le territoire de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM), est confronté à une problématique croissante de désertification médicale. Cette situation se traduit par une insuffisance de professionnels de santé, tant en médecine générale qu'en spécialités médicales.
- Ce constat s'inscrit dans un contexte plus large observé à l'échelle régionale et nationale, caractérisé par une diminution progressive de l'offre de soins et un déséquilibre territorial dans l'implantation des professionnels de santé.
- De manière plus spécifique, plusieurs médecins généralistes actuellement en exercice sur le territoire atteindront l'âge de la retraite d'ici à l'horizon 2030, ce qui laisse présager une aggravation de la situation si des mesures anticipées ne sont pas mises en œuvre.

Public

Les habitants du territoire, et plus particulièrement les populations résidant dans les zones identifiées comme sous-dotées en offre de soins médicaux.

Objectifs

Favoriser la prévention en matière de santé et améliorer l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du territoire ;

Encourager l'installation durable de professionnels de santé, notamment de médecins généralistes ;

S'appuyer sur l'action coordonnée du Coordinateur du Contrat Local de Santé (CLS) intercommunal et du Centre de santé intercommunal afin de structurer une réponse territoriale cohérente.

Modalités

Ouverture du Centre de santé intercommunal de Lézignan-Corbières en juillet 2025, avec le recrutement de médecins salariés ;

Mise en œuvre d'une politique active de recrutement de nouveaux médecins afin de renforcer l'offre de soins sur le territoire ;

Déploiement d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des habitants, animées et coordonnées par le coordinateur du Contrat Local de Santé.

Mobilisation

Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM) au titre de la compétence désertification médicale et paramédicale ;

Ville de Lézignan-Corbières au titre de co-signataire du CLS.

Résultats

Amélioration de l'accès aux soins pour les habitants du territoire ;

Installation de nouveaux professionnels de santé, qu'ils exercent à titre libéral ou en tant que médecins salariés du Centre de santé intercommunal ;

Renforcement de l'attractivité du territoire en matière d'offre de soins.

Partenaires

Coordinateur du Contrat Local de Santé ;

Centre de santé intercommunal de Lézignan-Corbières ;

Agence Régionale de Santé (ARS) ;

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Indicateurs

·Nombre d'actions de prévention organisées ;

·Nombre de participants aux actions de prévention et de sensibilisation ;

·Nombre de nouveaux médecins installés sur le territoire.

2.2. Impulser la participation des habitants dans leur territoire

2.2.1 Proposer une offre de vie sociale ouverte à tous les habitants

Avancement : **0%**

Informations : **ZRR,**

Diagnostic

Le territoire de la CCRLCM dispose actuellement de quatre structures d'animation de la vie sociale : deux Centres sociaux (AMI et Adhco) et deux Espaces de Vie Sociale (EVS: MJC et Petit à petit).

Parmi celles-ci, deux structures développent une offre itinérante (petit à petit et

Adhco) , tandis que les deux autres ont comme périmètre d'intervention la commune de Lézignan.

Ainsi, l'offre d'animation de vie sociale n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire de la CCRLCM : certains secteurs du territoire restent dépourvus de services et d'actions de proximité visant le soutien à la vie sociale locale et l'accompagnement des habitants.

Les structures d'animation de la vie sociale constituent un maillon essentiel de la cohésion territoriale. Ce sont des structures de proximité, ouvertes à tous. Implantées au cœur des territoires, elles ont pour objectif de développer des actions collectives, de renforcer les liens sociaux et familiaux ainsi que les solidarités de voisinage. Elles contribuent également à coordonner les initiatives locales en faveur de la vie collective et de la participation des habitants.

Leurs finalités principales sont :

la lutte contre l'isolement,

le développement des liens sociaux et de la cohésion territoriale,

la prise de responsabilité et le développement d'une citoyenneté de proximité.

Objectifs

Offrir des lieux de rencontre de proximité dans les communes

Renforcer les liens sociaux et lutter contre l'isolement

Accompagner les initiatives

Mobiliser les habitants autour de projets fédérateurs

Modalités

La première étape consistera à réinterroger les zones blanches du territoire, afin d'identifier les besoins non couverts et les initiatives locales qui pourraient être structurées autour d'une animation de la vie sociale. Il est important de rappeler que l'initiative des habitants constitue le socle du projet.

Par ailleurs, le périmètre d'intervention et les modalités d'itinérance devront être précisés, notamment concernant l'EVS « Petit à Petit », afin de garantir une réponse cohérente et adaptée aux réalités territoriales.

Il est également à noter que plusieurs projets d'EVS avaient émergé lors des précédentes CTG, mais qu'ils ne disposaient pas d'un ancrage territorial suffisant pour être pérennisés. Le soutien des acteurs locaux et la mobilisation de cofinancements représentent donc des conditions essentielles de réussite, à évaluer en amont pour assurer la viabilité du projet dans le temps.

Mobilisation

CAF, CCAT, secteur associatif, communes

Résultats

- Disposer d'une connaissance précise des territoires prioritaires pour le développement de nouvelles structures d'animation de la vie sociale.
- Améliorer le maillage territorial afin de garantir une couverture équilibrée de l'animation de la vie sociale sur l'ensemble de la CCRLCM.
- Mobiliser et fédérer les habitants autour de projets collectifs favorisant la participation citoyenne et la dynamique locale.

Partenaires

CAF, CCAT, secteur associatif, communes

Indicateurs

Part des communes ou secteurs du territoire couverts par une structure ou des actions d'animation de la vie sociale

Nombre de projets initiés ou co-portés par les habitants dans les zones prioritaires identifiées

Émergence de nouvelles structures ou services itinérants dans les territoires jusqu'ici non couverts

Nombre et diversité des partenariats locaux mobilisés

2.2.2 Finaliser le déménagement le CS AMI de Lézignan-Corbières

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le centre social actuellement situé à Escouto can plaou ne permet que peu de mixité sociale en raison de sa localisation excentrée du centre-ville de Lézignan-Corbières.

Le projet de déménagement, Boulevard Wilson devrait permettre un accès du service à l'ensemble de la population.

Public

Tous les habitants de Lézignan-Corbières dont ceux du QPV.

Objectifs

Rendre plus accessible le centre social pour l'ensemble de la population.

Mobiliser les habitants.

Faciliter la mixité sociale.

Modalités

L'arrêté municipal accordant le permis de construire a été signé le 24 octobre 2025.

La durée des travaux est évaluée à 6 mois par l'architecte.

Une ouverture du CS est envisagée avant fin 2026.

Une mobilisation partenariale devra se mettre en place afin de maintenir l'offre à destination de la cité d'escouto can plaou

Mobilisation

Mairie de Lézignan-Corbières, Caf, Etat, AMI

Résultats

Ouverture du nouveau Centre social

Partenaires

CAF, AMI, Département de l'Aude.

Indicateurs

Fréquentation du centre social

2.3. Participer à proposer une offre de logement plus qualitative et adaptée aux besoins

2.3.1 Poursuivre le déploiement du contrôle préalable des logements mis en location à Lézignan-Corbières

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le contrôle préalable des logements mis en location à Lézignan-Corbières existe depuis plusieurs années mais doit se poursuivre grâce au Service Hygiène et Santé communal et au PLH qui est en cours de consolidation.

A souligner également le protocole PDLHI et COS mensuel LHI animé par la DDTM mais aussi la Convention CAF/Collectivité d'échange de données afin d'identifier d'éventuels contrevenants.

Public

Bailleurs privés, Locataires, Futurs locataires.

Objectifs

Permettre l'accès à un logement décent en application :

- Décret 2016-1790 – Art 92 et 93 de la Loi ALUR
- Décret 2002-120 du 30.01.2002 sur la décence et de ses évolutions.

Améliorer la qualité des logements mis en location sur le territoire

Modalités

Finalisation du PLH.

Poursuite du déploiement du contrôle préalable des logements mis en location à Lézignan-Corbières.

Mobilisation

Mairie de Lézignan-Corbières.

Autres communes du territoire qui souhaiteraient mettre en place l'autorisation préalable de mise en location.

Résultats

Contrôler la conformité des logements proposés à la location en réalisant un diagnostic systématique de leur état.

Engager des mesures contraignantes lorsque des non-conformités ou situations d'habitat indigne sont constatées.

Renforcer le niveau de contrôle grâce à l'intervention du Service communal Hygiène et Santé et repérer les propriétaires qui tentent d'échapper aux obligations légales.

Partenaires

CAF, PIG/LHI, ADIL11, CCRLCM, Préfecture.

Indicateurs

Nombre de visites

Taux de logements conformes après contrôle

Nombre de logements ayant nécessité des travaux

2.3.2 Lutter contre l'habitat indigne et dégradé

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le parc de logement et plus particulièrement dans le centre-ville de la commune est vieillissant et ne répond pas toujours aux critères de décence.

On observe qu'il existe de nombreux marchands de sommeil sur la commune de Lézignan (cf: Service Hygiène et Santé ville de Lézignan Corbières).

Nous soulignons la présence de fonctionnaires qualifiés (Service Hygiène et Santé) à Lézignan-Corbières ; l'existence d'un PDLHI, d'un COS et le partenariat en place afin de lutter contre ce phénomène.

Public

Baillleurs, Professionnels de l'Habitat, Locataires.

Objectifs

Résorber l'habitat dégradé.

Réduire le nombre de marchands de sommeil.

Modalités

Un état des lieux doit continuer d'être réalisé.

Ce diagnostic pourra être suivi d'une phase opérationnelle en 2025-2026 avec la mise en place d'actions concrètes.

Mobilisation

Mairie de Lézignan-Corbières.

Résultats

Finaliser l'état des lieux lié à l'habitat dégradé.

Mise en place d'actions concrètes selon l'état des lieux.

Proposer des logements répondant aux critères de décence sur le territoire

Partenaires

Préfecture, DDTM, PDLHI, ARS, CAF, MSA, Département, DDETSPP.

Indicateurs

Nombre de procédures engagées et menées à terme. Amélioration de la qualité des logements mis en location

2.3.3 Apporter des réponses d'habitat à un public avec des besoins particuliers

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Le territoire se caractérise par une rareté de logements disponibles l'absence totale de structures d'hébergement d'urgence (CHRS ou autres dispositifs). Ainsi, les personnes confrontées à une rupture soudaine de logement — notamment dans des situations de violences ou de fragilité — se voient fréquemment contraintes d'être hébergées à distance de leur cadre de vie, de leur emploi, des services de proximité ou de la scolarité de leurs enfants, ce qui accentue leur vulnérabilité.

Par ailleurs, plusieurs freins structurels aggravent ces difficultés : la pression du marché liée aux locations de courte durée, un accès compliqué au parc locatif privé, du fait de l'insuffisance de garanties et de la réticence de certains propriétaires.

Pour répondre à ces enjeux, la commune de Lézignan gère 3 logement tiroirs pour répondre à des situations d'urgence.

Public

Tous les publics en besoin de logement temporaire : victimes de violences intrafamiliales et saisonniers (maîtres-nageurs).

Objectifs

Mettre à disposition un logement meublé en urgence.

Accompagner les personnes via le CCAS et les orienter si nécessaire vers les partenaires.

Travailler l'accompagnement vers le logement

Modalités

Mise à disposition des 3 logements communaux existante depuis plusieurs années.

Accompagnements par les agents du CCAS et orientation si nécessaire vers les partenaires

Mobilisation

Mairie de Lézignan-Corbières.

CCAS

Résultats

Mettre à disposition les 3 logements selon les besoins tout au long de l'année.

Identifier le nombre de demandes et de dossiers réglés.

Partenaires

Bailleurs sociaux, CAF, MSA, DDTM, PDLHI, DDETSPP, ARS, PIG/LHI, ADIL11, MJC et tous les partenaires privés ou publics intervenant dans le secteur du logement.

Indicateurs

Ratio nombre de dossiers réglés/nombre de demandes.

Durée moyenne dans le logement

Nombre de demandes non satisfaites

Nombre d'accès vers un logement du parc social ou privé

2.3.4 Faciliter l'accès au logement des jeunes travailleurs

Avancement : **0%**

Informations : **QPV, ZRR,**

Diagnostic

Des besoins importants en matière de logement pour les jeunes travailleurs ont été identifiés sur le territoire. En particulier, l'offre en logements de petites surfaces, tels que les T1, demeure insuffisante, ce qui limite les possibilités de décohabitation pour les jeunes souhaitant accéder à un logement autonome.

Par ailleurs, Lézignan apparaît comme une commune attractive pour les jeunes en apprentissage, notamment grâce à la présence de plusieurs centres de formation (CFA, CFA BTP, etc.), générant une demande en logements adaptés à ce public.

Un besoin d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes a également été mis en évidence, renforçant la nécessité de proposer un dispositif global qui combine hébergement, soutien éducatif et accompagnement vers l'emploi.

La difficulté à identifier et mobiliser des logements adaptés aux locations de courte ou moyenne durée confirme la nécessité d'étudier la création d'une résidence Habitat Jeunes (FJT) sur le territoire.

Un porteur de projet devra être désigné.

Public

Les jeunes en situation d'apprentissage, en CDD... qui ont besoin d'un logement de moyenne durée.

Objectifs

Faciliter l'accès au logement pour que ce besoin ne soit pas un frein à la continuité scolaire ou à l'insertion professionnelle.

Modalités

Etude de l'URHAJ restituée en juin 2025.

Mobilisation

CCRLCM, Département, Etat, Mairie de Lézignan-Corbières.

Résultats

Ouverture d'une structure adaptée aux besoins du territoire (capacité, implantation, projet)

Partenaires

CFA, MLOA, DDETSP, Caf, Département de l'Aude, autres administrations, institutions ou collectivités territoriales

Indicateurs

Création d'une structure.

Nombre de jeunes accueillis.

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;

Sa composition :

- les élus référents de l'EPCI et le DGS ou son représentant,
- la Directrice de la CAF et/ou ses représentants,
- des représentants du Conseil Départemental et des services de l'Etat,
- les chargés de coopération désignés par chaque mairie ou l'EPCI,
- le Chargé de Conseil et Développement CAF
- des personnes qualifiées en fonction des thématiques abordées

Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

